

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Baronnies

en drôme provençale

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

2020

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME
PROVENÇALE**
T. 04 75 26 34 37
cbbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ Au siège social à Nyons

Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

→ À l'antenne de Buis-les-Baronnies

**Permanences uniquement
sur rendez-vous**

du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Siège social

170 rue Ferdinand Fert
Les Laurons – CS 30005
26110 Nyons

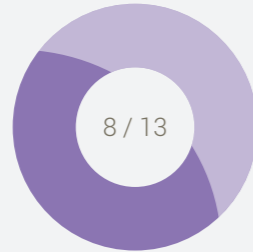
Antenne de Buis-les-Baronnies

Boulevard Aristide Briand
26170 Buis-les-Baronnies



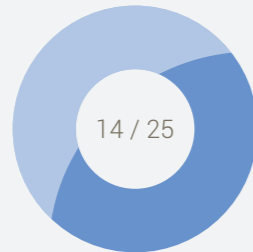
PRÉAMBULE

- Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?
- L'organisation territoriale des Baronnies
- Les membres du Comité exécutif



La CCBDP

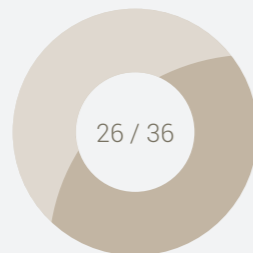
- Le territoire
- Les missions
- La gouvernance
- Les partenaires territoriaux locaux



COMMISSION PERMANENTE

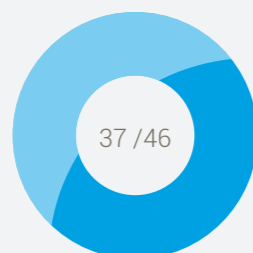
- Fonctionnement interne (RH)
- Finances
- Communication

Les actions par commissions



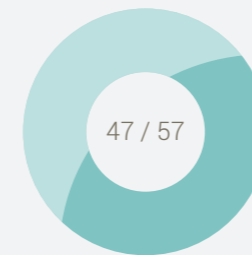
AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

- SCoT Rhône Provence Baronnies
- Plan Climat Air Énergie Territorial / Mobilités
- Programme d'Intérêt Général- PIG
- Politique publique pour une transition énergétique : le SPPEH
- Architecte conseiller / Habitat
- Accompagnement des communes



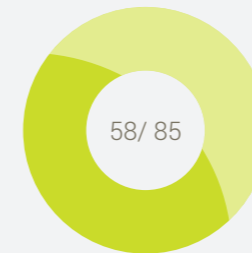
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Développement Territorial
- Comités territoriaux
- Mutualisation
- Classement des archives contemporaines
- Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols
- Déploiement de la fibre optique
- Activités de Pleine Nature



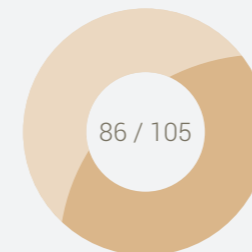
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Une activité économique fortement impactée par la crise sanitaire
- Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE
- Agriculture : Mise en place d'un espace test
- Agriculture : Soutien à l'association / Solidarité paysan
- L'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale
- Une année qui marque la fin d'une époque... et ouvre une nouvelle ère !



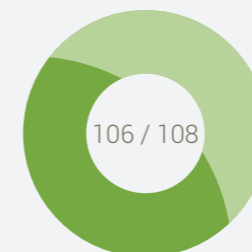
TECHNIQUE

- Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Voirie
- GEMAPI - Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières
- Bilan du SPANC au 31/12/2020



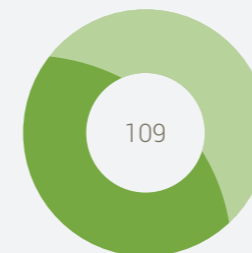
SOCIAL

- Petite Enfance
- Service Portage de repas / Territoire des Hautes Baronnies et Haute Ouvèze
- Transport
- Service Enfance – Jeunesse – Animation territoriale
- La Compétence Enfance
- La compétence Jeunesse
- La Coordination Enfance Jeunesse



BILAN ET PERSPECTIVE

- par Thierry DAYRE, Président de la CCBDP



LISTE DES COMMUNES & MAIRES

Préambule

Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?

Une Communauté de communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes pour exercer certaines de leurs compétences en commun. Les EPCI sont régis par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'intercommunalité en France au 1er janvier 2020



L'intercommunalité, comment ça marche ?

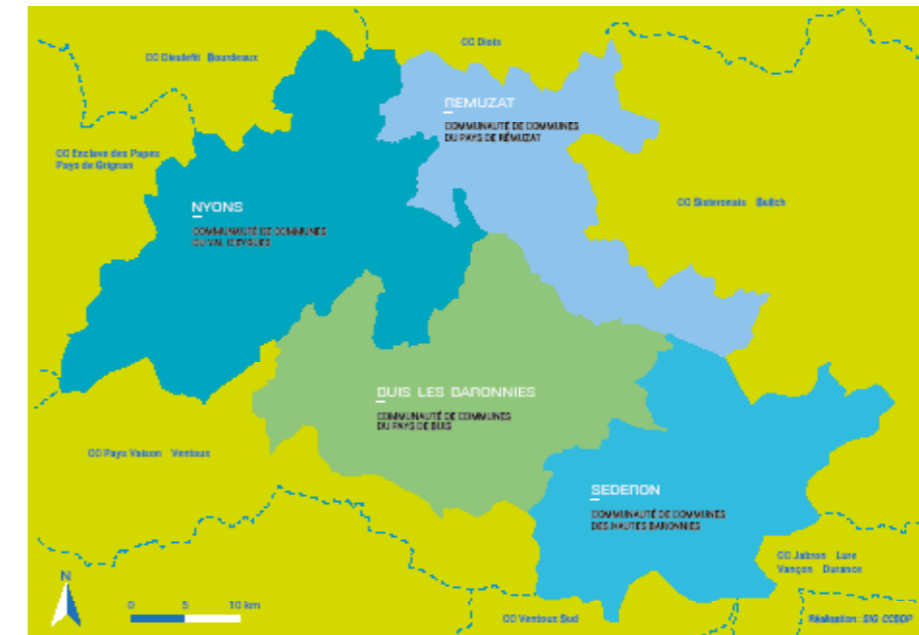
Depuis 2014, les élus communautaires sont élus au suffrage universel lors des élections municipales dans les communes de plus de 1000 habitants. Ils se réunissent au sein du Conseil communautaire, avec un Président et des Vice-Présidents délégués aux compétences, tous issus des conseils municipaux. Le Conseil communautaire vote toutes les décisions importantes. Il règle par délibérations ses affaires, définit les grandes orientations de la politique de la Communauté de communes, vote les budgets et approuve les comptes. Comme pour les communes, la légalité des décisions est contrôlée par la Préfecture.

L'organisation territoriale des Baronnies

Encouragée par l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale (loi NOTRe du 7 août 2015), les élus des 4 Communautés des Baronnies se sont engagés dans un projet de fusion à l'horizon 2017 avec la mise en place d'instances transitoires et le choix d'un nom pour la nouvelle entité : **Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale**.

La CCBDP est née le 1er janvier 2017. Elle exerce sur l'ensemble des 67 communes qui la composent des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives transférées par les communes. Ses missions sont définies par ses statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 06 septembre 2017. (Voir page 11 - Les missions)

Les 4 Communautés de communes fusionnées



2020 : Une nouvelle mandature pour Thierry DAYRE

Le 15 juillet 2020 avait lieu à Saint Maurice-sur-Eygues les élections du nouveau Conseil communautaire 2020-2026 de la CCBDP. Les 97 élus municipaux des 67 communes du territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale étaient réunis à « l'Espace Maintenu » pour élire les membres des instances de gouvernance de l'intercommunalité : le Président, les 15 Vice-Présidents et les 18 membres du Bureau.

Thierry DAYRE, Président de la CCBDP est entouré de 15 Vices-Président(e)s en charges des commissions thématiques. Ensembles, ils composent le Comité exécutif de la CCBDP



De gauche à droite ligne du bas : Christelle RUYSSCHAERT, Claude BAS, Stéphane DECONINCK, Michel GREGOIRE, Thierry DAYRE, Alain NICOLAS, Nadia MACIPE, Sébastien BERNARD, Jean-Jacques MONPEYSSSEN.
De gauche à droite ligne du haut : Jean GARCIA, Eric RICHARD, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Jean-Michel LAGET, Olivier SALIN, Christian CORNILLAC.

Le Comité exécutif de la CCBDP 2020-2026 et les 12 commissions thématiques

<p>Thierry DAYRE</p>  <p>1^{er} adjoint de la mairie de Nyons</p>	<p>Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale</p> <p>Chargé des questions de « Thermalisme et bien être »</p>	<p>Michel GREGOIRE</p>  <p>Maire de La Roche-sur-le-Buis Conseiller Régional</p>	<p>1^{er} Vice-Président, membre de la Commission Permanente</p> <p>Président délégué Conférence des maires Relations avec les associations d'élus</p>	<p>Christian CORNILLAC</p>  <p>Maire de Mirabel-aux-Baronnies</p>	<p>8^{ème} Vice-Président Président de la Commission G :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés - Aire d'accueil des gens du voyage 	<p>Roland PEYRON</p>  <p>2^{ème} adjoint de la mairie de Montauban-sur-Ouvèze</p>	<p>9^{ème} Vice-Président Président de la Commission C :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités et aménagements de Pleine Nature - Mobilité douce
<p>Claude BAS</p>  <p>Maire de Verclause</p>	<p>2^{ème} Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente</p> <p>VPT du Territoire du Pays de Rémuzat</p> <p>En charge du projet Natura 2000</p>	<p>Alain NICOLAS</p>  <p>Maire de Vers-sur-Méouge</p>	<p>3^{ème} Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente</p> <p>VPT du Territoire des Hautes Baronnies</p>	<p>Pascale ROCHAS</p>  <p>Conseillère Départementale Conseillère municipale de la mairie de Buis-les-Baronnies</p>	<p>10^{ème} Vice-Présidente Présidente de la Commission K :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique territoriale Petite Enfance / Social - Pilotage et coordination Maisons France services - Contrat Territorial Global - Contrat Local de Santé en binôme 	<p>Jean GARCIA</p>  <p>Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues</p>	<p>11^{ème} Vice-Président Président de la Commission J :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SPANC - Assainissement Pluvial - Eau - Contrat ZRR Agence de l'eau
<p>Eric RICHARD</p>  <p>Maire de Aubres</p>	<p>4^{ème} Vice-Président, membre de la Commission Permanente, VPT du Territoire du Val d'Eygues</p> <p>Président de la Commission L :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée - Contrat Local de Santé en binôme 	<p>Sébastien BERNARD</p>  <p>Maire de Buis-les-Baronnies</p>	<p>5^{ème} Vice-Président, membre de la Commission Permanente, VPT du Territoire du Pays de Buis</p> <p>Président de la Commission E :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement touristique - Drôme Provençale - Équipement sportif d'intérêt communautaire - Culture - Associations 	<p>Olivier SALIN</p>  <p>Maire de Rémuzat</p>	<p>12^{ème} Vice-Président Président de la Commission I :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination et gestion GEMAPI - IRRIGATION 	<p>Jean-Michel LAGET</p>  <p>Maire de Chaudebohne</p>	<p>13^{ème} Vice-Président Président de la Commission B :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil - Archives - ADS
<p>Jean-Jacques MONPEYSSEN</p>  <p>Conseiller Municipal de la mairie de Nyons</p>	<p>6^{ème} Vice-Président Président de la Commission D :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Economie - Agriculture - Artisanat - Commerce - ZAE - Contrats et programmes de développement 	<p>Christelle RUYSSCHAERT</p>  <p>Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet</p>	<p>7^{ème} Vice-Présidente Présidente de la Commission A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCOT - PLUI - PCAET - Transition écologique - Mobilité 	<p>Stéphane DECONINCK</p>  <p>Maire de Montaulieu</p>	<p>14^{ème} Vice-Président Président de la Commission H :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voirie - ADN 	<p>Nadia MACIPE</p>  <p>Conseillère municipale de Nyons</p>	<p>15^{ème} Vice-Présidente, Rapporteuse de la Commission Permanente</p> <p>Présidente de la Commission F :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation - Administration Générale - RH et Formation <p>Présidente du CHSCT</p>



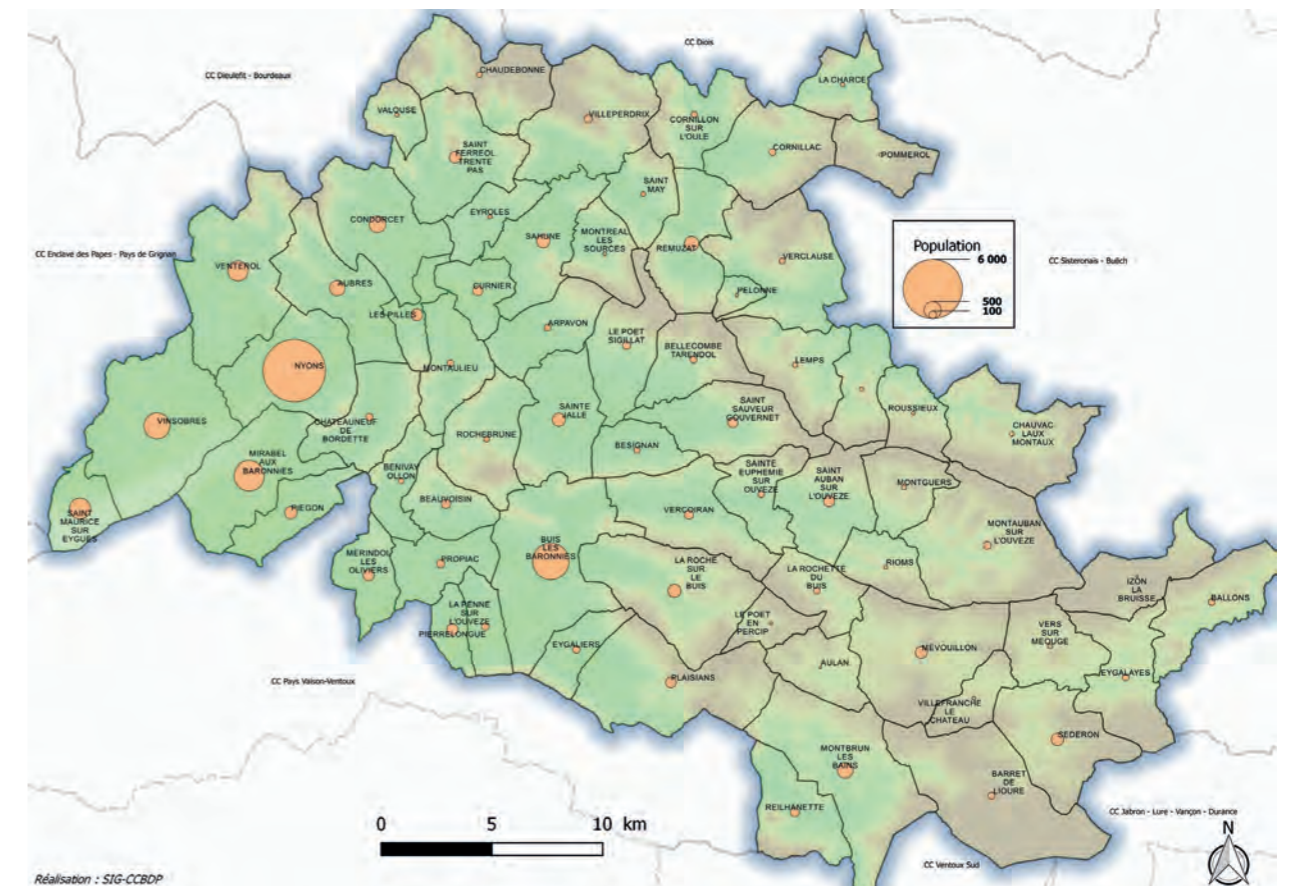
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

- Le territoire
- Les missions
- La gouvernance
- Les partenaires territoriaux locaux

Le territoire

Chiffres clés :

- 67 communes
- 21 660 habitants sans double compte (population INSEE 2016)
- 1095 km²
- Population DGF : 26 445 habitants (Population INSEE + résidences secondaires + habitations mobiles)
- 31% de résidences secondaires
- Densité de 19 hab/km² (moyenne Drôme : 46 hab/km² ; Ardèche 58 Hab/km²)
- Près de 40 % de la population a plus de 60 ans



Un vaste territoire rural un patrimoine naturel et des paysages remarquables

La Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale est un territoire vaste et peu peuplé, au relief préalpin et aux paysages remarquables, reconnu pour sa qualité de vie.



Une agriculture très présente

Elle est caractérisée par la diversité de ses productions, des filières d'excellence et leur qualité reconnue par de nombreux labels : viticulture, oléiculture, plantes à parfums aromatiques et médicinales, arboriculture, petit épeautre, truffe, productions animales... Les produits du terroir et gastronomiques sont valorisés au travers des Appellations d'Origine Protégées « huile et olives de Nyons », « Côtes du Rhône » dont le « Cru Vinsobres », la lavande, l'abricot des BaronnieS, deux stations classées Tourisme (Nyons et Montbrun-les-Bains), Site remarquable du Goût (Nyons)...



Le territoire se caractérise par ses villages perchés, ses gorges (Eygues, Méouge, site des gorges d'Ubrieux, gorges de Pommerol, Défilé de Trente Pas...), des terrasses de cultures en pierres sèches, vignobles, champs d'oliviers et de lavande, de nombreux cols offrant des points de vue sur les BaronnieS, allant du Ventoux au Dévoluy, ses zones naturelles protégées...



Avec sa faible densité, son relief de moyenne montagne, la richesse de ses espaces naturels et de son patrimoine, la douceur de son climat, le territoire des BaronnieS est propice au développement des activités touristiques, sportives et de pleine nature (1 900 km de sentiers de randonnée pédestre, VTT et équestre, escalade, cyclotourisme, vol libre...). Les BaronnieS bénéficient également d'un fort potentiel de développement d'activités liées au bien-être (thermalisme, agri-tourisme, gastronomie, tranquillité...) et à l'artisanat (moulins à huile, Scourtinerie, distilleries de plantes aromatiques, brasseries artisanales, marchés...).

Les missions

Défini par ses statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 06/09/2017, l'objet de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale est d'exercer en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

→ Au titre des compétences obligatoires (art. L. 5214-16 du CGCT) :

- **Aménagement de l'espace communautaire** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- **Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17** : création aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion touristique, dont la création d'Offices de tourisme.
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

→ Au titre des compétences optionnelles (article L. 5214-16 du CGCT) :

- **Politique du logement et cadre de vie.**
- **Création, aménagement et entretien de la voirie.**
- **Actions sociales d'intérêt communautaire.**

→ Au titre des compétences facultatives (article L. 5211-17 du CGCT) :

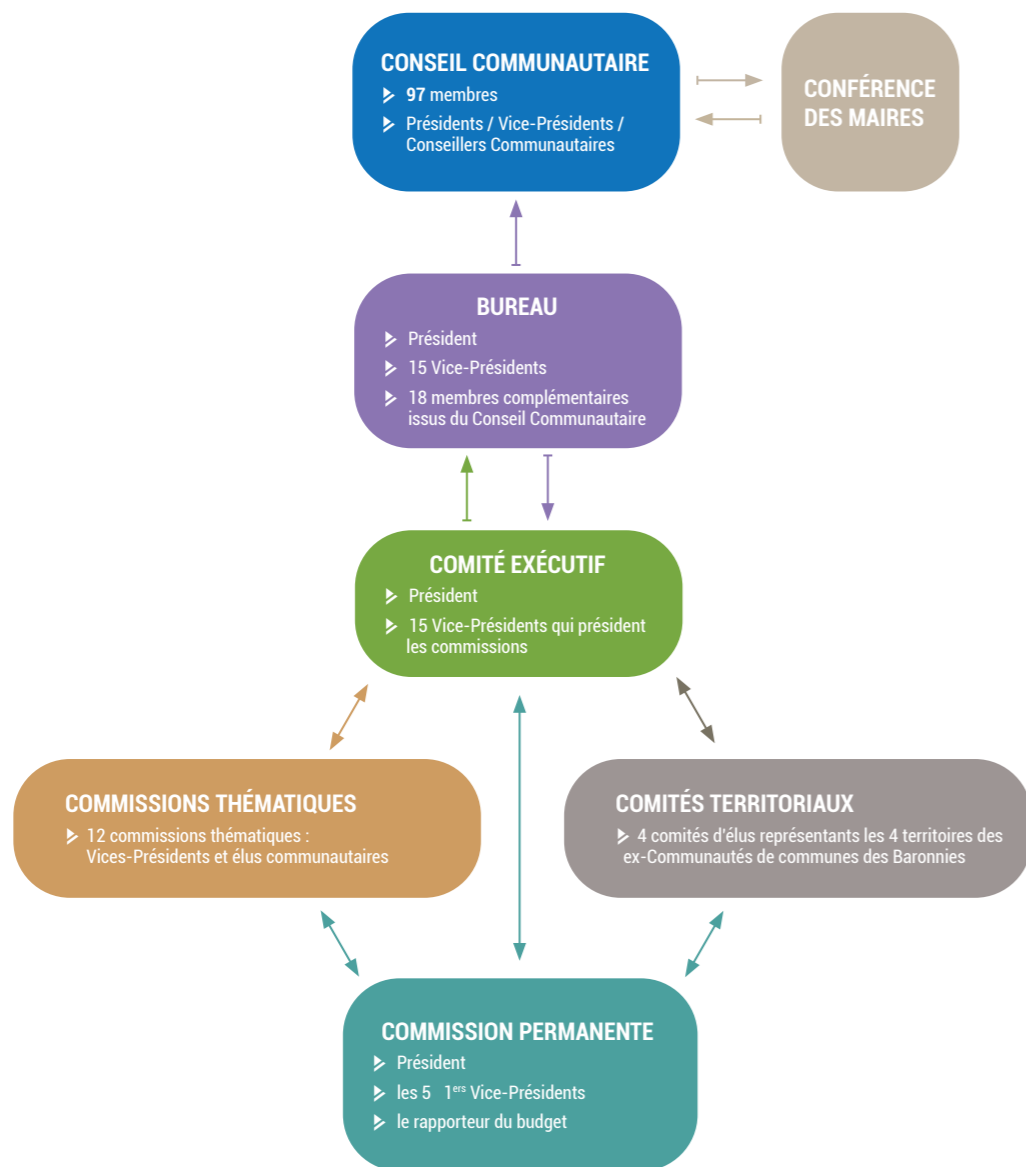
- **Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** et des missions de contrôle tel que défini à l'article L-2224-8 III du CGCT.
- En matière de développement territorial, la Communauté de communes intervient afin de **favoriser la mise en réseau et la coordination du secteur associatif, et contribue à la structuration et la professionnalisation des acteurs intervenant dans le domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature.**
- La Communauté de communes assure la **gestion et l'entretien du gymnase, situé sur la commune de Buis-les-BaronnieS** dont elle est propriétaire.
- **Programmation et coordination des politiques** territoriales européennes, politiques publiques de l'État, de la Région et du Département.
- **Actions de valorisation du territoire, du terroir et des produits agricoles.**
- **Suivi du schéma de restauration, d'aménagement, de gestion et d'entretien du Bassin de l'Ouvèze et de la Méouge** dans le cadre des programmes conduits respectivement par les syndicats de gestion.

La gouvernance

En 2020, le Conseil communautaire s'est réuni 7 fois dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

PROCESSUS DÉCISIONNEL

MANDAT 2020 / 2026



Les partenaires territoriaux

La Communauté de communes adhère aux structures territoriales locales qui incluent son périmètre et mène des actions partenariales dans ses différents domaines d'intervention.



Le Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales

La Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale est adhérente au **Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales**. À cheval sur les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'étend sur un massif incluant Drôme et Hautes-Alpes.

→ Le Parc intervient en matière :

- d'agriculture (valorisation des produits locaux, circuits courts...),
- de dynamique culturelle,
- d'éducation à l'environnement,
- d'énergie dans le cadre de la transition énergétique (accompagnement et conseil, développement de nouvelles filières...)
- de préservation, gestion et valorisation des zones naturelles et du patrimoine,
- de promotion touristique,
- de gestion des risques naturels,
- d'accompagnement des initiatives liées aux services à la personne et de santé.

www.baronnies-provencales.fr



Le Pays Une Autre Provence

Le Pays Une autre Provence est une Association loi 1901 créée en 2000 reconnue par arrêté inter préfectoral en 2004. Son périmètre : CCB DP - C.C. Enclave des Papes Pays de Grignan - C.C. Drôme Sud Provence - C.C. Rhône Lez Provence.

→ L'objet de l'association est d'accompagner le développement du territoire selon les orientations de la charte de développement durable du Pays.

Ces principaux outils sont les dispositifs territoriaux développés par les Régions et l'Europe, notamment le programme **Leader**. C'est parce que le territoire est organisé en Pays que ces dispositifs peuvent être mobilisés sur le territoire intercommunal.

www.paysuneautreprovence.com



Destination Drôme Provençale

« **Destination Drôme Provençale** » exprime la volonté commune des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des Offices de tourisme intercommunaux et des professionnels du tourisme d'assurer ensemble la promotion de la destination touristique **Drôme Provençale**.

L'association met en œuvre des fonctions marketing de la destination Drôme Provençale, en cohérence avec les stratégies des Offices de tourisme et des EPCI relevant de son territoire, avec le schéma départemental du tourisme fixé par le Département de la Drôme, avec les orientations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le plan d'action de « Destination Drôme Provençale » est fixé pour 3 ans avec les OTI et les EPCI.

Dans ce contexte **Destination Drôme Provençale** assume des actions de communication et de marketing portées et financées par elle-même pour son propre compte ou celui de ses adhérents et des actions mutualisées portées et/ou coordonnées et financées par les 5 Offices de tourisme de son territoire. Afin d'assurer une cohérence d'outils, de moyens et d'objectifs, l'ensemble des actions, mutualisées ou pas, est défini conjointement par les 3 partenaires (Destination Drôme Provençale, Offices de tourisme et EPCI).

www.drome-provencale.fr



COMMISSION PERMANENTE

Fonctionnement interne (RH)
Finances
Communication



Thierry DAYRE

Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

Chargé des questions de « thermalisme et de bien-être »

1^{er} adjoint à la Mairie de Nyons



Eric RICHARD

4^e Vice-Président Territorial du Val d'Eygues

Président de la commission L
Maire d'Aubres



Michel GREGOIRE

1^{er} Vice-Président Territorial

Président délégué Conférence des maires

Maire de La Roche-sur-le-Buis

Conseiller Régional



Sébastien BERNARD

5^e Vice-Président Territorial du Pays de Buis

Président de la Commission E

Maire de Buis-les-Baronnies



Claude BAS

2^e Vice-Président Territorial du Pays de Rémuzat

En charge du projet Natura 2000

Maire de Verclause



Nadia MACIPE

15^e Vice-Présidente, Rapporteuse de la Commission Permanente

Présidente de la Commission F

Conseillère Municipale de la Mairie de Nyons



Alain NICOLAS

3^e Vice-Président Territorial des Hautes Baronnies

Maire de Vers-sur-Méouge

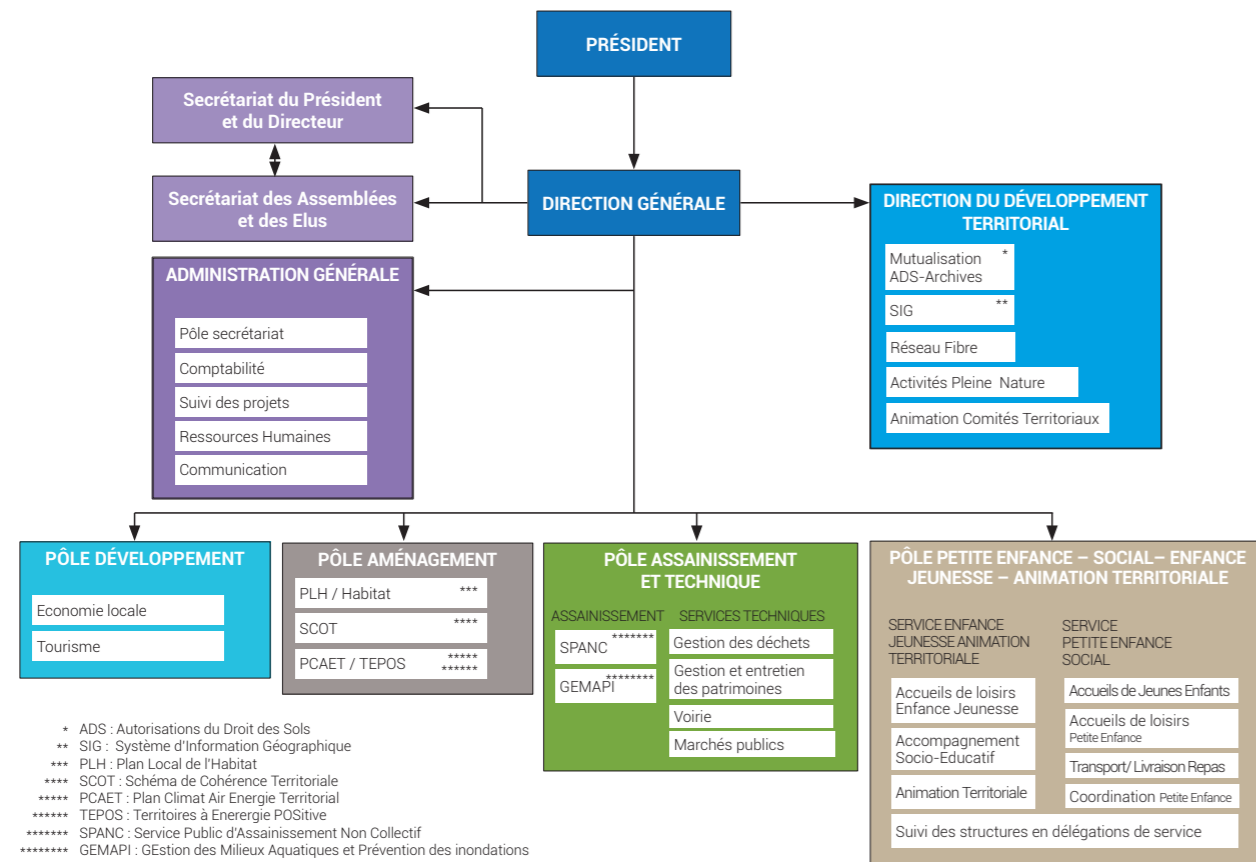


Fonctionnement interne

Ressources Humaines

ORGANISATION DES SERVICES

ORGANIGRAMME - MANDAT 2020 / 2026



* ADS : Autorisations du Droit des Sols
 ** SIG : Système d'Information Géographique
 *** PLH : Plan Local de l'Habitat
 **** SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
 ***** PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
 ***** TEPOS : Territoires à Energie POSitive
 ***** SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
 ***** GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations

Organigramme des services

Le service RH en 2020

Au 31 décembre 2020 la CCBDP comptait 100 agents, soit 89,03 ETP.

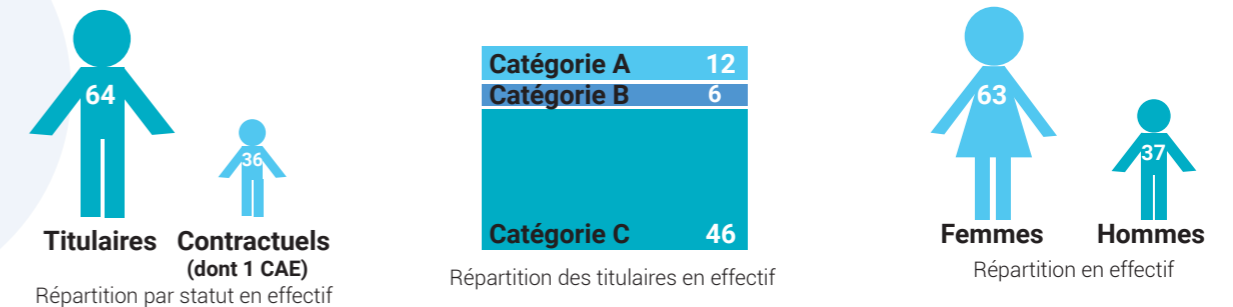
→ Au service des compétences territoriales, ces agents sont répartis de la manière suivante :

- Services administratifs : 15 agents
- Service développement économique et touristique : 2 agents
- Service développement territorial / aménagement du territoire : 6 agents
- Service Eau / SPANC : 2 agents
- Services Techniques : 29 agents
- Service Jeunesse : 15 agents
- Service Petite Enfance / Social : 31 agents dont 1 coordinatrice Petite Enfance, 16 agents à la crèche « les Petits Lutins » de Nyons, 4 agents à l'ALSH « les P'tits Bouts » à Nyons et 9 agents à la crèche « Côté Soleil » de Mirabel-aux-Baronnies.

Budget du personnel 2020

→ 3 573 399,53 €

Présentation des agents



Les actions 2020 du service RH

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a fortement impacté la gestion Ressources Humaines de la collectivité. Face à des situations administratives complexes et inédites, l'ensemble des services a su faire preuve de réactivité pour maintenir leurs activités. Dans ce contexte, l'année 2020 a été marquée par :

- La mise en place de mesures visant à assurer la protection des agents de la collectivité et des usagers
 - Equipement des agents et aménagement des espaces de travail en matériel de protection (masques, gel hydroalcoolique, kit de nettoyage, pose de plexiglass dans les bureaux partagés et la salle du conseil communautaire) ;
 - Maintien des services publics de la collecte des ordures ménagères et des lieux d'accueil Petite Enfance / Enfance Jeunesse dans le respect de la réglementation sanitaire ;
 - Réalisation des Protocoles de Reprises d'Activité et validation en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).
- La réorganisation de plusieurs services suite au renouvellement de l'organe délibérant
 - Nouvelle organisation du service Comptabilité / Finances afin de renforcer le poste de Responsable de Gestion budgétaire et Financière en matière de stratégie, de pilotage et de prospective financière ;
 - Réorganisation du service Petite Enfance – Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale pour améliorer la cohésion et l'harmonisation du fonctionnement des structures et développer une dynamique de transversalité et de synergie territoriale ;
 - Réorganisation du Pôle Technique avec la création d'un poste de Directeur permettant de répondre aux enjeux de planification, d'anticipation et de pilotage des stratégies pluriannuelles en matière de services techniques.



Finances

Principes généraux de l'exercice budgétaire 2020

L'exercice budgétaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale se décline en sept budgets distincts à savoir le budget principal et six budgets annexes.

On distingue ainsi le budget principal (instruction budgétaire M14) et les budgets annexes suivants :

→ créés au 1er janvier 2017 suite à la fusion des quatre anciennes communautés (CCVE, CCPB, CCHB, CCPR) :

- Budget annexe des Ordures Ménagères (instruction budgétaire M4)
- Budget annexe SPANC (instruction budgétaire M49)
- Budget annexe ZA (instruction budgétaire M14 – assujetti à la TVA)

- Budget annexe Portage de repas à domicile (instruction budgétaire M14)
- Budget annexe Transport de personnes (instruction budgétaire M43 – assujetti à la TVA)

→ créé au 1er janvier 2019 suite au transfert au 1er janvier 2018 de la compétence GEMAPI aux Communautés de communes :

- Budget annexe GEMAPI (instruction budgétaire M14)

Budget principal – Compte administratif 2020

→ En raison du maintien de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020, et conformément aux dispositions de l'ordonnance du 25 mars 2020, la présentation du rapport d'orientation budgétaire est intervenue lors de la séance du 18 juin 2020 consacrée à l'adoption du budget primitif 2020.

→ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	→ RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Compte administratif : 7 672 866,83 €	Hors résultat reporté : 8 260 769,09 €
	Résultat reportable : 1 737 387,60 €
	Résultat de l'exercice : 587 902,46 €
	Affectation en réserve d'investissement : 794 015,14 €
	Reprise de l'excédent en fonctionnement au BP 2021 : 1 528 578,87 €

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget général traduisent les différentes actions menées au travers des compétences de la Communauté de communes comme par exemple :

- La gestion du service Déchets du territoire du Val d'Eygues, financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont les compétences transport et traitement des déchets ont été transférées au Syndicat des Portes de Provence à compter du 1er janvier 2020,
- L'adhésion de la Communauté de communes au SCOT,
- L'Enfance et la Jeunesse avec la notamment la prise en régie directe depuis le 1er janvier 2019 de la gestion de l'ALSH Les Petits Loups et Section 2 Jeunes du territoire des Hautes Baronnies,
- La Petite Enfance avec la création au 1er décembre 2019 d'une micro crèche à Montbrun-les-Bains (Hautes Baronnies) en gestion déléguée à EOVI,



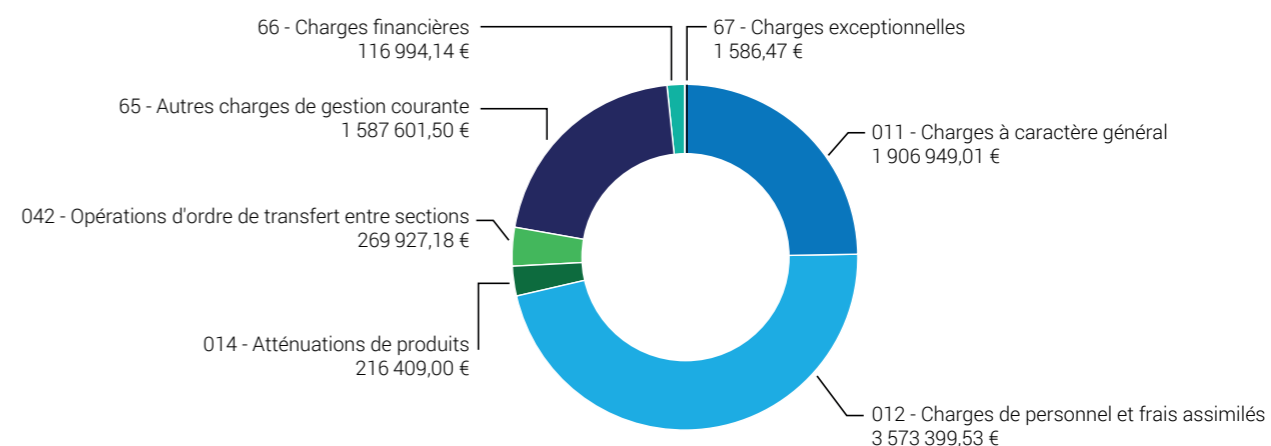
- La mise en œuvre d'un nouveau programme d'aides aux entreprises via le FISAC,
- Le renouvellement de la Convention d'Education des Arts et de la Culture,
- Le tourisme et le versement de subventions destinées à la fois au fonctionnement de l'Office, au financement d'actions touristiques (subventions aux associations) et au reversement de la taxe de séjour additionnelle au Département de la Drôme,
- Le financement des accueils de loisirs et des crèches par délégation, du relais d'assistance maternelle et du lieu d'accueil parents-enfants,
- Les participations versées aux différents syndicats de regroupement comme le Syndicat Mixte des Baronnies en Drôme Provençale (Parc régional), le Syndicat Mixte Drôme Ardèche Numérique (la Fibre), le Syndicat Mixte Rhône Provence Baronnies (SCOT) ou depuis 2020 le SYPP (transport et traitement des déchets),
- Le financement de l'entretien des sentiers par les associations de randonnées pédestres.

→ Chapitre 014 – atténuations de produits est alimenté par la contribution du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources). Il s'agit d'une atténuation de produit fiscal suite à la réforme de la taxe professionnelle. La somme de 216 409 € a été prélevée et vient en atténuation des recettes fiscales supplémentaires perçues au titre du nouveau panier fiscal issu de la même réforme.

→ Chapitre 66 – Les charges financières Correspondent essentiellement aux intérêts d'emprunts mandatés au cours de l'année. Chapitre en augmentation par rapport à 2019 suite à l'encaissement courant 2020 d'un emprunt pour le financement de la recyclerie et de la déchèterie et un emprunt pour financer divers équipements.

→ Chapitre 042 – Les opérations d'ordre Notamment les dotations aux amortissements, constituent un simple jeu d'écriture comptable et servent à alimenter les recettes d'investissement en vue de garantir une gestion prospective et raisonnable de la collectivité.

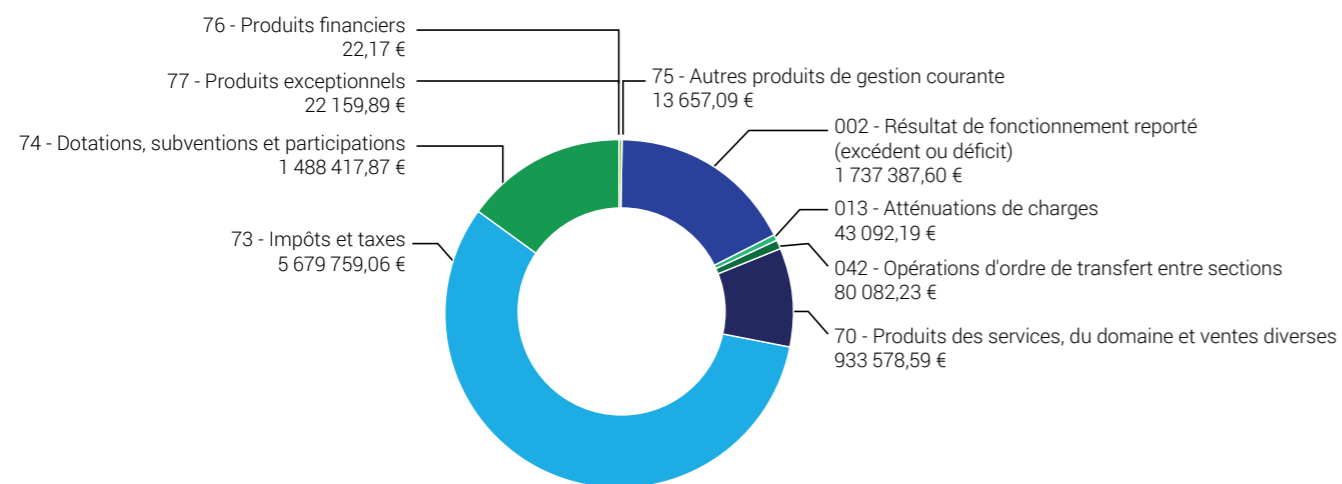
→ Dépenses de fonctionnement - Répartition par chapitre comptable



→ Total : **7 672 866,83 €**



Recettes de fonctionnement



→ Recettes de fonctionnement - Répartition par chapitre comptable

Recettes 2020 : 8 260 769,09 €

Reprise de l'excédent 2019 : 1 737 387,60 €

Total : 9 998 156,69 €

→ Chapitre 013 - Atténuations de charges de personnels

Il s'agit essentiellement du remboursement des arrêts de travail pour maladie, accident de travail, maternité etc... par la CPAM pour les agents du régime général et par l'assureur SOFAXIS pour les agents du régime spécial. Ces remboursements sont à mettre en corrélation avec la quote-part de charge de personnel dédié au remplacement de ces agents.

→ Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Il s'agit des différentes recettes encaissées par la collectivité dans le cadre de service public qu'elle facture. On y retrouve :

- La part famille des accueils de loisirs et des crèches gérés en direct,
- La facturation des charges de personnels et de frais de structure auprès des différents budgets annexes,
- La refacturation du service ADS auprès des communes conventionnées,
- La revente de matériaux issu du service Déchets du territoire du Val d'Eygues,
- La refacturation du service de mutualisation (agents mis à disposition auprès des communes).

→ Chapitre 73 - Impôts et taxes

Les taux votés en 2020 de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière Bâti (TFB), de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Taxe Ordures Ménagères (TEOM) sont reconduits à l'identique à 2019. Quant aux produits issus de ces taxes, ils sont en hausse par rapport à 2018 suite à la revalorisation des bases.

Le produit de la Taxe de Séjour est en diminution en raison de la réduction de l'activité des hébergements touristiques durant la période de crise sanitaire.

La Communauté de communes bénéficie de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à hauteur de 228 378 €, légère hausse par rapport à 2019.

→ Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Comme chaque année, ces recettes participent au financement des différentes compétences de la Communauté de communes, notamment l'Action Sociale qui bénéficie de la plus grosse part avec des financements de la CAF et de la MSA (pour les crèches, les accueils de loisirs, le relais d'assistance maternelle et le lieu d'accueil pour enfants parents), ou du



Département pour le service de prévention spécialisée et la politique d'animation de proximité. Une part est aussi dédiée à la valorisation des déchets collectés sur le territoire du Val d'Eygues. On note également l'encaissement de subventions de l'Etat liées à l'achat de masques et de subventions exceptionnelles de la CAF pour le fonctionnement des crèches.

→ Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Il s'agit de l'encaissement de la location du Gymnase Intercommunal situé à Buis-les-Baronnies par le collègue Henri BARBUSSE et de la location du logement située au quartier les Guards à Nyons.

→ Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Cette recette comprend à la fois des produits exceptionnels sur opérations de gestion comme l'indemnisation de sinistre et des régularisations de mandats sur exercices antérieurs. Comme l'indique son libellé, cela reste exceptionnel et non représentatif d'une année sur l'autre.

→ Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

On y retrouve la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées et la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat. Cette recette finance une partie de la dotation aux amortissements de ces biens.





Investissement

→ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
3 531 174,75 €

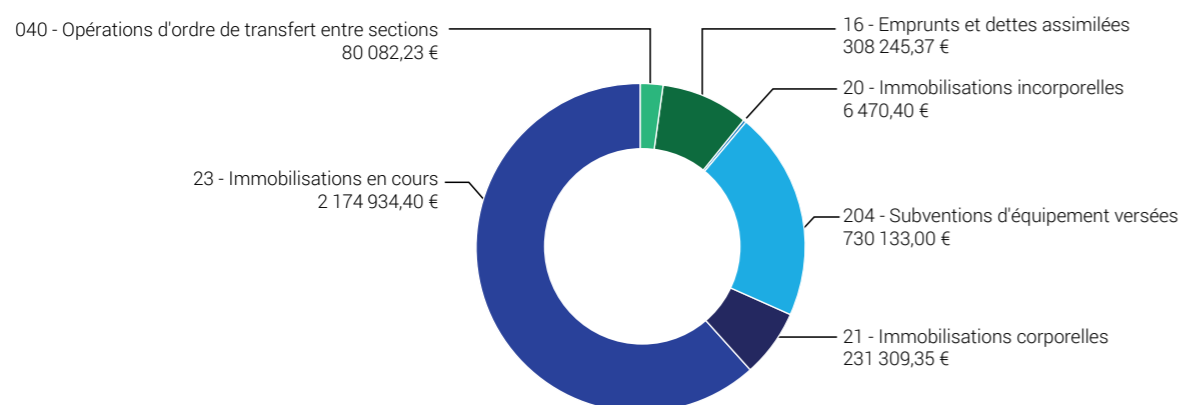
→ RECETTES D'INVESTISSEMENT
Hors résultat reporté : 2 784 297,03 €
Résultat reporté : 1 965 401,42 €
Résultat de l'exercice : 1 218 523,70 €
Virement prévu au BP 2020 : 1 064 068,32 €

La section d'investissement a été marquée par :

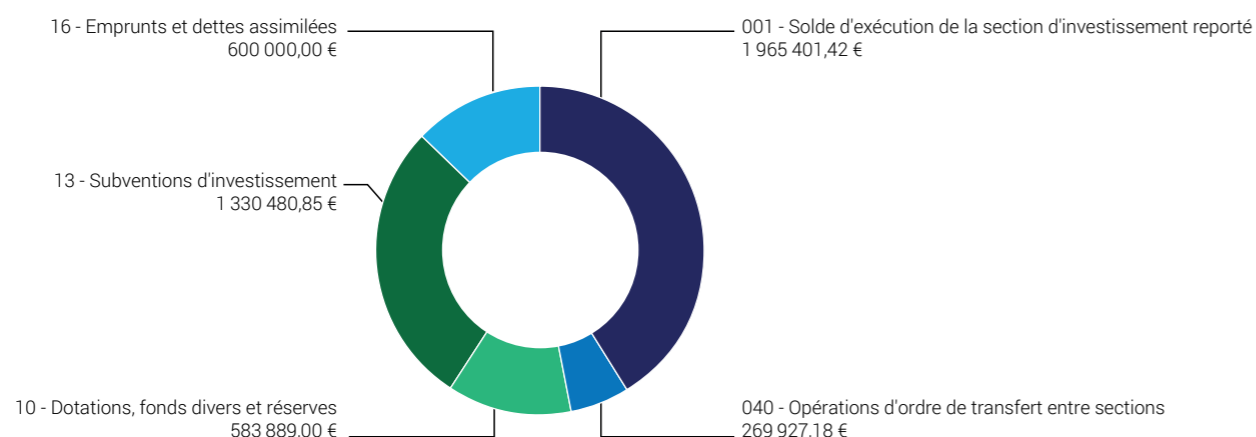
- La fin des travaux d'extension de la crèche Côté Soleil de Mirabel-aux-Baronnies
- La fin des travaux d'aménagement de la recyclerie et de la déchèterie de Nyons,
- Les travaux sur les voiries d'intérêt communautaire,
- La fourniture et la pose de Signalétique d'Information Locale sur les territoires du Val d'Eygues et du Pays de Rémuzat,

- Divers aménagements et acquisitions d'équipements non affectés comme les travaux de mise aux normes de la crèche de Montbrun-les-Bains, l'acquisition d'un minibus, l'achat de mobilier, l'acquisition de bacs pour le service Déchets du territoire du Val d'Eygues, l'acquisition d'un chariot élévateur etc...
- L'encaissement d'un emprunt pour le financement des travaux de la recyclerie et de la déchèterie de Nyons et d'un autre emprunt pour le financement de divers équipements.

→ Dépenses d'investissement - Répartition par chapitre comptable



→ Recettes d'investissement - Répartition par chapitre comptable



Les budgets annexes

Ordures ménagères

Le budget annexe Ordures Ménagères traduit financièrement une partie de la compétence « Gestion des déchets » des territoires du Pays de Buis-les-Baronnies, du Pays de Rémuzat et des Hautes Baronnies. Il a été marqué par l'acquisition de divers bacs ainsi que la commande d'un camion benne. Depuis le 1er janvier 2020 les compétences transport et traitement des déchets ont été transférées au Syndicat des Portes de Provence (SYPP).

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 161 258,95 €	1 284 980,27 €	95 105,71 €	200 558,57 €

SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est financé par la redevance SPANC ainsi que par des facturations en cas de vente ou de création. Ces recettes permettent de financer le personnel et les charges liées aux véhicules et fournitures affectées à ce service.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
101 583,49 €	109 052,41 €	0 €	5 238,27 €

GEMAPI

Créé au 1er janvier 2019, ce budget encaisse le produit GEMAPI en vue de financer la compétence déléguée aux différents syndicats de rivière :

- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)
- Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunale du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)
- Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP)
- Le Syndicat Mixte de l'Eygues-Aygues (SMEA)

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
178 974,93 €	444 858,79 €	0 €	0 €

Zones Artisanales (ZA)

Le budget annexe ZA n'a pas comptabilisé de vente de parcelles en 2020. Des études et diagnostics ont été réalisés sur la zone du Plan d'Oriol pour la réhabilitation du système d'assainissement.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6 894,00 €	23 177,96 €	146 791,37 €	5 486,08 €

Transport de personnes

Le service de transport de personnes est financé à la fois par la contribution à l'utilisateur et la participation de la Région. Sa réalisation est quasi conforme à ses prévisions.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
36 119,97 €	31 444,63 €	866,67 €	39 724,39 €

Portage de repas

Le service de repas à domicile est financé par la part transport payée par les usagers ainsi qu'une subvention du budget principal. En 2020 la subvention couvre deux années de déficit et s'élève à 39 071,71 €.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
42 808,67 €	43 257,01 €	0 €	0 €





Communication

2020 : La Communication au service de la gestion de crise

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, aucune manifestation n'a pu avoir lieu entre mars et décembre 2020.

- 28 janvier 2020 : Cérémonie des vœux de la CCBDP
- 18 février 2020 : Inauguration des nouveaux locaux de la Crèche Coté Soleil à Mirabel-aux-Baronnies



Les publications du Service Communication.

- Magazine intercommunal n°6 - mars 2020
- Rapport d'activités 2019
- Guide des élus communautaires - décembre 2020



Relations Presse

8 Communiqués de presse destinés au quotidien Le Dauphiné Libéré et l'hebdomadaire LA TRIBUNE.

Création d'outils de communication en réponse à la gestion de la crise sanitaire.

- Lettre interne d'information spécial Covid 19 - Lettre interne n°4 avril 2020
- Protocole d'accueil du public
- Protocole d'accueil dans les déchèteries intercommunal mai 2020
- Protocole salle de réunion novembre 2020





AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Commission A :

Scot-PLUI – Plan Climat Air Energie Territorialisé –
Transition Ecologique – Transport

Commission B1 :

Politique du logement et du cadre de vie –
PLH – Architecture Conseil



Christelle RUYSSCHAERT
Vice-Présidente déléguée à
Scot-PLUI – Plan Climat Air
Energie Territorialisé –
Transition Ecologique –
Transport
Commission A
Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet

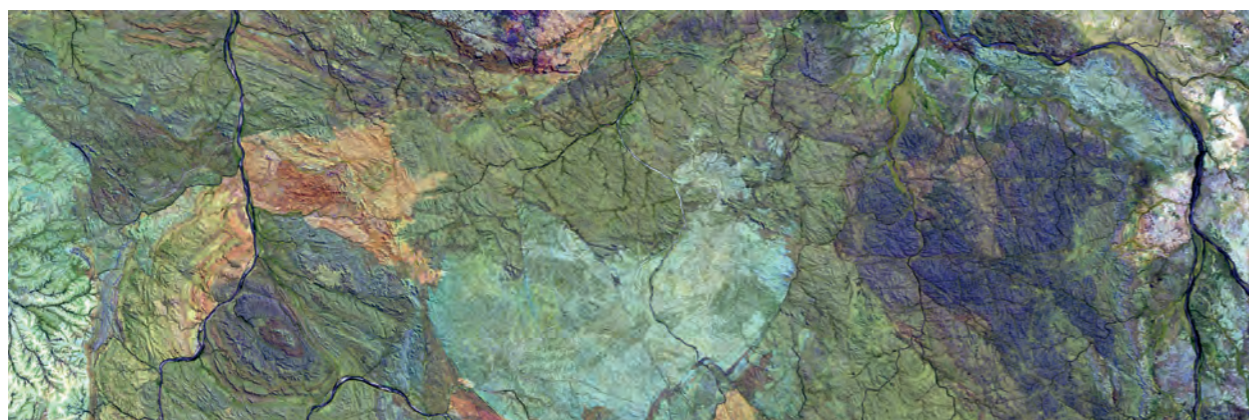


Jean-Michel LAGET
Vice-Président délégué à
Politique du logement et
du cadre de vie – PLH –
Architecture Conseil
Commission B
Maire de Chaudbonne



Commission A

SCoT Rhône Provence Baronnies



Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), créé par la loi SRU du 13/12/2000 est :

- un document de planification et d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs groupements de communes, l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d'un territoire à long terme (environ 20 ans)
- un projet de territoire élaboré par des élus qui s'appuie sur une vision prospective du territoire.

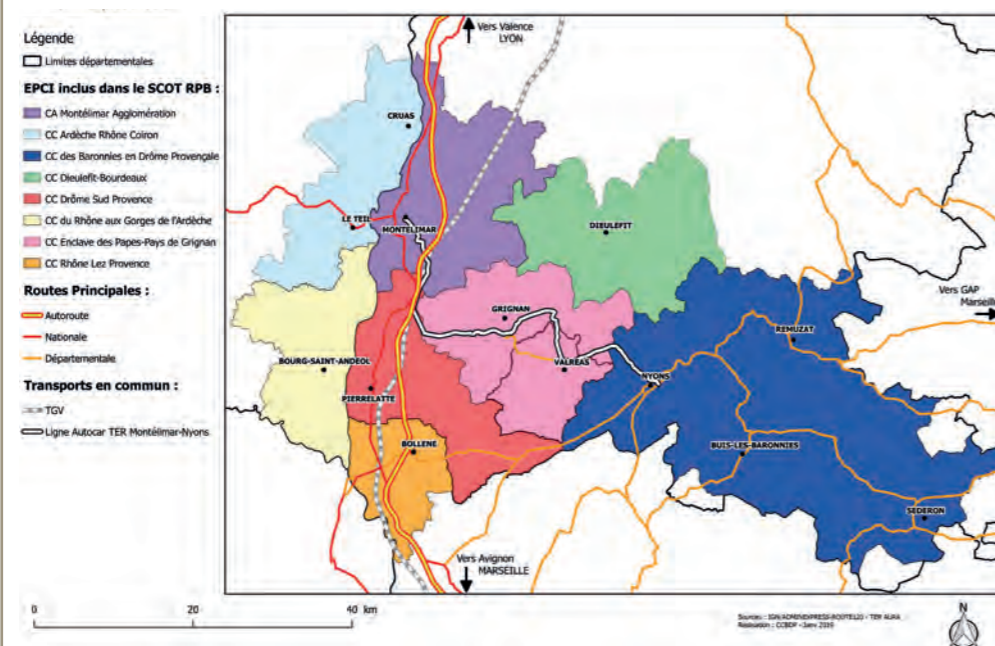
Le SCoT se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques au-delà du seul champ de l'urbanisme : il définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Il abordera notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de l'accès aux services, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques....

La création du Syndicat Mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies a été officiellement validée en Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 26 novembre 2018.

→ Chiffres clés :

- 176 communes
- 8 intercommunalités
- 3 départements
- 2 Régions
- 232 385 habitants en 2020
- 317 200 hectares

Le périmètre du SCoT Rhône Provence Baronnies



L'enjeu principal pour la CCBDP consiste donc à participer à l'élaboration des documents du SCoT qui viendront s'imposer aux documents d'urbanisme et d'aménagement locaux en veillant à la préservation des intérêts du territoire et à la prise en compte des enjeux de développement qui lui sont propres.

Le 28 juillet 2020, les représentants aux instances du SCoT en 2020, ont été désignés par le Conseil Communautaire.

Le 9 septembre 2020, installation du Comité Syndical (mandature 2020-2026), a eu lieu avec un total de 65 élus dont 64 délégués communautaires.

Voici les 7 délégués de la CCBDP, également Vice-présidents de la Communauté de communes :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| Madame Christelle RUYSSCHAERT | Monsieur Jean-Michel LAGET |
| Monsieur Pierre COMBES | Monsieur Roland PEYRON |
| Monsieur Thierry DAYRE | Monsieur Olivier SALIN |
| Monsieur Sébastien BERNARD | |

Au Bureau Syndical, nous avons 2 Vice-Présidents représentant la CCBDP sur 13 élus au total :

- Madame Christelle RUYSSCHAERT, 1ère Vice-Présidente du SCOT
- Monsieur Pierre COMBES, Vice-Président

Ce Bureau est également composé de :

- 3 élus pour la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération dont le Président, Monsieur Julien CORNILLET,
- 1 élu de la CC Ardèche Rhône Coiron,
- 1 élu de la CC Dieulefit-Bourdeaux,
- 1 élu de la CC Enclave des Papes-Pays de Grignan,
- 1 élu de la CC Rhône Lez Provence,
- 1 élu de la CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche,
- 2 élus de la CC Drôme Sud Provence.

En 2020, le Comité syndical s'est réuni 2 fois :

- Le 9 septembre 2020 pour l'élection du président et des vice-présidents, avec en amont un Conseil communautaire le 28 juillet pour l'élection des représentants de la CCBDP.
- Le 9 décembre 2020 pour le règlement des assemblés, le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021 et la présentation des études socles.

Le 15 décembre en Conseil communautaire, le Président du SCot a présenté le syndicat et expliqué la procédure en présence de Monsieur NUCHO, sous-préfet de Nyons.

Quant au Bureau syndical, il s'est réuni 3 fois.

Lors du vote du budget du SCoT, la participation des EPCI a été fixée à 1,12 € par habitant/an, ce qui fait un total pour la CCBDP de 24 471 € pour un budget total du Syndicat de 416 206,52 €. La part de la CCBDP est donc d'environ 5,9 %.

En décembre 2020, les élus du Comité syndical ont échangé sur les thématiques à enjeu qui pourraient faire l'objet d'une étude spécifique à l'échelle du SCot :

- Etude globale sur la santé dans le territoire couvert par le SCot
- Elaboration d'une enquête déplacement, analyse des modes et flux multimodaux et des perspectives pour une stratégie en matière de mobilité à l'échelle du SCot
- Filières économiques locales

Partenaire : **Syndicat Mixte SCOT Rhône Provence Baronnies - <https://www.srpb.fr/>**



Plan Climat Air Energie Territorial

Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, désignées coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire par la loi TECV (Transition énergétique pour la croissance verte) du 17 août 2015, doivent élaborer un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Avec le PCAET, la Communauté de communes doit ainsi coordonner et animer la dynamique territoriale pour la transition énergétique pour amener les parties prenantes (administrations, entreprises, associations, citoyens) à s'engager et à porter, en propre, des actions visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables. Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans.



Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions partagées et un dispositif de suivi et d'évaluation.

L'enveloppe de l'étude s'élève à 49 991,50 € HT.

La notification du marché a été réalisée le 24 février 2020, avec une attribution au bureau d'étude VIZEA. L'Ordre de service de démarrage a été signée le 24 février 2020.



Gouvernance du PCAET :

→ **Comité Technique - COTECH** : Présidente et Vice-Président de la Commission A, Christelle Ruysschaert et Jean-Michel Laget, Services techniques de la CCBDP et partenaires techniques (Service public Des Energies dans la Drôme - SDED, Parc Naturel Régional des Baronnies provençales - PNR, Direction départementale des Territoires - DDT26, Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement - AURAEE, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie...).

Présentation de la phase diagnostic le lundi 14 décembre 2020

→ **Comité de Pilotage - COPIL** : Présidente et Vice-Président de la Commission A, Christelle Ruysschaert et Jean-Michel Laget, Comité exécutif, membres de la Commission A, Services techniques de la CCBDP et partenaires techniques (Service public Des Energies dans la Drôme - SDED, Parc Naturel Régional des Baronnies provençales - PNR, Direction départementale des Territoires - DDT26, Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement - AURAEE, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ...).

→ **Conseil communautaire, avec comme délibérations en 2020** : Délibération pour la signature du marché pour l'étude du PCAET, le 11 février 2020.



Mobilités

La Communauté de communes est en cours d'élaboration de son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). L'un des leviers identifiés sur son territoire concerne la Maîtrise de la Demande en Energie. La large part représentée par les transports routiers, tant au niveau de la consommation d'énergie qu'au niveau des émissions de GES, l'incite à orienter certains de ses objectifs et actions opérationnelles dans le sens d'une mobilité décarbonée et moins consommatrice d'énergie.



Dans le cadre de l'élaboration du SCot Rhône Provence Baronnies, cette planification engage également une réflexion en vue d'une stratégie et des outils en faveur d'actions concernant la mobilité.

La Communauté de communes a donc lancé une étude de définition d'une stratégie et d'un plan d'actions permettant le développement d'une mobilité durable pour les Baronnies en Drôme Provençale. Cela prendra la forme de deux livrables, un schéma des mobilités et un schéma directeur cyclable. Voici les objectifs :

1 – Elaborer une stratégie globale des mobilités durables en termes de déplacements et de transports à l'échelle de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale en cohérence avec les stratégies départementales et régionales et en intégrant les objectifs nationaux en termes de réduction des gaz à effet de serre ;

2 – Intégrer les bassins limitrophes et d'attraction (Vallée du Rhône et agglomération...) avec des grands axes de communication (autoroutier, ferroviaire) en attachant une attention particulière à la connexion avec les communes du Vaucluse, des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence ;

3 – Elaborer le schéma directeur vélo à l'échelle de la Communauté de communes (appel à projet ADEME « Vélo et territoire ») ;

4 – Faire des préconisations opérationnelles dans le cadre d'un plan d'actions ;

5 – L'action transversale concerne l'animation et la concertation menées tout au long de l'élaboration de l'étude. Et doter d'outils la maîtrise d'ouvrage permettant de continuer cette action au-delà de cette étude.

L'étude se décompose en trois grandes phases principales :

Phase 1 : Diagnostic du territoire

Phase 2 : Elaboration d'une Stratégie pré-opérationnelle

Phase 3 : Réalisation d'un Programme pluriannuel partenarial d'investissement

L'enveloppe de l'étude globale s'élève à 35 064€ HT.

Afin de lancer cette dynamique, la CCBDP a été lauréate de l'appel à projet « Vélo et territoire » de l'ADEME en 2020 ce qui a permis d'engager ces études notamment.

Cela a permis de conventionner :

→ La création d'un mi-temps sur une mission de coordination technique sur la mobilité vélo **avec une subvention de 32 400 €**. Cette mission a fait l'objet d'un recrutement pour un poste de chargé de mission transition énergétique et mobilité, qui sera en partie rémunéré par une subvention LEADER (Liaison Entre



Commission A

Action de Développement de l'Economie Rurale) / FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et de l'autre, donc par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Le démarrage de cette mission a débuté le 2 novembre 2020.

→ 3 axes de travail, pour une subvention de 56 000 € :

- L'élaboration d'un schéma directeur cyclable avec des études pré-opérationnelles d'aménagement de pistes cyclables,
- La mise en place d'un service de prêt de vélo à assistance électrique comme dispositif de promotion pour ce type de déplacement,
- Des actions de communication pour promouvoir le vélo et le vélo à assistance électrique (VAE).

La Loi d'Orientation des Mobilités n° 2019-428 du 24 décembre 2019, dite « LOM », modifie profondément le paysage institutionnel et organisationnel des transports publics en France et suite à la Loi NOTRe.

La LOM a, en particulier, pour effet d'inciter les Communautés de communes à prendre la compétence mobilité et organiser, sur leur ressort territorial, les services de mobilité durable qui permettraient à leurs administrés de sortir de la dépendance à l'autosolisme, pour effectuer leurs déplacements réguliers ou occasionnels. Les transports publics constituent un facteur important d'aménagement du territoire, de cohésion sociale et territoriale et de lutte contre le changement climatique.

L'engagement de CCBDP sur cette politique publique a été débattue dans de nombreuses instances en vue de la prise de compétence Mobilité proposée par la loi d'orientation des Mobilités (LOM) engagée par le gouvernement le 24 décembre 2019. Le Comité exécutif et la Commission permanente ont analysé les enjeux de cette prise de compétence afin de proposer une posture avant le 31 mars 2021.



ecologie.gouv.fr



Commission B

Programme d'Intérêt Général- PIG / Habitat

La CCBDP mène un Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat et en a confié l'animation à SOLiHa. Le marché d'animation du programme d'amélioration de l'habitat court jusqu'en février 2021.

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les propriétaires bailleurs ou occupants dans leurs projets d'amélioration de l'habitat (travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, travaux visant à faire des économies d'énergies), afin de bénéficier d'aides financières (Anah, Département 26, Caf, caisses de retraites,...).

Des permanences physiques régulières sont organisées sur chacun des 4 secteurs composant le territoire de la CCBDP :

- 1 permanence tous les 15 jours à NYONS et à BUIS-LES-BARONNIES.
 - 1 permanence par mois à SÉDERON et RÉMUZAT.
- Compte-tenu de la crise sanitaire, plusieurs de ces permanences ont dû être annulées. Malgré tout, le nombre de logements visités et rénovés reste équivalent par rapport à 2019.

Bilan PIG 2020 en quelques chiffres

→ 33 personnes se sont rendues aux permanences de SOLiHA ;

→ 59 logements visités : 86% de ces logements sont des logements de propriétaires occupants ;

→ 41 logements rénovés (39 propriétaire occupants et 2 propriétaire bailleurs - PB) :

- Répartition territoriale : 56 % sur le territoire du Val d'Eygues, 34 % sur le territoire du Pays de Buis, 10 % sur le territoire du Pays de Rémuzat, 0% sur le territoire des Hautes Baronnies.
- Répartition par type de travaux pour les propriétaires occupants :

Travaux d'économie d'énergie 59 %	Travaux d'adaptation du logement pour personnes âgées et/ou handicapées 38,5 %	Travaux de sortie d'insalubrité 2,5 %
--------------------------------------	---	--

• Coût : le montant total des travaux de rénovation et/ou d'adaptation des logements s'élève à 1 024 315 € pour 415 510 € de subventions sollicitées, soit un taux de financement moyen de 41 %.

Pour l'année 2020, le coût de l'animation du programme supporté par la CCBDP est de 44 431 € TTC.

Pour 1 € dépensé par la CCBDP

23 € de Chiffre d'Affaire pour les entreprises

9 € de subventions pour les propriétaires

→ Ce programme permet également de participer à la lutte contre l'Habitat Indigne et Indécent. Une majorité des cas a pu être repérée grâce à l'animation du PIG, ainsi qu'aux travailleurs sociaux dans les communes. En 2020, sur 20 situations repérées comme indignes ou indécentes, 11 dossiers sont en cours d'accompagnement par SOLiHA.

Nos partenaires :

- ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) www.anah.fr
- SOLIHA drome.auvergnerrhonealpes.soliha.fr
- Département de la Drôme www.ladrome.fr/mon-quotidien/logement/en-cas-de-difficultes/
- Site internet CCBDP : www.cc-bdp.fr/a-la-une/habitat-renovation/aides-renovation





Politique publique pour une transition énergétique : le SPPEH

La Loi du 18/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la création du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) et de son portage par les EPCI. Ce SPPEH prend le relais des services précédemment assurés par les Espaces Information Énergie (Sensibilisation et conseil) et par les Plateformes de la Rénovation (Accompagnement personnalisé des porteurs de projet) à destination des propriétaires de logements privés et du petit tertiaire privé.

Un travail conduit en 2020, coordonné par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et la Préfecture de la Drôme, a acté la nécessité d'élargir le champ d'intervention des plateformes de la rénovation afin d'assurer une couverture le plus large possible pour l'ensemble des administrés de la Drôme et pouvoir mutualiser un service à une échelle intéressante. Ainsi, les Communautés de communes Drôme Sud Provence (CCDSP), Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP), Dieulefit-Bourdeaux (CCDB) et Enclave des Papes – Pays de Grignan (CCEPPG) ont sollicité la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération (CAMA) afin d'assurer la gestion administrative du SPPEH et ont décidé de faire appel à un opérateur unique pour l'animation de ce service public : le Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies – CEDER

→ L'appel à manifestation d'intérêt proposé par la Région Auvergne Rhône Alpes s'articule autour de 6 axes :

- **Axe 1** : Stimuler puis conseiller la demande
- **Axe 2** : Accompagner les ménages
- **Axe 3** : Accompagner le petit tertiaire privé
- **Axe 4** : Mobiliser et animer l'ensemble des acteurs de l'offre (services des collectivités, artisans, banques, agences immobilières, notaires) impliqués dans les projets de rénovation
- **Axe 5** : S'impliquer dans l'animation régionale

→ Les travaux éligibles sont notamment répartis dans les catégories suivantes :

- 1 – Isolation contre le froid et la chaleur
- 2 – Systèmes de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire
- 3 – Ventilation
- 4 – Systèmes de régulation / programmation
- 5 – Éclairage intérieur
- 6 – Equipements techniques performants

Dans la continuité du dispositif nommé « Plateforme de Rénovation énergétique » à l'échelle du périmètre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en lien avec le projet TEPOS-TEPCV (Territoire à Énergie Positive et Territoire à énergie positive pour la croissance verte), la CCBDP s'engage donc dans :

→ La création du Service public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) en répondant à un appel à manifestation (AMI).

La mise en œuvre et l'organisation du service pourront être évolutives, tout changement sera débattu lors d'un Comité de Pilotage et validé par les conseils communautaires de chacune des parties. Le démarrage de ce service est prévu au 1er janvier 2021.

→ L'élaboration d'une convention pour la mise en œuvre d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le patrimoine bâti intercommunal, dans le but d'aider les collectivités à passer à la phase de mise en œuvre de leur plan d'action en faveur de la Transition Énergétique sur le territoire communautaire, Territoire d'énergie Drôme engage également un dispositif d'accompagnement aux investissements d'économie d'énergie dans le patrimoine bâti public.

Ce dispositif dit « Service de Conseil en Énergie du SDED (Service public Des Énergies dans la Drôme) » consiste à bénéficier d'un accompagnement aux travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments publics intercommunaux existants. Il donne accès à un accompagnement technique et financier, apportant d'une part, un pré-diagnostic et un conseil d'aide à la décision, et d'autre part, une aide financière visant à inciter les actions de rénovation énergétique du patrimoine bâti intercommunal.



L'aide attribuée par le SDED (Service public Des Énergies dans la Drôme) sur la base des dépenses retenues est plafonnée à 16 000 € par an.

La coordination technique de cette mission a fait l'objet d'un recrutement pour un poste de chargé de mission transition énergétique et mobilité, qui sera en partie rémunéré par une subvention LEADER. Le démarrage de cette mission a débuté le 2 novembre 2020.

Partenaires :

Territoire d'énergie – SDED www.sded.org

Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies – CEDER www.ceder-provence.org

LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale)

FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) par Pays Autre Provence



Architecte conseiller / Habitat

La mission, financée par la Communauté de communes, consiste à apporter GRATUITEMENT un primo-conseil en architecture extérieure à destination des administrés, élus communaux et des entreprises du territoire.

Cette démarche ne remplace pas le rôle des architectes indépendants qui sont en mesure de fournir une expertise plus approfondie. Ce type de prestation est cadré à l'échelle du Département par le CAUE, selon un cahier des charges précis. (CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme).

Les conseils donnés visent particulièrement :

- L'implantation du projet (ancrage, intégration paysagère etc.),
- Les aménagements extérieurs,
- Les proportions et l'implantation des ouvertures, la nature des enduits et de la toiture,
- Le traitement architectural traditionnel ou contemporain,
- Aider les entrepreneurs dans l'intégration des locaux professionnels sur la zone d'activité du Grand Tilleul à Nyons : cohérence avec la charte d'aménagement de la ZAE.

La CCBDP centralise les demandes de rendez-vous et coordonne la planification des permanences.

Partenaires :

CAUE de la Drôme

www.caue.dromenet.org

Le bilan 2020 en quelques chiffres :

→ 19 fiches-conseils pour 4 rendez-vous : 14 fiches concernent des habitations, 1 fiche concerne un bâtiment agricole, 2 fiches concernent des collectivités, 2 fiches concernent des commerces.

→ Une nette diminution des conseils par rapport à l'année précédente, due principalement au Covid et à l'impossibilité de plusieurs rendez-vous à la CCBDP.





Accompagnement des communes

La CCBDP, de par sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie » est parfois sollicitée pour apporter un soutien aux communes sur la thématique du logement.

→ Convention d'Aides à la Pierre avec le département de la Drôme pour le financement de Logements Locatifs Sociaux

Dans le cadre du dispositif départemental d'Aides à la Pierre, la CCBDP soutient la création de logements locatifs sociaux réalisés par Drôme Aménagement Habitat et permet ainsi aux communes concernées de bénéficier d'aides financières majorées allouées par le Département de la Drôme.

Le bilan 2020 en quelques chiffres :

→ Une convention a été signée avec la commune d'ARPAVON et le Conseil départemental, pour un projet comptant de 3 logements locatifs sociaux, dont 2 en PLUS.

→ Une convention a été signée avec la commune de VENTEROL et le Conseil départemental, pour une opération DAH comptant 12 logements locatifs sociaux, dont 8 en PLUS ;

La CCBDP apporte un soutien financier de 300 € par logements PLUS réalisés.



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Commission B2 :

Archives - ADS

Commission C :

Activités de Pleine Nature et aménagement – Mobilité douce

Commission F :

Mutualisation

Commission H2 :

ADN

Commission K2 :

Pilotage et coordination Maisons France Services –
Contrat Territorial Global – Contrat Local de Santé



Commission B2

Jean Michel LAGET

Vice-Président délégué à
Archives – ADS
Maire de Chaudebonne



Commission H2

Stephane DECONINCK

Vice-Présidente déléguée à
ADN – Fibre
Maire de Montaulieu



Commission C

Roland PEYRON

Vice-Président délégué aux
Activités et aménagements de Pleine
Nature – Mobilité douce
2^e adjoint de la Mairie de
Montauban-sur-Ouvèze



Commission K2

Pascale ROCHAS

Vice-Présidente déléguée à
Pilotage et coordination Maisons
France Services – Contrat Territorial
Global – Contrat Local de Santé
Conseillère Départementale
Conseillère Municipale de la Mairie
de Buis-les-Baronnies



Commission F

Nadia MACIPE

Vice-Présidente déléguée à
Mutualisation
Conseillère Municipale de la Mairie de Nyons



Commission K

Développement territorial

La CCBDP a été saisie successivement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Ministère de l'éducation nationale et l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de travailler ensemble sur des diagnostics et des plans d'actions portant sur des sujets potentiellement ou totalement hors champ de compétence de la CCBDP.

Ces acteurs souhaitent en effet contractualiser avec un représentant unique pour l'ensemble des collectivités locales et à l'échelle de la Communauté de communes. Celle-ci s'engage donc avec l'accord des Maires, respectant les répartitions de compétences des uns et des autres et dans un esprit de co-production.

Les différents dossiers font l'objet de temps de concertation entre la CCBDP et les Maires.

Cette démarche est ce que l'on appelle le développement territorial.

En 2020, les dossiers engagés précédemment avec les partenaires nommés ci-dessus, ont suivi leurs cours.

En complément, la CCBDP a lancé la démarche suivante à la demande de l'Etat :

Diagnostic des MAISONS FRANCE SERVICE

La présente démarche vise dans le cadre du développement territorial (hors compétence), à piloter une mission d'accompagnement des acteurs locaux pour la création de Maisons France Service (MFS) avant décembre 2021, en remplacement de l'actuel label « Maison de Service Au Public (MSAP) ». La CCBDP a été positionnée comme « facilitatrice » pour la mise en place d'un dialogue entre les communes et les partenaires afin de favoriser l'émergence de solutions de service au public.

La présence des services aux publics sur les territoires est un enjeu prioritaire. Le contexte de réforme fait évoluer les usages, les outils, les compétences. D'autre part, la CAF a signé avec la CCBDP une Convention Territoriale Globale (CTG) qui inclut un volet « inclusion numérique » des services de la CAF.

En 2020, la CCBDP a créé un comité de pilotage regroupant les acteurs locaux :

- Mme Camille WITASSE-THEZY – Sous-Préfète de Die en charge des labélisations MFS
- M. Philippe NUCHO – Sous-Préfet de Nyons.

→ Pilote de la démarche :

- Pascale ROCHAS – Vice-Présidente de la CCBDP - Conseillère Départementale

→ Territoire du Val d'Eygues :

- Pierre COMBES – Maire de Nyons – Conseiller Départemental
- Eric RICHARD – Vice Président Territorial
- Marc BOMPARD – Maire de Sahune

→ Territoire du Pays de Buis :

- Sébastien BERNARD – Maire de Buis-les-Baronnies – Vice-Président Territorial

→ Territoire du Pays de Rémuzat :

- Olivier SALIN – Maire de Rémuzat
- Claude BAS – Vice-Président Territorial
- Didier GIREN – Président Association « Aventic » (MSAP)

→ Territoire des Hautes-Baronnies :

- Alain FRACHINOUS – Maire de Séderon
- Alain NICOLAS – Vice-Président Territorial

En décembre 2020, la CCBDP a présenté un diagnostic des services au public présents sur le territoire. Sur cette base, le travail d'accompagnement sera mené à bien en 2021.



Comités Territoriaux

Afin de garantir un lien de proximité avec les élus communaux, la CCBDP anime des comités territoriaux dans les quatre territoires.

→ En 2020, 5 comités territoriaux ont été organisés.

Ces réunions d'échange ont été pilotées par les Vice-Présidents territoriaux.

Cette échelle de dialogue reste très rare dans l'organisation des communautés de communes françaises. Pour notre territoire rural étendu de moyenne montagne, cette démarche a montré toute sa pertinence et satisfait les élus locaux.

Les comités sont composés des délégués communautaires titulaires et suppléants.

Les objectifs principaux sont de :

- Prendre la mesure des spécificités de chacun des territoires pour adapter la mise en œuvre des compétences,
- Permettre, dans le cadre d'un échange constructif, d'informer les élus et de faire percevoir leurs retours sur la déclinaison locale des actions afin d'ajuster les axes de travail,
- Offrir de la visibilité sur l'action intercommunale (les projets à venir programmés, le suivi de ceux en cours, et le bilan des projets finalisés).

Commission F

Mutualisation

En 2020, la CCBDP a accompagné les communes dans la recherche de solutions mutualisées.

• En décembre 2020, elle a passé une commande groupée pour l'achat de sel de déneigement pour 20 communes. Cette démarche a permis de rassembler les besoins et d'obtenir des prix avantageux liés au groupement (prix au kg et coût de transport).

• La Communauté a également accompagné les maires face à leur nouvelle responsabilité (L. 2213-32 du CGCT) dans l'organisation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Par ce « pouvoir de police spéciale », le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre sur sa commune.

• Dans ce cadre, la Communauté de communes a lancé un marché de groupement de commande pour la réalisation des études. En tout, 36 communes du territoire ont rattachées ce groupement pour bénéficier de tarifs attractifs et d'un accompagnement technique et juridique de la part la CCBDP et du Département de la Drôme. Suite à la commission d'appel d'offre du 7 septembre 2020, l'attribution du marché a été confiée à Cereg territoires. Les études vont s'étendre tout au long de l'année 2021.

Enfin, dans le cadre de la pandémie COVID 19, la CCBDP a fait des achats groupés de masque de protection sanitaire pour le compte des communes.



Commission B

Classement des archives contemporaines

Afin d'aider les communes à répondre à leur obligation de classement, de conservation et de consultation des archives, la CCBDP propose un service aux communes. Deux archivistes interviennent ponctuellement dans 36 communes et pour les besoins propres de la Communauté de communes.

L'aménagement d'un local pour accueillir les archives des anciennes communautés de communes est en préparation pour une mise en œuvre effective courant 2021.

Cette démarche s'intègre dans le concept du développement territorial et de la mutualisation de moyens au bénéfice des communes.

→ AU TOTAL EN 2020 :

- 31,37 mètres linéaires (ml) d'archives contemporaines ont été triées
- 19,56 mètres linéaires d'archives ont été classées
- 10,52 mètres linéaires d'archives ont été portés à l'élimination
- 5,2 mètres linéaires d'archives ont été détruites



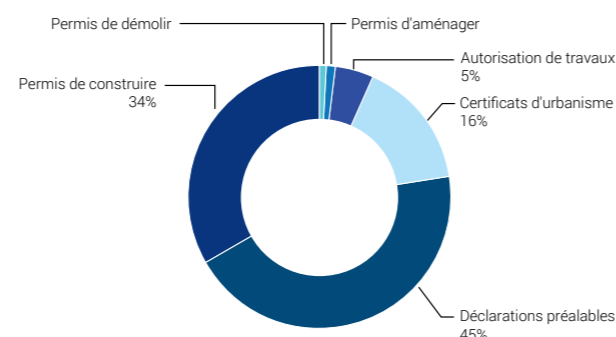
Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols

Au service des communes qui le souhaitent sous condition qu'elles disposent un document d'urbanisme en vigueur ((L422-8 du CGCT), la CCBDP propose un service mutualisé payant d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), constitué de 2 agents.

En 2020, 17 communes adhèrent au service mutualisé, ce qui évite aux communes de créer leur propre service tout en permettant aux maires de garder leur compétence et la relation avec les administrés. Le maire reste l'autorité compétente dans le domaine de l'urbanisme pour délivrer des actes (L422-1 du CGCT). Deux communes ont rejoint le service au 1er janvier 2020 : La Penne-sur-l'Ouvèze et Vercoiran.

En 2020, 357 dossiers ont été transmis à la CCBDP pour instruction ce qui reste équivalent à 2019 (337).

Ce service, hors champs de compétence statutaire, exprime la co-production que peut apporter une communauté de communes de proximité pour répondre aux besoins quotidiens des communes disposant de moyens plus réduits.



Commission H

Déploiement de la fibre optique

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a suivi et co-financé le projet de déploiement de la fibre optique, porté par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN). Selon ce dernier, la programmation est prévue sur la période 2017-2027.

L'année 2020 a porté sur le volet « étude » des futures implantations du réseau sur Nyons Est et sur Aubres ainsi que sur la phase de conventionnement avec les propriétaires.

La phase étude sur le territoire du Pays de Buis a également été lancée et la CCBDP a réglé pour cela 720 000 € en 2020 au Syndicat. (Beauvoisin, Bénivay-Ollon, Buis-les-Baronnies, Eygaliers, Plaisians, Le Poët-en-Percip, Propiac, La Roche-sur-le-Buis). La commercialisation est estimée à 2023.

Le 11 février 2020, le Conseil communautaire a délibéré (n° 33-2020) pour augmenter la participation à

hauteur d'un montant prévisionnel de 5 226 000 € pour déployer 17 420 lignes sur l'ensemble des 4 territoires de la CCBDP, soit une augmentation de 332 600 € pour 1 108 lignes supplémentaires.

La CCBDP a contractualisé 4 prêts en 2017, pour un montant total de 3 180 000 € à rembourser sur 15 et 20 ans, pour financer une première tranche de travaux (10 600 prises). (Délibération n°154-2017).

Le reste du financement sera a contractualisé en milieu de mandat. Enfin, la participation annuelle de la CCBDP au fonctionnement du Syndicat est de 45 000 €.





Commission C

Activités de Pleine Nature

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) gère 1 900 km de sentiers de randonnées pédestre et VTT à travers tout le territoire. La randonnée est l'une des activités touristiques la plus pratiquée puisqu'elle est accessible, nécessite peu d'équipements et permet de s'approcher au plus près des espaces naturels qui font la beauté des Baronnies.

C'est donc dans le cadre de sa compétence d'« Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » que l'aménagement de pleine nature a été retenue par la CCBDP. Cela implique la création, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la promotion et le conventionnement des itinéraires de randonnée (Pédestre / Équestre / VTT), en partenariat avec les communes, les propriétaires, les associations locales, le Département de la Drôme et les fédérations concernées, que nous remercions tous pour leur implication et leur accompagnement.



RÉSEAU PÉDESTRE
517,5 km entretenus en 2020

Bilan d'entretien et de balisage	Km entretenus
TERRITOIRE DES HAUTES BARONNIES	
Association Pays de Montbrun	12 km
Association Randouvèze	44,9 km
Association Les Amis de Barret de Lioure	10 km
TERRITOIRE DU PAYS DE BUIS-LES-BARONNIES	
Association Randouvèze	316 km
Les Sabots d'Ollon	26,3 km
TERRITOIRE DU VAL D'EYGUES	
CCBDP	26,6 km
Les Aînés de Trente Pas	9 km
Lei Caminaire	9 km
Les Collines Argentées	13 km
Comité des fêtes du Poët Sigillat	18,2 km
TERRITOIRE DU PAYS DE RÉMUZAT	
CCBDP	24,5 km
Comité d'Animation Incontournable de Rémuzat	8 km



Activité pédestre

→ 12 associations (+ la CCBDP en régie directe) entretiennent et balisent désormais les sentiers de randonnée pédestre.

Sur 1200 km d'itinéraires pédestres, soit près de 122 circuits, 517 km ont été entretenus en 2020 malgré la crise de la COVID 19.



Une formation balisage, dispensée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre a eu lieu le 13 mars 2020 au Poët-Sigillat. 9 personnes venant de 4 associations différentes ont été formées au balisage.

Une seconde formation balisage devait se tenir à Buis-les-Baronnies le 3 avril 2020 avec une quinzaine d'inscrits mais la formation a été annulée compte tenu de la crise sanitaire.

Les bénévoles en formation balisage le 13 mars 2020 au Poët-Sigillat

Travaux sur les sentiers pédestres

→ Deux interventions de tronçonnage ont eu lieu sur les communes de Saint-Auban-sur-l'Ouvèze et du Poët-en-Percip.

→ Deux autres interventions de plus grande ampleur, avec le soutien de l'association Randouvèze, ont été menées sur la montagne de Chamouse (Izon-la-Bruisse et Montauban) et sur la Nible et le Saint-Julien à Plaisians et à Buis-les-Baronnies. Ces opérations ont fait suite aux chutes de neige et au vent qui ont cassé de nombreux arbres sur la partie Est des Baronnies.



Tronçonnage sur la montagne de Chamouse avec l'association Randouvèze

Par ailleurs, avec le soutien technique du Département de la Drôme, la main courante a été changée sur le sentier des Aiguilles puisque cette dernière avait été arrachée par la chute d'un arbre. Le passage est désormais à nouveau sécurisé. C'est aussi dans le cadre d'un dossier de subvention retenu auprès du Département de la Drôme que des travaux ont été menés par une entreprise du BTP, AUBERY TP, sur le sentier Béatrix à Rémuzat afin de canaliser l'eau et de sécuriser un passage exposé.

Sur le même territoire, une borne directionnelle a été installée sur la montée du Rocher du Caire (Saint-May) pour pallier l'égarement de randonneurs sur ce secteur aérien et vertical, faisant chaque année l'objet d'interventions des secours en montagne.



Borne directionnelle sur le Rocher du Caire



De plus, des travaux améliorant l'accessibilité sur deux sentiers à Aulan et au Poët-Sigillat ont été réalisés afin de sécuriser des zones d'érosion et de créer des ruptures de pente avec des escaliers sur des zones glissantes.

Enfin, deux réouvertures importantes conséquentes ont eu lieu sur les communes de Sahune et de Rochebrune. Le sentier du Rocher du Bramard a été dévié pour éviter une parcelle privée, et ce, en accord avec le propriétaire, et un sentier a été rouvert à Rochebrune suite à un refus de passage avec un propriétaire.

Conventionnement foncier, promotion touristique et conciliation des pratiques

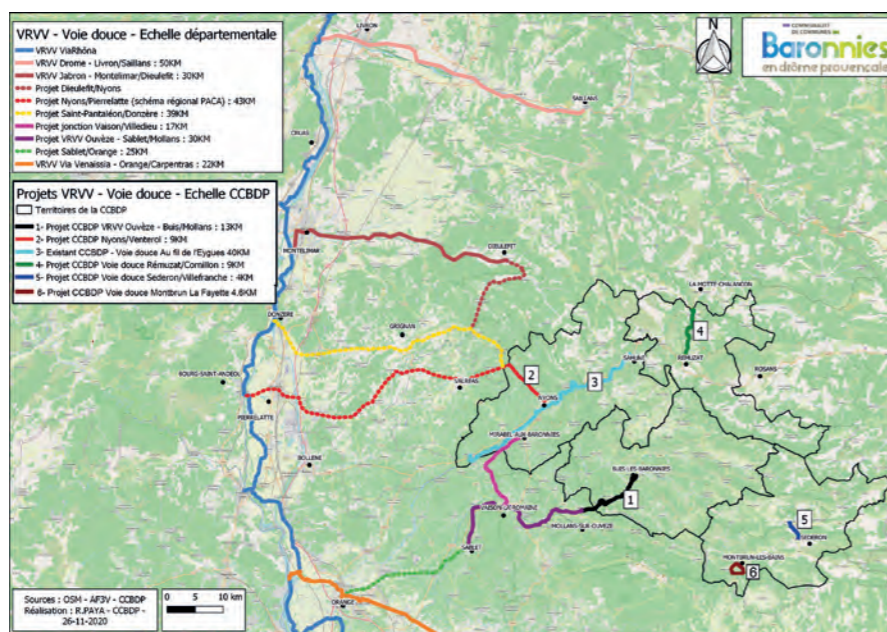
En 2020, la CCBDP a entrepris le conventionnement foncier du territoire du Pays de Buis dans l'objectif de promouvoir ces boucles dans un randoguide complet en 2021, en respectant la nouvelle charte de promotion.

→ Ce sont donc près de 400 conventions qui ont été envoyées dans un 1er envoi aux propriétaires privés afin d'obtenir un accord de passage sur les sentiers en propriété privée. Cette convention permet notamment de décharger les propriétaires de la responsabilité en cas d'accident.

Concernant la promotion touristique, deux panneaux de mise en valeur des itinéraires ont été réalisés. Un sur la commune de Barret-de-Lioure en partenariat avec l'association des Amis de Barret et un sur la commune de Ballons en partenariat avec la Communauté de communes du Buech.

→ Ce travail est aussi un préalable au déploiement de la signalétique directionnelle sur le Pays de Buis, actuellement vétuste voire inexistante. L'implantation de près de 150 poteaux directionnels a été identifiée, permettant l'installation progressive de cette signalétique à l'automne et à l'hiver 2021. Pour rappel, c'est le Département de la Drôme qui finance l'installation de ces poteaux directionnels.

Ce type d'équipements souligne la volonté des élus de mettre à disposition des administrés des itinéraires avec des aménagements de qualité.



Activité VTT

→ 2 associations (ainsi que la CCBDP en régie directe) entretiennent et balisent les 700 km de circuits VTT essentiellement concentrés sur le territoire du Val d'Eygues, du Pays de Buis et du Pays de Rémusat. Ce sont ainsi près de 40 itinéraires qui sont entretenus et balisés.



Bilan d'entretien et de balisage	Km entretenus
TERRITOIRE DU VAL D'EYGUES	
Association VTT Loisir	294 km
TERRITOIRE DU PAYS DE BUIS-LES-BARONNIES	
UCB	30 km

Activité équestre

La CCBDP a également en compétence la gestion des itinéraires « Équestre » au travers de sa compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ».

→ En partenariat avec la Drôme à Cheval, la CCBDP a convié fin 2020 les différents partenaires (socioprofessionnels, PNRBP, OT, etc.) à une réunion de lancement de structuration de la filière équestre. L'objectif de la réunion était de préciser les avancées relatives à ce sujet en définissant le calendrier prévisionnel à l'horizon 2022 et les prérogatives des différents partenaires.

Évènementiel

→ Concours Mon GR Préféré

Comme chaque année depuis maintenant 3 saisons, la Fédération Française de Randonnée Pédestre organise au niveau national le concours « Mon GR® préféré ». Ce concours vise à élire le GR® préféré des françaises et des français, c'est-à-dire le chemin de Grande Randonnée® pédestre qui présente les paysages les plus extraordinaires, qui donne envie de pratiquer la marche à pied, et qui dégage une ambiance et une personnalité particulière.



Pour cette 4^{ème} saison, les 8 itinéraires présélectionnés qui concourent étaient :

- Le GR® de Pays des Baronnies Provençales
- Le GR® de Pays Grand Pic Saint-Loup
- Le GR® 58 Tour du Queyras
- Le GR® 30 Tour des Lacs d'Auvergne
- Le GR® 509 Grande Traversée du Jura
- le GR® 145 Via Francigena
- le GR® 3 La Loire Sauvage à Pied
- le GR® 75 Les Portes de Paris

Le GR® de Pays des Baronnies Provençales qui traverse le territoire a reçu le prix coup de cœur du jury, et suite au vote du public, malgré la campagne de communication initiée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Drôme et véhiculée par la CCBDP, le sentier de grande itinérance est arrivé second, derrière le GR® de Pays Grand Pic Saint-Loup.

→ Trail Nyons et Baronnies

En octobre 2020 a eu lieu la seconde édition du Trail Nyons et Baronnies à Nyons organisé par l'association « Courir à Nyons ».

La CCBDP a offert à cette occasion une petite partie du ravitaillement en produits locaux, afin de soutenir cet évènement qui a réuni près de 500 coureurs et de mettre en valeur le terroir du territoire.





Voie douce

La plupart des panneaux d'information présents le long de l'itinéraire ont été changés afin d'actualiser certaines informations, de mettre à jour les logos des différents partenaires et de corriger certaines incohérences cartographiques.

Par ailleurs, suite aux crues de 2019 ayant emporté une partie de l'itinéraire entre Nyons et Vinsobres, l'itinéraire a été fermé sur cette section. 2020 a été l'occasion d'étudier de potentielles modifications d'itinéraires afin de garantir une continuité du circuit entre Sahune et Saint-Maurice-sur-Eygues.

Enfin, pour évaluer la fréquentation de l'itinéraire, un éco-compteur a été posé en partenariat avec le PNR sur la commune d'Aubres. Les données issues de ces comptages permettront de gérer durablement le site et de prévenir des éventuels conflits d'usages.

En 2020, 19 700 passages ont été recensés en 8 mois de comptage (dont 2 en période de crise sanitaire) soit environ 80 passages par jour (toute modalité confondue : piétons, cyclistes et voitures).

Les vélos sont les plus présents, représentant 49% des passages, les piétons représentent 31% du total et les voitures 20%.

L'année mouvementée avec la crise COVID en 2020 peut se résumer par une hausse de la fréquentation si on prend les données sur les 5 mois de comptage (sans les 2 mois de confinement), avec près de 109 passages/jour contre 70 en 2019.

La reprise des sorties autorisées post confinement tend vers une hausse conséquente du nombre de passage, avec sur la période de mai-août 2020 une hausse de près de 30% par rapport à 2019 sur la même période.

Deux autres éco-compteurs seront implantés en 2021 afin de compléter les données disponibles sur « Au fil de l'Eygues ».



Projet de création de Vélo Route Voies Vertes (VRVV) et Voies Douces (VD)

En 2020, la CCBDP a travaillé sur le montage d'un projet visant la création de :

→ Deux tronçons de VRVV supra communautaires :

VRVV N°1 - La connexion locale au développement de la Véloroute de l'Ouveze, tronçon reliant Buis-les-Baronnies à Pierrelongue (en limites administratives de Mollans/Ouveze),

VRVV N°2 - La connexion locale à la Via-Rhône, tronçon reliant Nyons à Venterol (carrefour de Novézan) par l'ancienne voie ferrée.

→ Trois potentielles Voies Douces (typées vélo à assistance électrique) :

La CCBDP entend par voie douce, un itinéraire court, non structurant à l'échelle du réseau national AF3V (Association Française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes), et ne répondant pas au cahier des charges de préconisation des VRVV principalement en termes de dénivelé.

Voie douce N°1 - Rémuzat – Cornillon-sur-l'Oule (plan d'eau) via la RD61 B

Voie douce N°2 - Séderon – Villefranche-le-Château reliant les 2 villages disposant des atterrissages « parapente » de la montagne de Bergies par les Rieux au nord et le Manens au sud du col.

Voie douce N°3 - Montbrun-les-Bains sur la base d'un itinéraire pédestre familial existant, la boucle de la Fayette face au village (Délibération CCBDP N 163-2020)

Le montant prévisionnel de travaux subventionnés est de 240 000 €, sur un total de 300 000 € HT soit 360 000 € TTC. Les partenaires ont notifié leur soutien comme suit :

Etat (DSIL) : 80 000 € ; Région AURA : 100 000 € ; Département : 60 000 €

Le projet de création de VRVV et VD s'articulera en 2021, autour de 2 marchés, successifs dans le temps ; un marché visant à contractualiser avec un maître d'œuvre et un marché de travaux.

La CCBDP a créé un comité de pilotage composé de l'ensemble des maires de chaque commune traversée.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D :

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et programmes de développement

Commission E :

Développement touristique Drôme Provençale
Équipement touristique et sportif
d'intérêt communautaire



Commission D :

Jean-Jacques MONPEYSSEN

Vice-Président délégué à l'Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et programmes de développement

Conseiller Municipal à Nyons



Commission D :

Sébastien BERNARD

Vice-Président délégué à Développement touristique – Drôme Provençale – Equipement touristique et sportif d'intérêt communautaire

Maire de Buis-les-Baronnies



Commission D

Une activité économique fortement impactée par la crise sanitaire

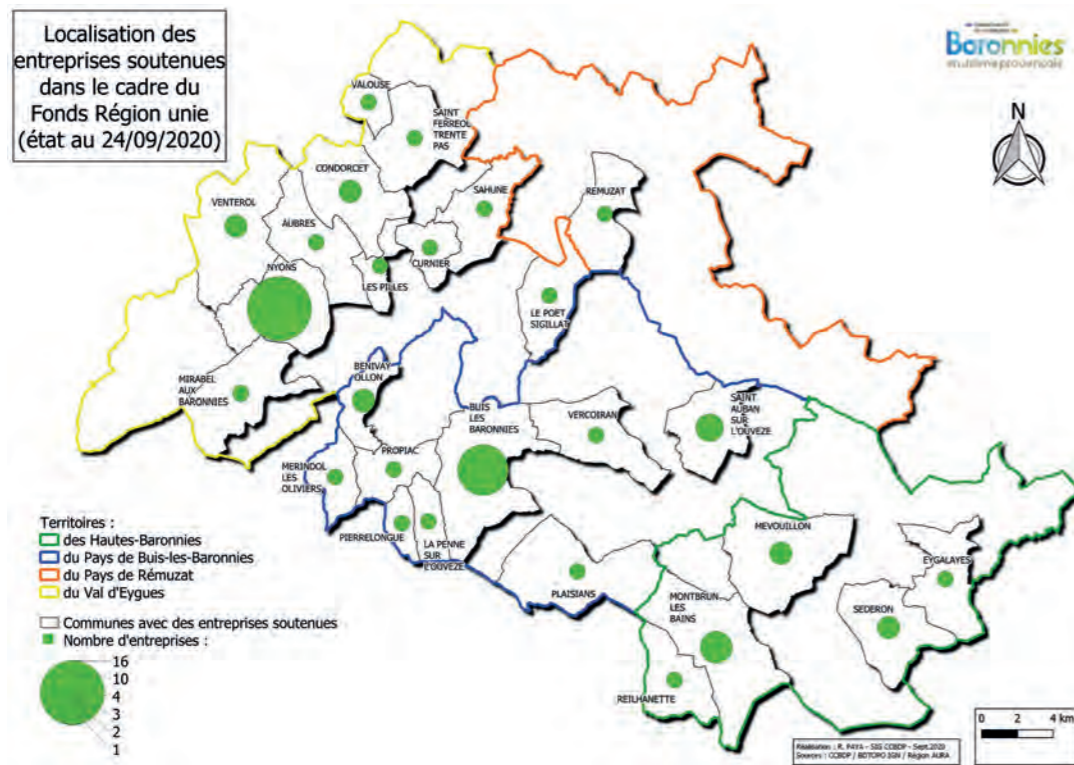
L'année 2020 a fortement été impactée par la crise sanitaire Covid 19.

La Communauté de communes des Baronnies a mis en place plusieurs mesures d'urgence pour accompagner les entreprises dans cette crise :

→ Contribution au Fonds Région unie Auvergne Rhône Alpes qui a permis d'accompagner les entreprises en attribuant deux aides :

- **Aide n°1 « Tourisme/Hôtellerie/Restauration »** : subventions aux acteurs du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration, entreprises et associations : subvention maximum de 5 000 € - 59 entreprises soutenues pour un montant de subvention de 280 000 €
- **Aide n°2 « Microentreprises & Associations »** : avances remboursables au bénéfice des microentreprises, associations employeuses et coopératives : avance remboursable de 3 000 à 30 000 € - 6 entreprises soutenues en 2020 pour un montant de 93 000 €

La CCBDP a adhéré à ses deux fonds à hauteur de 84 864 € aux cotés de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de la Drôme et de la banque des territoires.



→ Dégrèvement de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du sport et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité lié à l'épidémie de Covid-19 : réduction de cotisation foncière des entreprises (CFE) à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020 (sur la part Communauté de communes)



Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE

Depuis le 1er janvier 2018 et conformément aux orientations de la loi NOTRe, la Communauté de communes a en charge la gestion et la commercialisation de la Zone d'Activités Economiques du Plan d'Oriol à Séderon et du Grand Tilleul à Nyons.

Point sur la commercialisation (à fin 2020)

→ Zone d'activités du Plan d'Oriol à Séderon

- Nombre de lots : 7
- Nombre de lots vendus ou sous compromis : 3
- Surface restant à commercialiser : 1,06 hectare

→ Zone d'activités du Grand Tilleul à Nyons

- Nombre de lots : 34
- Nombre de lots vendus ou sous compromis : 21
- Surface restant à commercialiser : 3 hectares



ZAE du Plan d'Oriol à Séderon.



Zone d'activités du Grand Tilleul à Nyons

Des aides pour la création, reprise et croissance d'entreprise avec Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale



L'association, à laquelle adhère la Communauté de communes, propose aux porteurs de projets un accompagnement, un financement et une mise en réseau pour la création, la reprise ou le développement de tous types d'activités : artisanat, commerce, activités agricoles ou libérales.

→ 18 projets ont été validés sur le territoire des Baronnies et 49 emplois ont été créés ou maintenus. Ces 18 créateurs ou repreneurs ont obtenu 191 500 € de prêt d'honneur.

Le lien entre Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale et le service économique de la CCBDP est ainsi renforcé grâce à une mutualisation des informations et des contacts et une proximité qui favorise les porteurs de projets dans leurs démarches.

Pour rappel, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale accueille l'association dans ses locaux à Nyons, celle-ci assure également une permanence à Buis-les-Baronnies.

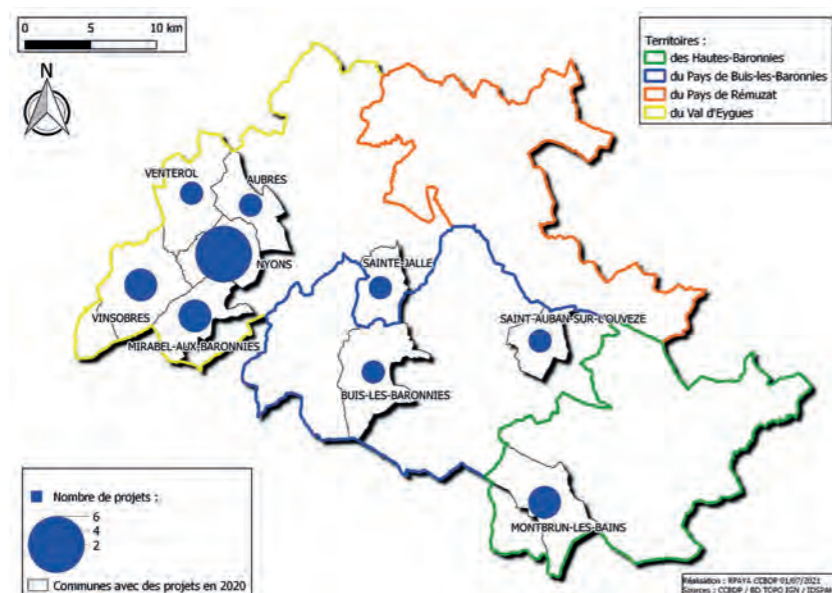
L'association et la CCBDP ont signé une nouvelle convention de partenariat pour les années 2020 à 2022.



→ Les 17 projets soutenus en 2020

NOM COMMERCIAL	PORTEUR DE PROJET	SECTEUR D'ACTIVITÉ	COMMUNE DU SIÈGE SOCIAL
Le Paradisier café	Laure AUBOURG Jérôme DEGARDIN	Hôtels, cafés et restaurants	Nyons
O Berge de L'Anary	Nadia BEKKALI	Hôtels, cafés et restaurants	Montbrun-les-Bains
Galathe	Anais BONTOUX	Hôtels, cafés et restaurants	Nyons
La Salaison de l'Ouvèze	Tony BOUTINAUD	Commerce et réparation	Saint-Auban-sur-l'Ouvèze
Pharmacie des Baronnies	Aurélia CRUEIZE	Santé humaine et action sociale	Mirabel-aux-Baronnies
Le Salon d'Aurélié	Fanny GANCEL	Commerce et réparation	Nyons
Transition bois Sarl	Cédric JOURDAN	Commerce et réparation	Sainte-Jalle
O'Biotentik	Laurent LEFEVRE	Commerce et réparation	Buis-les-Baronnies
Bistrot Erika	Eric LIGER	Hôtels, cafés et restaurants	Venterol
Martinez Quentin	Quentin MARTINEZ	Agriculture, sylviculture, pêche	Vinsobres
Maçonnerie générale Matarazzo Reboul	Yoan MATARAZZO	Construction - BTP	Aubres
Camping Municipal de Vinsobres	Cristina MITU	Hôtels, cafés et restaurants	Vinsobres
Pépinières BONIN	Julie NEGRE	Agriculture, sylviculture, pêche	Mirabel-aux-Baronnies
Rodari Eric Bâtiment	Annick RODARI	Construction - BTP	Nyons
Adecis 26	Antoine SCHWILDEN	Services aux entreprises	Nyons
Les Floralies	Mireille TOTI	Commerce et réparation	Nyons
Pâtisson	Alexane TOUREL	Hôtels, cafés et restaurants	Montbrun-les-Bains

→ Localisation des projets soutenus en 2020



Entreprises en développement : des aides à l'immobilier

En 2017, la CCBDP en partenariat avec le Conseil Départemental de la Drôme a instauré une aide à l'immobilier d'entreprise. Pour bénéficier de cette aide, les entreprises doivent construire, aménager ou faire l'acquisition d'un local et s'engager à créer de l'emploi en CDI.

→ L'aide du Département et de la Communauté de communes est de 6 000 € / emploi créé.

En 2020, l'entreprise Sanisphère (via la SCI les bécosse) a déposé une demande d'aide à l'immobilier pour l'aider à construire un bâtiment de 600 m² sur la ZA du Grand Tilleul.

Elle a pour activités la conception, recherche, ingénierie, commercialisation, fabrication de toilettes

autonomes et de technologies écologiques. L'entreprise a prévu de recruter 10 salariés entre 2019 et 2021 et d'investir plus de 800 000 € dans ce projet immobilier.

L'entreprise pourra bénéficier d'une subvention de 54 000 € du Département de la Drôme et de 6 000 € de la CCBDP.

Développer le commerce et l'artisanat

La Communauté de communes dans sa volonté d'accompagner la création et le développement d'entreprises commerciales et artisanales sur le territoire, à travers des programmes d'aides, a validé en 2020 en Conseil communautaire 15 projets de commerçants et artisans.

Ces projets ont pu bénéficier d'une subvention de la Communauté de communes et de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) validé fin 2018.

Pour rappel, l'Etat apporte une subvention de 118 000 € qui permet de soutenir deux types d'opérations :

- Une aide à l'investissement des entreprises,
 - La mise en œuvre des actions collectives (diagnostic agencement, diagnostic stratégique, ...).
- Ces actions sont menées en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme.

Certains de ces projets ont pu également bénéficier d'une aide de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif de soutien aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat et des services, avec point de vente. Ce dispositif complémentaire de la Région a pu être mobilisé seulement parce que la Communauté de communes apporte un cofinancement de minimum 10% de l'assiette éligible, en complément de la Région.

L'enveloppe FISAC ayant été intégralement programmée entre 2019 et 2020, les 3 derniers projets du tableau ont uniquement bénéficié d'un accompagnement de la Région et de la Communauté de communes.

→ Liste des dossiers soutenus dans le cadre du FISAC et du dispositif de soutien au commerce et à l'artisanat de la Région AURA

NOM DE L'ENTREPRISE	SECTEUR D'ACTIVITÉS	OBJET DE LA DEMANDE	COMMUNE
Menuiserie Marcou	Menuiserie	Travaux d'aménagement - Sécurité	Les Pilles
Panier sympa	Epicerie	Travaux d'aménagement	Sainte Jalle
L'instant - Holding de l'Avenue	Restauration	Devanture - Aménagement	Nyons
Une rose au paradis	Restauration	Devanture - Aménagement	Nyons
Le Fauve	Restauration	Devanture - Aménagement	Rémuzat



Chez Max	Restauration	Devanture - Aménagement	Buis-les-Baronnies
L'Escale	Restauration	Travaux d'aménagement	Buis-les-Baronnies
Aux délices Buxoises	Boulangerie	Travaux d'aménagement	Buis-les-Baronnies
Menuiserie Pascal Alexandre	Menuiserie	Acquisition de matériel	Buis-les-Baronnies
Boulangerie des Bains	Boulangerie	Travaux d'aménagement - Sécurité - Devanture	Montbrun les Bains
O'Bistrot des Lavandes	Restauration	Travaux d'aménagement	Sainte-Jalle
Studio Form	Salle de sport	Travaux d'aménagement	Nyons
Cordonnerie NICOLET	Cordonnerie	Création d'un atelier - Travaux d'aménagement	Buis-les-Baronnies
Drink Eat - Le Bistrotteur	Restauration	Travaux d'aménagement	Nyons
Le Paradisier Café	Restauration	Travaux d'aménagement	Nyons

Poursuite du déploiement de la Signalisation d'Information Locale

La Communauté de communes a poursuivi le déploiement de la Signalisation d'Information Locale (SIL).

→ Elle permet de signaler les pôles utiles aux usagers en déplacement.

Sont notamment signalés :

- Les services publics,
- Les équipements touristiques, culturels et de loisirs,
- Les sites touristiques,
- Les hébergements touristiques,
- Les autres activités commerciales utiles aux personnes en déplacement (garage, stations-services, produits régionaux, ...).

Après le déploiement de la SIL sur les territoires du Val d'Eygues et du Pays de Rémuzat, la CCBDP a engagé le travail de diagnostic sur les territoires du Pays de Buis et des Hautes Baronnies.

L'avant-projet détaillé a également été réalisé pour la commune de Buis-les-Baronnies.

Le déploiement effectif de cette signalétique devrait démarrer en 2022 sur les communes volontaires.



Agriculture : Mise en place d'un espace test

Suite à un travail de concertation mené fin 2018, la CCBDP a choisi de travailler, en lien avec les partenaires agricoles, sur les sujets de l'installation et de la transmission.

Ce travail s'est traduit par la mise en place d'un Espace-Test Agricole (ETA) accompagné par le Réseau National des Espace-Tests.

Les ETA permettent de répondre à plusieurs enjeux : reconquérir du foncier non exploité, permettre l'accès au foncier à des publics hors cadre familial, et donc leur permettre de faire leur preuve, de sécuriser leurs parcours grâce à l'accompagnement proposé par l'ETA, et de les intégrer à un réseau.

L'ETA a accueilli ses deux premiers testeurs en 2020.

→ L'Espace-Test Agricole des Baronnies en Drôme Provençale

Une convention de partenariat a été signée entre différents partenaires qui assurent toutes les fonctions citées ci-dessus pour la bonne mise en œuvre de l'Espace-Test Agricole des Baronnies en Drôme Provençale :

- **La fonction couveuse est assurée par START'TER** - Couveuse régionale AuRA. Couveuse créée en 2020 à l'échelle régionale dédiée au test d'activité agricole. Elle porte les contrats CAPE des deux personnes en test et assure l'hébergement fiscal et financier.

- **Pour la fonction pépinière** les deux personnes en test bénéficient de plusieurs soutiens, tout d'abord de celui de deux propriétaires fonciers qui ont mis chacun à disposition une parcelle, par le biais d'un prêt à usage, une à Vinsobres et l'autre à Les Pilles. Ensuite du CFPPA de Nyons qui met à disposition son laboratoire pour la transformation des productions agricoles et pour finir la CCBDP qui a mis disposition du matériel de production.

- **La fonction accompagnement est assurée par l'ADEAR de la Drôme**, elle vise à définir le projet individuel des accompagnés via une approche globale ; prise en compte de la globalité du projet, en abordant les questions techniques avec un regard sur les objectifs des porteurs de projet, leur projet professionnel et personnel. Ils bénéficient également du soutien d'agriculteurs locaux pour des aspects techniques de production et de transformation.

- **La fonction animation – coordination est assurée par la CCBDP**, elle veille au bon fonctionnement de l'outil, anime les différents partenaires et assure le suivi financier du projet. Ce projet est financé par la CCBDP qui a bénéficié d'une subvention FEADER dans le cadre du programme LEADER Une Autre Provence.

Pour découvrir le projet :

www.miimosa.com/fr/projects/des-boissons-bio-issues-de-nos-plantes-aromatiques

Agriculture : Soutien à l'association Solidarité paysan

L'association « Solidarité paysans » accompagne, depuis de nombreuses années, les agriculteurs en difficulté, dans l'ensemble de leurs démarches (accompagnement sur les démarches financières, techniques et sociales).

En 2020, compte tenu des difficultés notamment de la filière arboricole, le nombre d'agriculteurs accompagnés sur les Baronnies a fortement augmenté et représente environ 1/3 des accompagnements sur le Département de la Drôme.

La Communauté de communes a décidé de soutenir les activités de l'association en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 3 200 €.



L'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale

L'association gère 8 bureaux d'information touristique : Buis-les-Baronnies, Mirabel-aux-Baronnies, Montbrun-les-Bains, Nyons, Rémuzat, Sahune, Séderon et Vinsobres. L'Office de Tourisme regroupe 656 adhérents en 2020.



Une Convention d'objectifs, signée pour trois ans, lie la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale à ce nouvel Office de Tourisme.

Cette Convention précise notamment les missions confiées par l'intercommunalité à son office de tourisme communautaire à savoir :

- L'accueil, l'information et le conseil des visiteurs,
- La promotion et la communication territoriale
- L'accompagnement du réseau des socio-professionnels
- La structuration et la commercialisation de l'offre touristique locale.

Compte tenu de la crise sanitaire et du report des élections municipales, **le Conseil communautaire a souhaité prolonger cette convention d'une année supplémentaire** pour permettre aux nouveaux élus de mieux appréhender les orientations stratégiques.



Une année qui marque la fin d'une époque... et ouvre une nouvelle ère !

La crise sanitaire a fortement bousculé l'économie touristique des Baronnies.

La sortie progressive du confinement à partir de mi-mai a permis de sauver la saison estivale.

A partir de juin, la clientèle locale et régionale, a fait plus que compenser l'absence de la clientèle internationale. La proximité des bassins de populations urbains combinée à une offre d'hébergement hétérogène et importante dans un territoire répondant aux attentes de sortie de confinement, a permis de passer une très bonne saison inter-confinements, permettant parfois de compenser la perte d'activité des périodes de confinement. L'impact touristique du confinement est aussi limité par l'activité saisonnière, un grand nombre d'activités ne démarrant qu'au printemps.

→ **La reconnexion avec la nature** loin des concentrations humaines, recherchée par les séjournants, favorise aussi la consommation de produits du terroir. L'ensemble des filières de productions locales profitent de cette tendance, et réalisent une bonne année d'activité.

→ **Le thermalisme sur Montbrun-les-Bains** a cumulé les restrictions avec les difficultés techniques, et son activité s'en est trouvée fortement réduite.

→ **Les loisirs de pleine nature** ont répondu à ce besoin d'évasion et ont connu une belle saison d'activité, malgré l'absence d'avant et d'après saison.

→ **Les loisirs aériens** se portent bien, le territoire est très bien doté, s'intégrant dans la filière des activités de pleine nature, largement valorisés par l'appartenance au Parc Naturel Régional.

→ **La vie culturelle et événementielle** est totalement impactée par les restrictions sanitaires, quasiment toute la programmation est annulée.

→ **L'accueil dans les Offices de Tourisme** a été très largement touché par la situation, les conditions d'exercices très contraintes. Les Bureaux d'Informations Touristiques saisonniers sont restés fermés, et l'Office de Tourisme n'a pas fait appel à du personnel saisonnier contrairement aux années précédentes.

Le classement de l'OT en catégorie 1 a été reconduit, ainsi que sa norme qualité NF, après un audit en juillet.

L'accompagnement des socioprofessionnels a fait l'objet d'adaptation compte tenu du contexte. **Avec la crise sanitaire, les ateliers numériques se sont transformés en accompagnement individualisé**, la newsletter a servi à partager les informations de crise, **un groupe facebook est créé pour diffuser des informations de proximité.**





L'Office de Tourisme mutualise son marketing avec la destination Drôme Provençale, aux côtés des 4 offices de tourisme et collectivités du Sud Drôme, avec un plan marketing pro-actif, auquel les Baronnies contribuent largement : sites internet multilingues, stratégie e-numérique (réseaux sociaux, newsletters...), magazine et carte touristique.

Aux côtés de l'Agence de Développement Touristique de la Drôme et du Comité Régional du Tourisme AURA, l'Office de Tourisme participe aux salons grand-public, et organise des accueil Presse/Media/influenceurs, campagnes photos-vidéos. Avec la crise, les actions ont été repositionnées sur les marchés de proximité, à l'attention des Drômois et des bassins de la région Lyonnaise, Grenobloise, Nimoise et Aixoise.

L'Office de Tourisme complète l'arsenal marketing avec les éditions de magazine touristique, guides et cartes pratiques.

Il renforce son positionnement marketing par la commercialisation groupes et individuels, une force qui nous différencie d'autres territoires. Cette visibilité supplémentaire est renforcée en 2020 par des actions marketing commerciales en partenariat avec les prestataires. De nouveaux séjours sur les bassins de Buis/Montbrun permettent d'offrir un panel élargi, travail réalisé avec le soutien du LEADER.

Synthèse tirée du bilan de l'Office de tourisme communautaire des Baronnies

Office de Tourisme communautaire Les chiffres clés 2020

- ▷ 75 495 visiteurs reçus par l'Office de Tourisme en vis-à-vis et par téléphone (-42 %)
- ▷ 166 074 000 visiteurs unique sur Internet (+ 30 %)
- ▷ 10 839 fans sur Facebook
- ▷ 3 850 abonnés sur Instagram (+17 %)
- ▷ 50 000 vues sur YouTube
- ▷ 1178 enfants participants à l'une des chasses au trésor
- ▷ 1131 participants aux visites guidées des villages
- ▷ 5530 participants aux programmes de visites et sorties thématiques « baladez-bougez curieux »
- ▷ 656 adhérents à l'Office de Tourisme (- 9 %)
- ▷ Subvention de la CCBDP : 510 000 €

Une collecte de la taxe de séjour impactée par la crise sanitaire

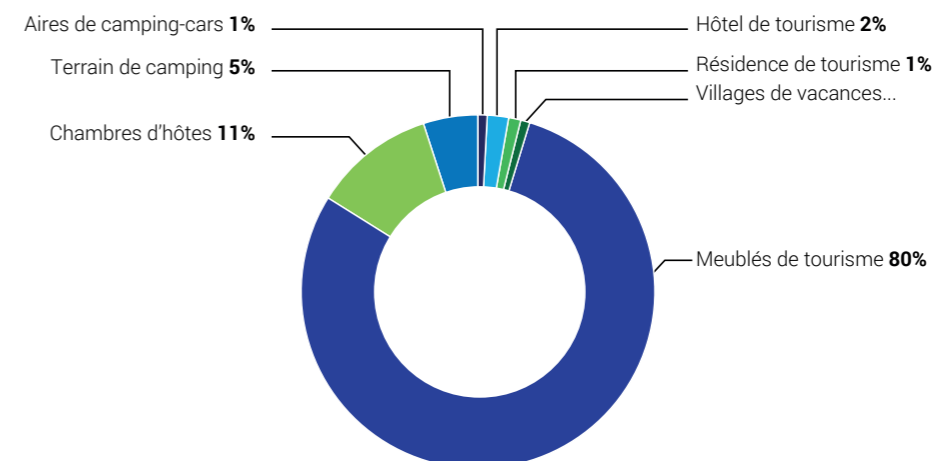
Depuis le 01 janvier 2017, la taxe de séjour est collectée sur l'ensemble des 67 communes du territoire communautaire.

Pour rappel, cette taxe est payée par la clientèle touristique et son montant (à la nuitée) dépend du type d'hébergement et de son classement. Les personnes mineures sont exonérées de cette taxe. La collectivité a mis en place un outil de télédéclaration permettant de simplifier la collecte pour les hébergeurs : <https://baronnies.taxesejour.fr>

→ 840 hébergeurs représentant une capacité de 13 845 lits touristiques collectent la taxe de séjour auprès de leur clientèle touristique.



→ Répartition des nuitées par type d'hébergement (hors collecte opérateurs numériques)



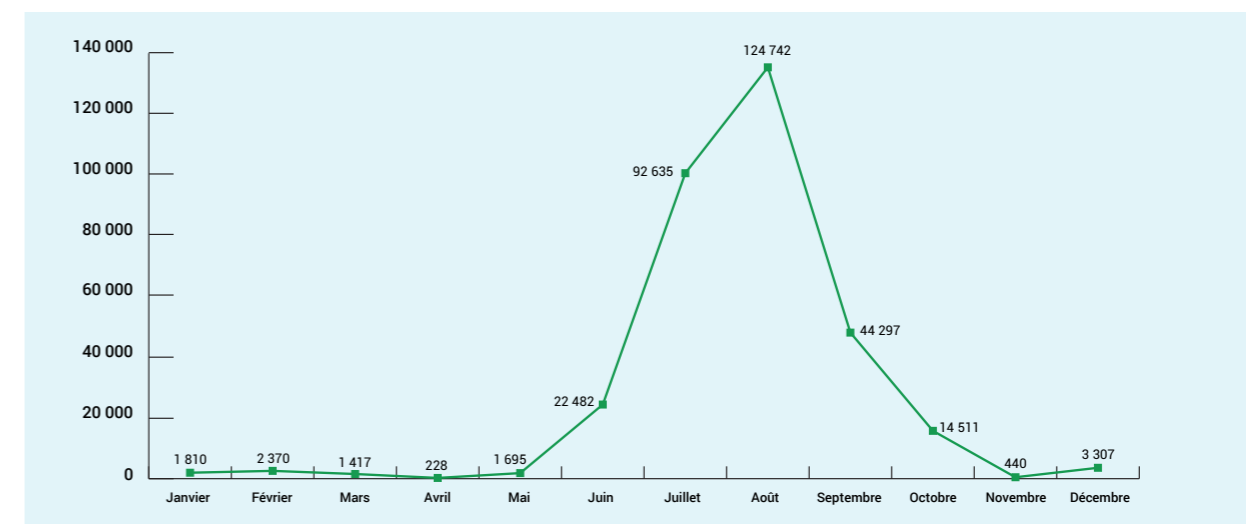
La crise sanitaire et le premier confinement ont mis à mal l'activité touristique. La saison touristique a pu réellement démarrer en juin. La perte d'activités des mois d'avril, de mai et de début juin a entraîné une baisse de recette de la taxe de séjour d'environ 100 000 € (275 000 € en 2020 contre 380 000 € en 2019).

La collecte et le reversement de la taxe de séjour par les opérateurs numériques (airbnb, abritel, booking) a continué à progresser (de 100 000 € en 2019 à 117 000 € en 2020), ce qui témoigne de l'importance du numérique dans la commercialisation des hébergements touristiques.

→ Cette somme a permis de co-financer :

- Les missions et actions de l'Office de Tourisme communautaire et notamment l'édition de l'ensemble des supports de promotion et le développement des actions de commercialisation,
- La conception et l'édition de topo-guides de randonnées pédestres et VTT,
- Le soutien à des projets touristiques communaux.

→ Courbe mensuelle de la fréquentation touristique (hors collecte opérateurs numériques)





TECHNIQUE

Commission G :

Gestion et traitement des déchets ménagers
et assimilés – Aire d'accueil des gens du voyages

Commission H1 :

Voirie

Commission I :

Coordination et gestion GEMAPI - Irrigation

Commission J :

SPANC – Assainissement – Pluvial – Eau –
Contrat ZRR – Agence de l'Eau



Commission G

Christian CORNILLAC

**Vice-Président délégué à
Gestion des déchets –
Aire d'accueil des gens
du voyage**

Maire de Mirabel-aux-Baronnies



Commission I

Olivier SALIN

**Vice-Président délégué à
Coordination et gestion GEMAPI
– Irrigation**

Maire de Rémuzat



Commission H1

Stéphane DECONINCK

**Vice-Président délégué à
Voirie**

Maire de Montaulieu



Commission J

Jean GARCIA

**Vice-Président délégué à
SPANC – Assainissement – Pluvial –
Eau – Contrat ZRR – Agence de l'Eau**

Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues



Commission G

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

→ Territoire desservi

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers dessert les 67 communes de la CCBDP soit une population municipale de 21 660 habitants.

→ Collecte des déchets pris en charge par le service

Les collectes sont réalisées en point de regroupement ou en point d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire en fonction des déchets collectés.

→ Moyens matériels

Bennes à Ordures Ménagères (BOM)

BOM	FE 695 PH (NYONS)	DY 682 WH (NYONS)
	RENAULT D WIDE 320	RENAULT D WIDE 280
	Benne SEMAT de 16m ³	Benne SEMAT de 16m ³
1ere Mise en Circulation	15/03/2019	13/01/2016
Kilométrage au 31/12/20	39 863	133 136

BOM	EP 086 VD (REMUZAT)	AC 713 YN (SEDERON)
	RENAULT PREMIUM 270 DCI	RENAULT PREMIUM 260 DXI 7
	Benne FAUN de 16m ³	Benne FAUN de 14m ³
1ere Mise en Circulation	20/04/2004	21/09/2009
Kilométrage au 31/12/20	216 149	196 045

Autres Véhicules	POLYBENNE (sur 4 territoires)	TRACTOPELLE
	FIAT DUCATO	DECHETERIE NYONS
1ere Mise en Circulation	30/09/2013	FERMEC 860
Kilométrage au 31/12/20	124350	

BOM	CE 362 JG (NYONS)	EP 862 NG (NYONS)
	RENAULT PREMIUM 270 DXI	RENAULT PREMIUM 280 DXI
	Benne SEMAT de 16m ³	Benne SEMAT de 16m ³
1ere Mise en Circulation	24/04/2012	11/03/2008
Kilométrage au 31/12/20	219 907	224 252

BOM	BZ 431 VM (BUIS)
	RENAULT PREMIUM 260 DXI 7
	Benne FAUN de 14m ³
1ere Mise en Circulation	03/01/2012
Kilométrage au 31/12/20	189 060

Autres Véhicules	TRACTOPELLE
	DECHETERIE BUIS
1ere Mise en Circulation	CASE 580 SLE
Kilométrage au 31/12/20	



→ Parc de conteneurs

	Ex-CCVE	Ex-CCBDP	Ex-CCHB	Ex-CCPR	Total
Nombres de points de collecte	452	142	75	38	707
Nombre conteneurs Ordures ménagères	1144	467	198	165	1974
Nombre conteneurs Tri sélectif	695	279	136	100	1210



PARC COLONNES SUR TERRITOIRE DE LA CCBDP 2020

FLUX	Ex CCVE	Ex CCPB	Ex CCHB	Ex CCPR	TOTAL
Verre	73	54	28	21	176
Journaux-Revues Magazines	54				54



→ Moyens humains

Nom	Prénom	Titulaire ou Contractuel	ETP	COLLECTE O.M.				COLLECTE C.S.				DECHETERIE			GYMNASSE	TRANSPORT	Mise à Dispo des Communes
				VAL D'EYGUES	PAYS BUIS	PAYS HAUTES BARONNIES	PAYS DE REMUZAT	VAL D'EYGUES	PAYS BUIS	PAYS HAUTES BARONNIES	PAYS DE REMUZAT	NYONS	BUIS LES BARONNIES	SEDERON			
AUMAGE	Ludovic	Titulaire	1	75				25									
BARBERO	Sébastien	Titulaire	1	65				5	15			5	10				
BERNARD	Michel	Titulaire	1			75					25						
BOUCHET	Tanguy	Titulaire	1	75				25									
COURTOT	José	Titulaire	1		71					24				5			
GALVANI	Vincent	Titulaire	0,84												40		60
GARCIA	Coralie	Titulaire	1											80	20		
LA ROQUE	Pascal	Titulaire	1		15	15				5	5			60			
LAUNAY	Rémy	Titulaire	1		5	60				5	20				5		5
LE PAPE	Laurent	Titulaire	1	70					20					10			
MARTIN	Eric	Titulaire	1					25				20					55
MELOSI	Pierre	Titulaire	1											25		75	
MORENAS	Ghislain	Titulaire	1										100				
MOURIER	Jean-Christophe	Contractuel	1	75					25								
PICOD	Olivier	Titulaire	1	75					25								
PIZZORNO	Léopold	Titulaire	1		71					24						5	
RIBAUD	Patrick	Titulaire	1	75					25								



→ Fréquences de collecte

Elles varient selon les territoires (bourgs-centres et zones rurales) et les saisons (les collectes sont renforcées en saison estivale).

PLANNINGS COLLECTE PAYS DE BUIS

COLLECTE ÉTÉ	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
BEAUVOISIN					
BELLECOMBE-TARENDOL					
BENIVAY-OLLON					
BESIGNAN					
BUIS LES BARONNIES					
EYGALIERS					
LA PENNE SUR OUVEZE					
LA ROCHE SUR LE BUIS					
LA ROCHETTE DU BUIS	SEDERON	SEDERON	SEDERON		SEDERON
MERINDOL LES OLIVIERS					
MONTAUBAN SUR L'OUVEZE			SEDERON		
MONTGUERS			SEDERON		
PIERRELONGUE					
PLAISANS					
POET EN PERCIP					
PROPIAC					
RIOMS			SEDERON		
ROCHEBRUNE					
SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE	SEDERON	SEDERON	SEDERON		SEDERON
SAINT SAUVEUR GOUVERNET					
SAINT EUPHEMIE SUR OUVEZE					
VERCOIRAN					

COLLECTE HIVER	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
BEAUVOISIN					
BELLECOMBE-TARENDOL					
BENIVAY-OLLON					
BESIGNAN					
BUIS LES BARONNIES		Hôpital +U Express	Centre + Gros PF	Hôpital +U Express	Places
EYGALIERS					
LA PENNE SUR OUVEZE					
LA ROCHE SUR LE BUIS					
LA ROCHETTE DU BUIS	SEDERON 1		SEDERON	SEDERON 2	
MERINDOL LES OLIVIERS					
MONTAUBAN SUR L'OUVEZE					
MONTGUERS					
PIERRELONGUE					
PLAISANS					
POET EN PERCIP					
PROPIAC					
RIOMS					
ROCHEBRUNE					
SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE	SEDERON 1				
SAINT SAUVEUR GOUVERNET					
SAINT EUPHEMIE SUR OUVEZE					
VERCOIRAN					

Collecte OM

Collecte CS

PLANNINGS COLLECTE HAUTES BARONNIES

COLLECTE ÉTÉ	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI
AULAN				
BALLONS				
BARRET DE LIOURE				
EYGALAYES				
MEVOUILLON				
MONTBRUN LES BAINS				
REILHANETTE				
SEDERON				
VERS SUR MEOUGE				
VILLEFRANCHE LE CHATEAU				

COLLECTE HIVER	LUNDI	MERCREDI	JEUDI
AULAN			
BALLONS			
BARRET DE LIOURE			
EYGALAYES			
MEVOUILLON			
MONTBRUN LES BAINS			
REILHANETTE			
SEDERON			
VERS SUR MEOUGE			
VILLEFRANCHE LE CHATEAU			

PLANNINGS COLLECTE VAL D'EYGUES

COLLECTE ÉTÉ	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
ARPAVON		BUIS			BUIS		
AUBRES							
CHATEAUNEUF DE BORDETTE							
CHAUDEBONNE							
CONDORCET							
CURNIER							
EYROLES		REMUZAT					
LE POET SIGILLAT				BUIS	BUIS		
LES PILLES							
MIRABEL AUX BARONNIES							
NYONS							
PIEGON							
SAHUNE							
SAINT FERREOL TRENTE PAS							
SAINT MAURICE SUR EYGUES							
SAINTE JALLE		BUIS		BUIS	BUIS		
VALOUSE							
VENTEROL							
VINSOBRES							

COLLECTE HIVER	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ARPAVON				BUIS		
AUBRES						
CHATEAUNEUF DE BORDETTE						
CHAUDEBONNE						
CONDORCET						
CURNIER						
EYROLES		REMUZAT				
LE POET SIGILLAT			BUIS	BUIS		
LES PILLES						
MIRABEL AUX BARONNIES						
NYONS						
PIEGON						
SAHUNE						
SAINT FERREOL TRENTE PAS						
SAINT MAURICE SUR EYGUES						
SAINTE JALLE				BUIS		
VALOUSE						
VENTEROL						
VINSOBRES						



PLANNINGS COLLECTE PAYS DE REMUZAT

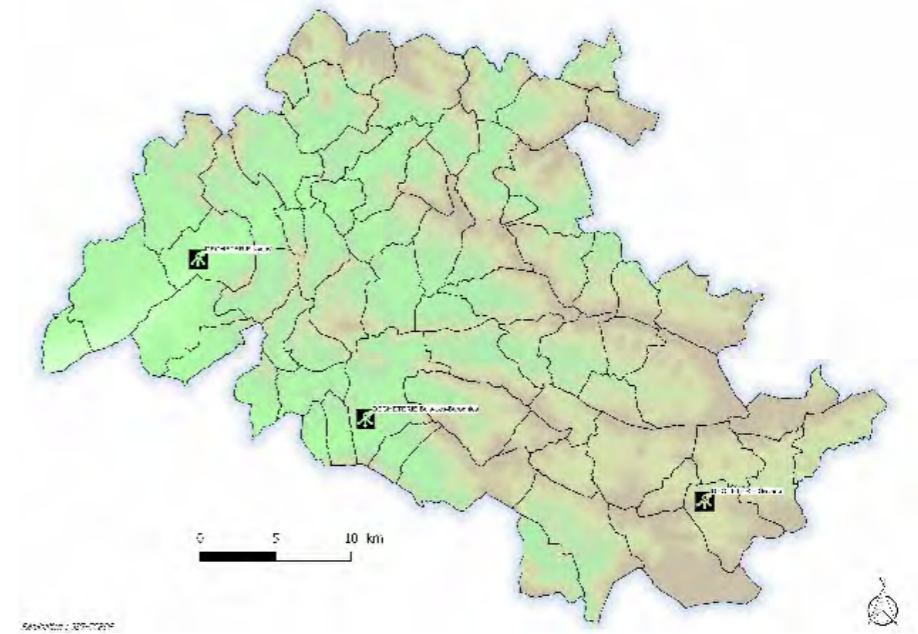
COLLECTE ÉTÉ	LUNDI	MARDI	VENDREDI
CHAUVAC LAUX MONTAUX CORNILLAC			
CORNILLON SUR L'OULE LEMPES			
MONTFERRAND LA FARE			
MONTREAL LES SOURCES PELONNE REMUZAT	NYONS		
ROUSSIEUX SAINT MAY VERCLAUSE VILLEPERDRIX			

COLLECTE HIVER	LUNDI	MARDI
CHAUVAC LAUX MONTAUX CORNILLAC		
CORNILLON SUR L'OULE LEMPES		
MONTFERRAND LA FARE		
MONTREAL LES SOURCES PELONNE REMUZAT	NYONS	
ROUSSIEUX SAINT MAY VERCLAUSE VILLEPERDRIX		

Collecte OM Collecte CS

Déchèteries

→ Localisation



→ Horaires d'ouverture

Séderon

• Du 1^{er} octobre au 30 avril

Le lundi, mercredi et samedi de 14h à 16h30

• Du 1^{er} mai au 30 septembre

Le lundi, mercredi et samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Buis-les-Baronnies

• Du lundi au samedi de 7h à 12h

+ le mercredi et samedi de 14h à 16h

Nyons

• Du lundi au samedi de 9h à 12h et 14h à 17h

+ du lundi au vendredi de 8h à 9h réservé aux professionnels.

Déchets collectés

Cartons, fers et métaux, encombrants, bois, végétaux, gravats, piles, huiles usagées, huiles alimentaires, lampes, néons, DEEE, DDM, ordures ménagères, emballages recyclables, journaux-revues-magazines, verre, textiles.



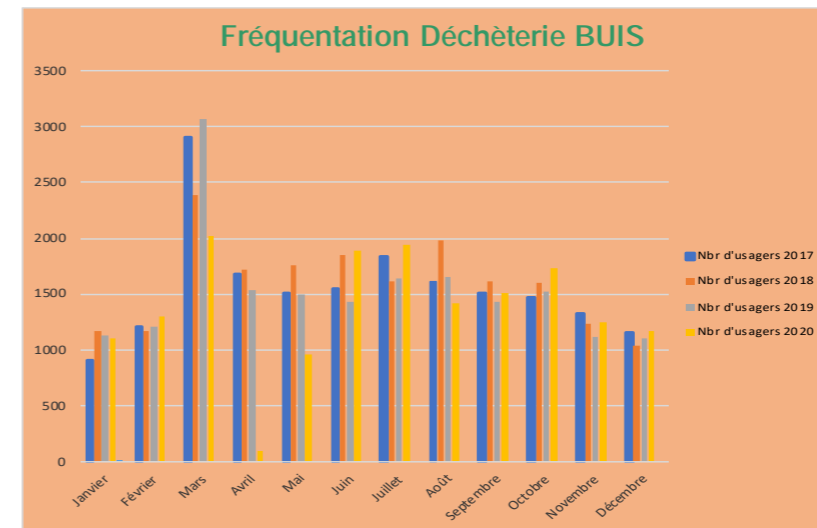


→ Fréquentation 2020

Déchèterie de Buis-les-Baronnies

16 372
USAGERS EN 2020
une fréquentation de
-10,70 % par rapport
à 2019

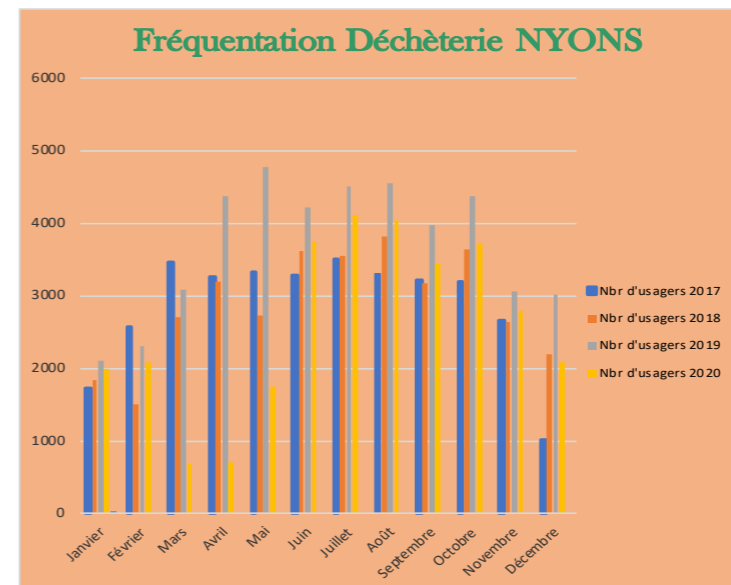
	Nbr d'usagers 2017	Nbr d'usagers 2018	Nbr d'usagers 2019	Nbr d'usagers 2020	Evolution 2017 à 2018	Evolution 2018 à 2019	Evolution 2019 à 2020
Janvier	912	1165	1124	1102	27,74%	-3,52%	-1,96%
Février	1210	1172	1214	1299	-3,14%	3,58%	7,00%
Mars	2904	2390	3071	2014	-17,70%	28,49%	-34,42%
Avril	1684	1719	1538	98	2,08%	-10,53%	-93,78%
Mai	1514	1764	1500	960	16,51%	-14,97%	-36,00%
Juin	1543	1856	1425	1885	20,29%	-23,22%	32,28%
Juillet	1834	1616	1635	1939	-11,89%	1,18%	18,59%
Août	1612	1979	1648	1413	22,77%	-16,73%	-14,26%
Septembre	1516	1614	1425	1512	6,46%	-11,71%	6,11%
Octobre	1475	1599	1529	1734	8,41%	-4,38%	13,41%
Novembre	1328	1234	1119	1249	-7,08%	-9,32%	11,62%
Décembre	1154	1036	1105	1169	-10,23%	6,66%	5,79%
RESULTAT	18686	19144	18333	16372	2,45%	-4,24%	-10,70%



Déchèterie de Nyons

31 135
USAGERS EN 2020
une fréquentation de
-29,79 % par rapport
à 2019

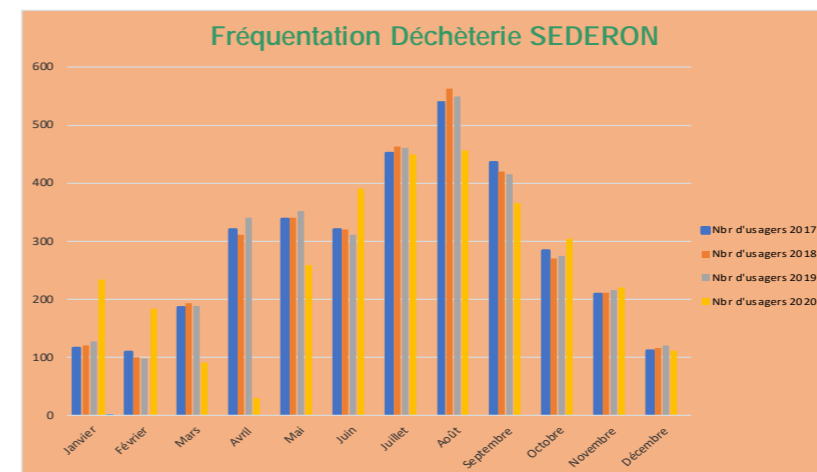
	Nbr d'usagers 2017	Nbr d'usagers 2018	Nbr d'usagers 2019	Nbr d'usagers 2020	Evolution 2017 à 2018	Evolution 2018 à 2019	Evolution 2019 à 2020
Janvier	1728	1841	2113	1989	6,54%	14,77%	-5,87%
Février	2576	1494	2305	2079	-42,00%	54,28%	-9,80%
Mars	3461	2693	3092	683	-22,19%	14,82%	-77,91%
Avril	3249	3190	4379	695	-1,82%	37,26%	-84,13%
Mai	3329	2717	4771	1747	-18,38%	75,60%	-63,38%
Juin	3274	3611	4214	3749	10,29%	16,70%	-11,03%
Juillet	3508	3555	4510	4111	1,34%	26,86%	-8,85%
Août	3301	3811	4540	4041	15,45%	19,13%	-10,99%
Septembre	3210	3169	3962	3447	-1,28%	25,02%	-13,00%
Octobre	3195	3630	4374	3733	13,62%	20,50%	-14,65%
Novembre	2652	2642	3063	2785	-0,38%	15,93%	-9,08%
Décembre	1007	2198	3025	2076	118,27%	37,63%	-31,37%
RESULTAT	34490	34551	44348	31135	0,18%	28,35%	-29,79%



Déchèterie de Sédron

3 096
USAGERS EN 2020
une fréquentation de
-10,34 % par rapport
à 2019

	Nbr d'usagers 2017	Nbr d'usagers 2018	Nbr d'usagers 2019	Nbr d'usagers 2020	Evolution 2017 à 2018	Evolution 2018 à 2019	Evolution 2019 à 2020
Janvier	115	120	128	233	4,35%	6,67%	82,03%
Février	109	100	98	183	-8,26%	-2,00%	86,73%
Mars	186	192	189	92	3,23%	-1,56%	-51,32%
Avril	321	312	340	30	-2,80%	8,97%	-91,18%
Mai	338	340	352	260	0,59%	3,53%	-26,14%
Juin	319	320	310	390	0,31%	-3,13%	25,81%
Juillet	451	463	461	449	2,66%	-0,43%	-2,60%
Août	540	563	550	457	4,26%	-2,31%	-16,91%
Septembre	435	420	415	365	-3,45%	-1,19%	-12,05%
Octobre	284	270	275	305	-4,93%	1,85%	10,91%
Novembre	210	212	215	221	0,95%	1,42%	2,79%
Décembre	112	115	120	111	2,68%	4,35%	-7,50%
RESULTAT	3420	3427	3453	3096	0,20%	0,76%	-10,34%





Harmonisation du schéma de collecte et extension des consignes de tri – Janvier 2020 - mars 2021

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, en partenariat avec le SYPP (Syndicat des Portes de Provence) et l'éco-organisme CITEO a mis en place progressivement sur l'ensemble de son territoire une harmonisation des schémas de collecte et l'extension des consignes de tri.



L'extension des consignes de tri est une conséquence réglementaire issue de la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) qui consiste à trier l'ensemble des emballages ménagers. Auparavant, une partie de ces emballages ne pouvait pas être recyclée et était enfouie avec les ordures ménagères.

L'harmonisation des schémas de collecte sur le territoire de la CCBDP a pour finalité de mélanger les emballages avec les JRM (journaux-revues-magazines).

Une campagne progressive en lien avec les territoires



L'extension des consignes de tri a débuté en février 2020 sur le Pays de Rémuzat.

Les agents techniques de la CCBDP ont installé 120 nouveaux conteneurs de tri sélectifs sur les points d'apport volontaires du territoire de Rémuzat.

Chaque conteneur est équipé d'un adhésif explicatif pour guider l'utilisateur dans son geste de tri.

Dans le même temps, la CCBDP a engagé une campagne d'information à destination des communes, des associations et des habitants sur le territoire de Rémuzat. Tous les usagers ont été informés des nouvelles consignes de tri grâce à l'envoi en boîte aux lettres d'un courrier d'information accompagné de guides de tri : les MEMO TRI.



Automne 2020 : la campagne d'information étendue aux Pays de Buis et des Hautes Baronnies

Depuis novembre 2020, les habitants du Pays de Buis et des Hautes Baronnies déposent les emballages en plastiques, en métal ainsi que l'ensemble des journaux, revues et magazines dans les bacs jaunes disposés aux points de regroupement de chaque commune où des conteneurs supplémentaires ont été installés.

Le MEMO TRI, envoyé à tous les habitants par courrier, aide à comprendre et suivre au quotidien ces nouvelles consignes.



L'extension des consignes de tri étendue aux 20 communes du territoire du Val d'Eygues en mars 2021

Les objectifs de ce projet sont doubles pour la CCBDP

→ Rendre homogène la collecte sélective sur l'ensemble des 67 communes qui compose la CCBDP.

→ Sensibiliser les habitants du territoire aux nouvelles consignes de tri afin d'améliorer les performances de collecte sélective.



Bilan des tonnages collectés au cours de l'année 2020

CCBDP		21 216 hab										
COLLECTE	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
Ordures ménagères	470,917	394,601	454,078	469,160	487,639	558,980	672,641	680,000	537,160	497,501	458,260	493,980
PAV JRM	21,260	12,560	20,040	8,280	23,080	0,000	21,300	19,020	19,040	0,000	20,420	14,680
QUAI Emballages recyclables EMR/JRM	40,140	49,800	47,100	47,600	55,780	64,020	79,400	85,780	65,600	58,680	67,640	55,744
TRI Emballages recyclables EMR/JRM	20,000	52,420	0,000	25,079	0,000	40,820	57,100	57,580	30,320	22,460	48,740	61,780
Verre	63,800	67,460	54,540	73,520	76,180	87,300	144,780	141,860	115,120	60,340	84,580	90,560
BIOFERMENTESCIBLE												

DECHETERIES NYONS-BUIS-SEDERON	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
Cartons	20,940	20,700	13,740	5,280	20,780	29,720	35,520	24,540	24,320	29,340	18,620	18,720
Fers & Métaux	31,620	25,100	29,060	11,680	29,680	60,200	40,340	47,000	34,000	34,380	36,600	26,800
Encombrants	114,800	115,460	79,940	36,820	98,400	184,380	134,320	122,260	111,980	130,580	126,560	104,200
Bois	54,980	51,760	41,140	17,240	46,560	77,540	65,440	72,240	68,680	63,760	38,040	56,340
Eco-Mobilier	23,660	24,660	15,580	0,000	24,100	35,680	31,680	31,640	32,900	39,480	24,800	27,760
Végétaux	186,920	158,520	90,960	0,000	154,440	143,040	74,700	86,160	111,960	140,940	158,840	103,780
Gravats	93,640	106,720	112,520	0,000	84,460	147,220	134,140	95,640	98,220	92,360	139,920	131,160
Batteries	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Piles	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,495	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Huiles usagées	0,000	1,710	0,000	0,000	1,800	1,890	3,150	1,080	0,540	1,530	1,250	0,540
Huiles Alimentaires (litre)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,314	0,235	0,275	0,452	0,452	0,000
Néons (Recylum)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,181	0,268	0,000	0,000	0,212	0,000
Pneumatiques	1,248	0,000	1,314	0,000	0,000	1,358	0,000	0,867	0,000	0,985	1,097	0,000
D.E.E.E.	22,879	8,274	19,309	4,467	8,018	35,594	24,933	29,323	28,344	20,626	22,335	12,347
D.D.S.	0,682	1,745	0,487	0,000	3,195	2,997	2,257	0,895	3,527	3,394	0,922	3,178
ECO D.D.S.	2,022	1,583	0,399	0,000	2,493	3,719	2,710	2,570	2,728	1,986	1,343	1,292

CCBDP		TOTAL ANNÉE				Kg/an/hab*
COLLECTE	2020 (tonne)	2019 (tonne)	2018 (tonne)	2017 (tonne)		
Ordures ménagères	6174,917	6415,290	6694,300	6556,890	291,050	
PAV JRM	179,680	237,660	210,780	232,800	8,469	
QUAI Emballages recyclables EMR/JRM	717,284	672,804	621,969	569,600	33,809	
TRI Emballages recyclables EMR/JRM	416,299	516,984	467,036	184,354	19,622	
Verre	1060,040	985,060	953,868	972,753	49,987	
BIOFERMENTESCIBLE	0,000	36,825	40,695	33,375	0,000	

DECHETERIES NYONS-BUIS-SEDERON		TOTAL ANNÉE				Kg/an/hab*
	2020 (tonne)	2019 (tonne)	2018 (tonne)	2017 (tonne)		
Cartons	262,220	301,380	301,330	275,520	12,360	
Fers & Métaux	406,460	439,840	393,030	383,740	19,158	
Encombrants	1 359,700	1 641,240	1 648,240	1 482,460	64,088	
Bois	653,720	660,188	757,260	723,890	30,813	
Eco-Mobilier	311,940	251,100	0,000	0,000	14,703	
Végétaux	1410,260	1466,530	1676,580	1367,210	66,472	
Gravats	1236,000	1428,760	1326,820	1242,630	58,258	
Batteries	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
Piles	0,495	0,000	0,366	2,175	0,023	
Huiles usagées	13,490	10,064	13,281	8,780	0,636	
Huiles Alimentaires (litre)	1,728	0,200	3,740	4,003	0,081	
Néons (Recylum)	0,661	0,000	0,000	0,242	0,031	
Pneumatiques	6,869	0,000	0,000	2,049	0,324	
D.E.E.E.	236,449	250,999	223,660	219,602	23,130	
D.D.S.	23,279	27,881	17,534	20,064	2,109	
ECO D.D.S.	22,845	6,567	4,398	0,000	2,059	

Indicateurs techniques relatifs au traitement

→ Nature des traitements et des valorisations :

Elimination :

- Centre d'enfouissement des déchets : OM, encombrants non recyclable.

Valorisation matière :

- Recyclage : Emballages ménagers, Journaux-Revues-Magazines, Verres, Cartons, Métaux, Végétaux, Bois, Gravats, Mobiliers, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), Lampes-néons, Piles, Huiles minérales et végétales et consommables informatiques
- Réutilisation : Vêtements, objets réutilisables de la Ressourcerie 3R la Triade ;
- Incinération avec valorisation énergétique : refus des emballages recyclables, DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux), Déchets Dangereux des Ménages.

→ Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

- Adhésion au SYPP (Syndicat des Portes de Provence) pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur un territoire comprenant 7 EPCI, 108 communes et 180 000 habitants.
- Simplification du geste du tri avec la mise en place des extensions de consignes de tri pour améliorer la performance globale : augmenter les quantités et améliorer les performances de recyclage et de valorisation.
- Lancement d'une étude d'harmonisation d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets.
- Etude de réhabilitation de la déchèterie de Buis-les-Baronnies.



Bilan de la Ressourcerie

→ Activités mis en place en 2020

Mise en route du nouveau site de la Ressourcerie

L'année 2020 a démarré sur une montée en puissance des activités de collecte et de vente :

- + 51.25 % d'objets collectés sur les 2 premiers mois de l'année comparés au début 2019,
- + 52.68 % d'augmentation du chiffre d'affaires par rapport au début d'année 2019.

Le nouveau hangar a permis une reconfiguration des activités permettant une gestion des flux bien plus performante et facilitée.

Espace dépôt : aménagement

Le dépôt a pu bénéficier d'un espace supplémentaire grâce au transfert des articles prêts à la vente stockés dans le nouveau hangar.

Ce qui a permis une réorganisation des espaces :

- Un espace accueil avec une zone de pesée mieux équipée, pour l'enregistrement des objets et une traçabilité plus efficace (classement par logique de matière en vue du recyclage et de vente).
- Un espace de tri et de nettoyage agrandi permettant d'améliorer le traitement des objets : maintenance plus aisée, organisation des zones de travail permettant une professionnalisation par poste des salariés, des équipements professionnels permettant des gains de temps dans le nettoyage des objets.
- Et enfin, l'aménagement d'un espace « atelier meubles » et d'un espace « appareils électriques, informatiques et électroménagers » mieux agencés et équipés, pour améliorer le réemploi de ces objets.

Espace magasin et préstockage : aménagement



Dans le nouveau hangar, plusieurs espaces ont été mis en place :

- Un espace magasin de 400 m², réaménagé plusieurs fois au cours de l'année 2020, en fonction des



contraintes sanitaires et des besoins et des règles de merchandising.

- Un espace de stockage des objets prêts à être mis en vente juste à côté, ce qui permet un réassort des rayons en continu.

Ces nouveaux espaces permettent d'exposer plus d'articles à la vente et de renouveler les rayonnages plus souvent, les clients étant mieux satisfaits de par le choix proposé et la diversité des articles, et donc plus enclins à se tourner vers le réemploi. L'agrandissement de ces espaces qu'a permis le nouveau hangar fournit des espaces de manutention plus sécuritaires et ergonomiques, ce qui préserve la santé des salariés et permet de travailler dans des conditions professionnelles similaires à toute entreprise, pour préparer au mieux les salariés accompagnés sur ce chantier d'insertion.

Espace bureau

Le nouveau hangar a permis l'installation d'un espace mezzanine, permettant une zone de travail sur informatique pour 2 à 3 personnes, la proximité de la zone magasin permet aux encadrants et personnels travaillant sur la partie « boutique » d'être plus efficace dans la gestion au quotidien de cette partie d'activité.

La nouvelle équipe

2 nouveaux encadrants technique d'insertion ont été recrutés suite au départ des 2 précédents ; **Christophe Denoeux** recruté depuis mars 2020, avec une longue expérience en accompagnement de personnes fragiles et en animation, qui s'occupe plus particulièrement de la partie Boutique ; et **Christophe Gavalda**, expérimenté dans le poste d'encadrant après une expérience de 5 ans à la ressourcerie d'Ecate de Bourg-St-Andéol, en poste depuis octobre 2020.



La crise sanitaire

La crise sanitaire a directement impacté l'activité de la Ressourcerie compte tenu des contraintes de fermeture ou des protocoles sanitaires imposés aux commerces de détail. **Cette crise a engendré plusieurs conséquences :**

En interne :

Le temps de confinement a été utilisé pour améliorer le circuit de traitement des objets et la présentation de ceux-ci en magasin, en plus d'un renforcement des affichages pour mieux informer les clients. Ce temps a également permis de revoir les modes opératoires de chaque poste.

L'arrêt de l'activité a toutefois engendré de très forts préjudices en terme de santé mentale chez les salariés accompagnés, dont certains ont perdu le bénéfice de plusieurs mois d'avancée dans leur parcours d'insertion. Le déconfinement a d'autre part, représenté une charge d'activité très intense pour mettre en place des protocoles de sécurité sanitaire adaptés et réalistes, en rapport à chaque poste de travail et dans le travail en équipe, avec un temps conséquent d'intégration des consignes et de mise en confiance sur la faisabilité d'une reprise d'activité dans le contexte de crise sanitaire.

Sur la clientèle de donateurs et d'acheteurs d'objets :

Une partie de la clientèle habituelle n'a pu revenir sur le secteur du Nyonsais, notamment certains habitants de résidences secondaires, **lors du 1er confinement. Les chiffres montrent une baisse d'activité de 66.12 % sur la collecte d'objets sur la période mars – avril – mai 2020 comparé à la même période de 2019 ; et de 50.54 % sur les recettes en magasin entre ces 2 mêmes périodes.**

Le 2ème confinement est venu, d'autre part, accélérer les questions de mise en ligne des articles à vendre, mais qui ne s'improvise pas compte tenu de la complexité et des coûts engendrés par ce dispositif, qui, pour réussir, se doit de répondre aux attentes des clients et être faisable techniquement en interne.

Sensibilisation du grand public et service civique

L'année 2020 a vu aboutir la demande de soutien financier pour la partie Animation / communication / sensibilisation, qui manquait cruellement de moyen jusqu'à présent. La Ressourcerie bénéficie toujours d'un volontaire en service civique pour nous aider sur la partie communication/sensibilisation, le dernier ayant stoppé ses activités lors du 1er

confinement en mars 2020, le 2ème ayant démarré sa mission mi-septembre 2020. Ses missions ont essentiellement été centrées sur la sensibilisation sur les réseaux sociaux en raison de la crise sanitaire, formule qui est au stade de l'expérimentation. Dès que le contexte le permet, une sensibilisation sur site, par thématique, a été mise en place, afin d'être au plus près des clients actuels et de l'acte de consommation. Toutefois l'outil internet permet de toucher un public plus « éloigné du réemploi ». La fin d'année 2020 a été consacrée à la préparation de ce projet d'animation et de communication de la Ressourcerie, qui sera mis en œuvre dès début 2021 avec le recrutement d'un salarié dédié au projet.

La collecte

La Ressourcerie a collecté 124,32 tonnes en 2020, soit 2.5 % de plus qu'en 2019. La part de la collecte à domicile sur le total des entrées d'objets à la Ressourcerie est passée de 55 % en 2019 à 37 % en 2020. Cette baisse est principalement due à la crise sanitaire, qui a limité l'accès au domicile.

Il n'y a pas eu de collecte d'encombrants organisée par la CCBDDP en 2020, ces collectes sont d'ailleurs arrêtées. Les équipes de collecte de la Ressourcerie se retrouvent souvent confrontés au demande de débarras de déchets, que la Ressourcerie ne peut pas traiter en raison des limitations d'apport en déchetterie qui lui sont imposés. La Ressourcerie s'est efforcée de collecter et de valoriser au mieux les objets dont les habitants ne souhaitent plus, mais n'est pas en mesure de remettre dans le circuit de consommation l'ensemble des objets, faute de moyens, d'espace, de compétences techniques, tout en pratiquant des prix bas.

La réparation

L'augmentation de l'espace atelier et le renforcement de son équipement ont permis d'augmenter le nombre de réparations sur les objets reçus, notamment les meubles et les appareils électriques, électroniques et électroménagers. L'amélioration des remises en état et du réemploi de ces typologie d'objet est fortement corrélée également aux compétences disponibles au sein de l'équipe des salariés, qui fonctionne avec un fort turn over intrinsèque au chantier d'insertion. La montée en compétences progressive des salariés, permise grâce à l'encadrement et aux appuis bénévoles, doit encore être renforcée et capitalisée pour améliorer les pratiques.



Résultats obtenus

→ Origine géographique de la clientèle

2020	% des ventes (sur chiffre d'affaire)		% des collectes (sur tonnes collectées)		% des ventes en tonnes	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Secteur Nyons	71.85 %	76.11 %	78.74 %	85.44 %	69.78 %	77.25 %
Secteur Buis les Baronnies	3.35 %	3.06 %	4.99 %	4.20 %	4.49 %	3.39 %
Secteur Rémuzat	1.47 %	1.27 %		0.46 %	2.04 %	1.21 %
Secteur Séderon	0.42 %	0.25 %		0.14 %	0.35 %	0.13 %
Secteur Valréas	4.58 %	2.05 %	9.77 %	3.70 %	4 %	2.99 %
Secteur Vaison la Romaine	1.57 %	2.11 %	1.96 %	0.46 %	1.55 %	1.95 %
Autres	17.95 %	15.12 %	4.53%	4.78 %	17.80 %	13.08 %

Année		2018	2019	2020	
Flux Entrant (en tonnes)	Déchets textiles	8.46	9.08	9.83	
	DEEE	14.39	14.72	17.05	
	Encombrants ménagers divers	22.21	23.52	15.26	
	Encombrants ménagers divers (ferrailles, gravats...)	4.02	3.86	18.73	
	Mobilier	68.83	63.85	54.73	
	Papier	8.07	6.42	8.69	
Total Flux Entrant		125.89	121.38	124.37	
Flux Sortant (en tonnes)	Filières de recyclage et valorisation	Déchets métalliques ou autres recyclables (métaux, cartons, gravats)	3.34	7.37	4.33
		Papier			3.97
		D3E	6.59	8.33	4.87
		Textile			2.19
		Ecomobilier	34.37	11.18	7.57
	Revente	Textile	7.08	9.74	4.26
		DEEE	7.29	6.38	8.68
		Tout Venant + Livre			17.06
		Mobilier	44.30	42.34	35.85
		Autres			10.02
Total Flux Sortant		106.38	103.87	98.8	



Les tonnages

La Ressourcerie a collecté 124,32 tonnes d'objets et en a réemployé (ventes et dons) 77.15 tonnes.

Le taux de réemploi en 2020 est de 61.40 % (constant par rapport à l'année 2019).

Le taux de valorisation (réemploi + remise en filières de recyclage) représente : 80.5 % du total des objets collectés (soit 6 points de plus qu'en 2019).

11 530
PASSAGES EN
CAISSE
en 2020
+ 8,3 % par rapport à
2019

Le panier moyen est passé de 7.14 € en 2019 à 7,17€ en 2020, relativement bas aux regards de la moyenne régionale à plus de 9 €.

11 530 passages en caisse en 2020 (+ 8.3 % par rapport à 2019).

Équilibre économique

Le total des ventes en magasin s'est élevé à 83 035 €, recettes qui, avec la perte des revenus issus de la collecte d'encombrants, ne permet toujours pas l'équilibre économique mais progresse malgré la crise sanitaire. L'agrandissement du magasin est la principale raison, couplé à des efforts quotidiens pour présenter au mieux le maximum d'articles à la clientèle, mais les charges liées à cette augmentation de surface nécessitent une gestion rigoureuse pour un maintien d'activités, tout en permettant une satisfaction de la clientèle et un accroissement de l'attractivité de la ressourcerie.

Les usagers de la Ressourcerie viennent pour les petits prix principalement, et pour contribuer à réduire les déchets par une consommation plus responsable ; et donnent pour éviter que des objets encore en état soit détruits. Ce souci du réemploi se révèle croissant et nous encourage à développer les activités de la ressourcerie et répondre aux besoins des habitants qui nous sollicitent et apportent leurs idées.

L'emploi local

Le chantier d'insertion de la Ressourcerie a permis de mettre en emploi 28 demandeurs d'emploi en 2020. La crise sanitaire est venue perturber considérablement le travail d'accompagnement et les efforts d'insertion des salariés en poste (formations annulées, impossibilité de réaliser des périodes d'immersion en entreprise, baisse du nombre d'emplois accessibles pour les salariés sortants...), ce qui s'est traduit par un nombre très limité de sorties positives sur le chantier.

Partenariats

L'année 2020 a évidemment été peu propice au développement d'actions collectives et en partenariat avec les structures locales, mises à mal également par la crise. Toutefois les acteurs sociaux locaux ont été très présents au côté de la Ressourcerie (dons de masques, écoute et soutien moral...). Le réseau des ressourceries a également joué à plein la solidarité entre structures pour échanger informations, bonnes pratiques, et encouragements pour traverser la crise.

Les filières de recyclage

Benne Ecomobilier en déchèterie

La Ressourcerie a pu bénéficier d'une benne en propre pour le recyclage des meubles mis au rebut. Une benne de l'organisme Ecomobilier, également partenaire de la CCBDP, a pu être posée dans l'enceinte sur un emplacement prévu à cet effet par la Communauté de communes. Cette 2ème benne sur le secteur permet de gérer le flux de mobilier assez conséquent sur le territoire, la benne de la déchèterie étant devenue insuffisante pour gérer les tonnes mis au rebut. Cette filière de recyclage mise en place permet de réduire considérablement les tonnes de déchets mis à l'enfouissement, coûteux pour les habitants et pour l'environnement.

Filière livres

Une rencontre organisée par la médiathèque devait avoir lieu en avril 2020 pour échanger autour de la consommation de livres et de leur seconde vie possible, annulée en raison de la crise sanitaire. Cependant la question du traitement des livres mérite d'être maintenue car les opérations de démantèlement pour les filières de recyclage du papier nécessitent un temps et donc un coût de main d'œuvre conséquent. La Ressourcerie a choisi de conventionner avec l'éco organisme Ammaréal pour le recyclage des livres qui ne trouvent pas d'acheteurs, le conventionnement avec Recyclivres ayant été ajourné faute de temps et d'espace pour encoder tous les



livres transférés à ce collecteur. Le livre garde un enjeu psychologique important auprès du grand public lors que l'on parle de destruction, les usagers préférant que d'autres se chargent de leur mise au rebut. Nous ne désespérons pas de pouvoir re-questionner les acteurs du territoire sur cette gestion du livre en 2021.

Prévisions 2021 et perspectives à moyen terme

Etant donné les retards pris avec la crise sanitaire, beaucoup d'actions qui devaient être réalisées en 2020 seront mises en place en 2021 si les conditions le permettent.

→ Renforcement du réemploi des appareils électriques, électroniques et électroménagers

L'association Ancre a créé l'entreprise d'insertion Envie Drôme Ardèche avec 2 autres structures d'insertion, rattachée au réseau Envie, qui a pour objet la collecte, la réparation et le réemploi des appareils électriques comme support d'insertion par l'activité économique. Cette structure va permettre à la Ressourcerie de s'approvisionner en appareils électriques ou électroménagers d'occasion révisés par des spécialistes, avec une garantie ; et de pouvoir envoyer dans ce réseau les appareils électriques ou électroménagers ou électroniques défectueux qui pourraient être réparables pour les remettre dans le circuit de consommation. **La clientèle de la Ressourcerie pourra donc bénéficier d'articles bénéficiant d'une fiabilité renforcée.**

Un travail est en cours sur le réseau des ressourceries Auvergne Rhône Alpes sur la question de la mise en vente des appareils électriques d'occasion, avec un échange de pratique et un partage de compétences autour des tests et des réparations pour optimiser le réemploi de ces types d'objets. Ceux-ci ont un faible potentiel de réemploi, malgré la forte demande du grand public sur des appareils d'occasion, compte tenu de leur prix en neuf et de l'impact écologique de ces objets. Les enjeux autour du réemploi et de la réparabilité de ces articles dépassent largement le cadre des ressourceries et recycleries au vu des discussions autour de la loi sur l'économie circulaire à ce sujet.

→ Développement de la sensibilisation / communication auprès du grand public et de publics ciblés

Nouvelles consignes de tri

L'adhésion de la CCBDP au SYPP a permis le lancement de nouvelles consignes de tri qui s'appliquent progressivement sur le territoire. En 2021 tous les habitants de la communauté de communes seront concernés. La Ressourcerie tient à contribuer aux campagnes d'information pour expliquer et convaincre de l'utilité du tri pour un traitement efficace des déchets, optimiser leur valorisation et limiter la mise à l'enfouissement qui va coûter de plus en plus cher pour les usagers et pour la planète.

La communication et la sensibilisation

Les spécificités du réemploi, ainsi que l'information sur la Ressourcerie (horaires d'ouverture, services disponibles, idées de relooking ...) méritent d'être connus par le plus grand nombre afin de contribuer individuellement et collectivement à la réduction des déchets. Ces informations nécessitent un renforcement du volet communication et sensibilisation de la Ressourcerie via des médias appropriés et une mobilisation interne qui demande des moyens. La Ressourcerie, grâce à l'aide de l'Europe et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, va enfin pouvoir se doter de moyens supplémentaires pour renforcer ce volet. Des actions et un travail de structuration de ces aspects va pouvoir se mettre en place en 2021.



Moyens humains/compétences à développer

28 salariés en insertion ont pu être accompagnés en 2020 sur le chantier ressourcerie, c'est donc (45) salariés qui ont pu bénéficier d'un accompagnement socio professionnel depuis la création de la Ressourcerie en 2017.

La Ressourcerie bénéficie d'un volontaire en service civique depuis septembre 2020 pour contribuer à la communication et la sensibilisation du grand public. Le recrutement d'un animateur viendra en renfort de cette démarche à partir de début 2021 pour mener un projet de communication et de sensibilisation de plus grande ampleur et amener un plus grand nombre d'habitants à se tourner vers le réemploi.

En 2021 la Ressourcerie va tester l'accueil physique et téléphonique de la clientèle par l'équipe des salariés en insertion. Celui-ci était géré par un salarié permanent jusqu'à présent. La complexité de ce poste, compte tenu des exigences de la clientèle, limitait jusqu'à présent cette possibilité. Un est sera réalisé en 2021, pour voir si les capacités de l'équipe permettent de répondre aux exigences des clients.

Indicateurs financiers

→ Montants TTC 2020 (Budget général)

		Flux de déchets				Total 2020	Total 2019	Evolution	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchets déchèterie				
CHARGES	Fonctionnelles	Fonctionnelles	108 498,92 €	4 978,46 €	19 758,15 €	25 845,12 €	159 080,65 €	116 389,17 €	36,68%
		Communication	-189,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-189,66 €	0,00 €	#DIV/0!
		Total fonctionnelles	108 309,26 €	4 978,46 €	19 758,15 €	25 845,12 €	158 890,99 €	116 389,17 €	36,52%
	Techniques	Collecte et précollecte	422 059,90 €	0,00 €	132 139,72 €	265 286,80 €	819 486,42 €	732 174,24 €	11,93%
		Transfert/transport/Traitement	479 390,74 €	36 336,00 €	88 995,32 €	219 791,79 €	824 513,85 €	945 730,03 €	-12,82%
		Total techniques	901 450,64 €	36 336,00 €	221 135,04 €	485 078,59 €	1 644 000,27 €	1 677 904,27 €	-2,02%
Total charge		1 009 759,90 €	41 314,46 €	240 893,19 €	510 923,71 €	1 802 891,26 €	1 794 293,44 €	0,48%	
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	0,00 €	11 688,00 €	296 318,81 €	85 610,12 €	393 616,93 €	61 551,39 €	539,49%
		Préstation à des Tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Autres produits	15 947,30 €	0,00 €	5 334,93 €	3 824,44 €	25 106,67 €	24 939,01 €	0,67%
	Total industriels		15 947,30 €	11 688,00 €	301 653,74 €	89 434,56 €	418 723,60 €	86 490,40 €	384,13%
	Aides	Tous soutiens des sociétés agréées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Reprise des subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Subventions de fonctionnement	2 445,44 €	0,00 €	51 736,62 €	14 376,51 €	68 558,57 €	161 139,76 €	-57,45%
Total aides		2 445,44 €	0,00 €	51 736,62 €	14 376,51 €	68 558,57 €	161 139,76 €	-57,45%	
Total produits		18 392,74 €	11 688,00 €	353 390,36 €	103 811,07 €	487 282,17 €	247 630,16 €	96,78%	
AUTRES	Montant de la TVA acquittée		184,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	184,05 €	683,34 €	-73,07%
	Contribution des usagers	TEOM	1 896 083,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 896 083,00 €	1 860 789,00 €	1,90%
		Redevance Spéciale et facturation usagers	27 325,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 325,71 €	42 633,90 €	-35,91%
		Total contribution usagers	1 923 408,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 923 408,71 €	1 903 422,90 €	1,05%
	Contribution des collectivités		10 439,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 439,13 €	255 089,48 €	0,00%
Total contributions		1 934 031,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 934 031,89 €	2 159 195,72 €	-10,43%	
SYNTHESE		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchets déchèterie	Total 2020	Total 2019	Evolution	
Coût fonctionnelles		108 309,26 €	4 978,46 €	19 758,15 €	25 845,12 €	158 890,99 €	116 389,17 €	36,52%	
Coût techniques		901 450,64 €	36 336,00 €	221 135,04 €	485 078,59 €	1 644 000,27 €	1 677 904,27 €	-2,02%	
Coût Industriels		15 947,30 €	11 688,00 €	301 653,74 €	89 434,56 €	418 723,60 €	86 490,40 €	384,13%	
Coût aides		2 445,44 €	0,00 €	51 736,62 €	14 376,51 €	68 558,57 €	161 139,76 €	-57,45%	
Montant des contributions		1 934 031,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 923 408,71 €	1 903 422,90 €	1,05%	



→ Montants TTC 2020 (Budget Ordures ménagères)

Flux de déchets		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchets déchèterie	Total 2020	Total 2019	Evolution		
CHARGES	Fonctionnelles	Fonctionnelles	127 052,49 €	0,00 €	45 375,89 €	9 075,18 €	181 503,56 €	75 241,31 €	58,55%	
		Communication	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 946,88 €		
		Total fonctionnelles	127 052,49 €	0,00 €	45 375,89 €	9 075,18 €	181 503,56 €	77 188,19 €	57,47%	
	Techniques	Collecte et précollecte	314 559,83 €	0,00 €	112 342,80 €	22 468,56 €	449 371,18 €	418 044,97 €	6,97%	
		Transfert/transport/Traitement	270 387,27 €	20 931,18 €	58 638,07 €	180 427,69 €	530 384,21 €	630 725,04 €	-18,92%	
		Total techniques	584 947,10 €	20 931,18 €	170 980,87 €	202 896,25 €	979 755,39 €	1 048 770,01 €	-7,04%	
	Total charge		711 999,59 €	20 931,18 €	216 356,76 €	211 971,43 €	1 161 258,95 €	1 125 958,20 €	3,04%	
	PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	0,00 €	6 632,68 €	19 898,03 €	6 632,68 €	33 163,38 €	45 238,39 €	-36,41%
			Préstation à des Tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
			Autres produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 163,38 €	45 238,39 €	-36,41%
Total industriels		0,00 €	6 632,68 €	19 898,03 €	6 632,68 €	33 163,38 €	45 238,39 €	-36,41%		
Aides		Tous soutiens des sociétés agréées	0,00 €	0,00 €	15 877,62 €	1 164,70 €	17 042,32 €	115 059,86 €	-575,14%	
		Reprise des subventions d'investissement	225 296,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	225 296,68 €	182 116,99 €	19,17%	
		Subventions de fonctionnement	14 013,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 013,84 €	12 847,17 €	8,33%	
Total aides		239 310,52 €	0,00 €	15 877,62 €	1 164,70 €	256 352,84 €	310 024,02 €	-20,94%		
Total produits		239 310,52 €	6 632,68 €	35 775,65 €	7 797,38 €	289 516,22 €	355 262,41 €	-22,71%		
AUTRES		Contribution des usagers	Montant de la TVA acquittée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	463,91 €		
	REOM		995 464,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	995 464,05 €	993 355,56 €	0,21%	
	Redevance Spéciale et facturation usagers		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
	Total contribution usagers		995 464,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	995 464,05 €	993 819,47 €	0,17%	
	Contribution des collectivités		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
Total contributions		995 464,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	995 464,05 €	993 819,47 €	0,17%		
SYNTHESE		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchets déchèterie	Total 2020	Total 2019	Evolution		
Coût fonctionnelles		127 052,49 €	0,00 €	45 375,89 €	9 075,18 €	181 503,56 €	77 188,19 €	57,47%		
Coût techniques		584 947,10 €	20 931,18 €	170 980,87 €	202 896,25 €	979 755,39 €	1 048 770,01 €	-7,04%		
Coût Industriels		0,00 €	6 632,68 €	19 898,03 €	6 632,68 €	33 163,38 €	45 238,39 €	-36,41%		
Coût aides		239 310,52 €	0,00 €	15 877,62 €	1 164,70 €	256 352,84 €	310 024,02 €	-20,94%		
Montant des contributions		995 464,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	995 464,05 €	993 819,47 €	0,17%		

Commission H

Voirie

La Communauté de communes intervient pour entretenir la voirie classée d'intérêt communautaire sur demande des communes et par délibération du Conseil de communauté.

Le marché de travaux, à bon de commande a été signé en avril 2018 pour 2 ans renouvelable 1 fois 1 an. (2020 est la dernière année reconductible, de nouveaux marchés seront à attribuer en 2021).

→ Marché à bons de commande

Il est composé de 6 lots :

• **Lot Travaux préparatoires et Génie Civil** sur la vallée de l'Eygues : entreprises GIE DROME PROVENCE (mandataire SARL CLIER TP) / SARL LOREILLE TP / SARL AUBERY TP ;

• **Lot Travaux de chaussée** sur vallée de l'Eygues : entreprises SA BRAJA VESIGNE (mandataire) / EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE ;

• **Lot Travaux préparatoires et Génie Civil** sur la vallée de l'Ouvèze : entreprises SPAGGIARI (mandataire) – GIE DROME PROVENCE – SAS MISSOLIN – 2BTA ;

• **Lot Travaux de chaussée** sur vallée de l'Ouvèze : entreprises EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE (mandataire) – SA BRAJA VESIGNE ;

• **Lot Travaux préparatoires et Génie Civil** sur la vallée de la Méouge-Toulourenc : entreprises GIE DROME PROVENCE (mandataire BRUN TP) – SPAGGIARI – SAS MISSOLIN

• **Lot Travaux de chaussée** sur vallée de la Méouge-Toulourenc : entreprises SA BRAJA VESIGNE (mandataire) / EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE

→ Travaux voirie 2020 :

L'ensemble des travaux se sont déroulés de juin 2020 à novembre 2020

Montant total des travaux : 1 214 855 € TTC

Rappel : 1 690 824 € TTC en 2019 soit une baisse de travaux d'environ 28% due aux restrictions budgétaires engendrées par la crise sanitaire.

• Territoire Val d'Eygues : Travaux réalisés : 510 883 € TTC

• Territoire Pays de Rémuzat : Travaux réalisés : 244 921 € TTC

• Territoire Hautes Baronnies : Travaux réalisés : 108 018 € TTC

• Territoire Pays de Buis : Travaux réalisés : 351 083 € TTC

→ Total des voies CCBDP au 31 décembre 2020 : 983 km

• Territoire Val d'Eygues : 555 km

• Territoire Pays de Rémuzat : 148 km

• Territoire Hautes Baronnies : 94 km

• Territoire Pays de Buis : 186 km





Commission I

GEMAPI - Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières

Protéger les populations face aux crues tout en restaurant un fonctionnement plus naturel à la rivière, c'est l'enjeu de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

→ Depuis le 1er janvier 2018, la responsabilité de l'entretien et de la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues est exclusivement confiée aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (Communautés de Communes). La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique a en effet créée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'a attribuée aux communes et à leurs groupements.

→ Cette nouvelle compétence vise à aménager un bassin hydrographique, entretenir la rivière et son bassin versant, mieux se prévenir contre les inondations, gérer, diagnostiquer et suivre les travaux de restauration des systèmes d'endiguements. La GeMAPI c'est également œuvrer à la protection et la restauration des sites, l'entretien et la restauration des formations boisées rivulaires (ripisylve). La GeMAPI s'exerce au niveau d'un bassin hydrographique dans son intégralité. Une nouvelle taxe a été créée et est plafonnée au niveau national à 40 euros par habitants afin de financer les études et travaux liés à l'application de cette nouvelle compétence.

→ Sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, il existe 4 bassins hydrographiques à savoir :

1. Bassin versant de l'Eygues
2. Bassin versant du Lez
3. Bassin versant de l'Ouvèze
4. Bassin versant de la Méouge (affluent du Buëch)



GEMAPI*
Bassins versants et rivières
Communauté de Communes
des Baronnies en Drôme Provençale

- 1 SMEA
Syndicat Mixte de «L'Eygues - Aygues»
- 2 SMOP
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale
- 3 SMIGIBA
Syndicat Mixte de Gestion
Intercommunautaire
du Buëch et de ses Affluents
- 4 SMBVL
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

*GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
Gérard PEZ - Vice-Président délégué à GEMAPI - Maire de VERCOIRAN



Ainsi vont être détaillées les principales avancées de l'année 2020 sur ces quatre bassins hydrographiques.

→ Bassin versant de l'Eygues

Le 1er janvier 2020 Création du **Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues** (SMEA).

Ce nouveau Syndicat permet une gestion de l'intégralité du bassin versant de l'Aeygues, il reçoit les contributions des sept Communautés de communes du bassin versant pour mener à bien les projets de prévention des inondations.

Mise en place des instances du Syndicat, et recrutement des techniciens (au nombre de 4).

Des travaux sont effectués pour favoriser le bon écoulement de l'Eygues sur Mirabel-aux-Baronnies et Vinsobres suite aux crues de la fin d'année 2019. Travaux demandés par M. le Préfet lors de la réunion à Vinsobres.

Le siège du SMEA est situé sur la commune de Nyons. M. Gérard PEZ en est le Président.

→ Bassin versant du Lez

Sur le bassin du Lez, le Syndicat unique existe depuis 1997 : il s'agit du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL). Ce Syndicat est situé sur la commune de Valréas au sein de l'enclave des Papes. Concernant la compétence GeMAPI, toutes les Communautés de communes ont transféré la compétence au syndicat ce qui signifie que les communes ont choisi le syndicat pour la mise en œuvre de la compétence GeMAPI.

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale couvre une infime partie du bassin versant car seulement deux communes à savoir Vinsobres et Venterol sont situées sur le bassin du Lez.

Suivi des travaux du PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien)

Concernant la gouvernance, le comité syndical du SMBVL compte 23 délégués dont trois délégués ainsi qu'un suppléant pour la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

En 2020 Renouvellement des instances. M. Olivier SALIN est 4ème Vice-Président.

→ Bassin versant de l'Ouvèze

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) existe depuis 2013. Ce Syndicat est basé à Entrechaux. Au total 23 communes de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale sont présentes sur le bassin versant de l'Ouvèze.

Sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, il existe 4,5 km de digues de protection contre les inondations de l'Ouvèze essentiellement sur la commune de Buis-les-Baronnies.

Concertation entre le SMOP et la CCBDP par rapport aux digues de Buis-les-Baronnies. En 2020 renouvellement et mise en place des nouvelles instances.

M. Louis AICARDI et André DONZE sont Vice-Présidents. M. Gérard PEZ est membre du bureau



→ Bassin versant de la Méouge

Le bassin versant de la Méouge est géré par le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA). Ce Syndicat existe depuis 2003. Cependant pour être conforme à la compétence GeMAPI, le SMIGIBA doit modifier ces statuts.

Sur le bassin du Buëch et de la Méouge, les collectivités sont en discussion pour définir les nouveaux statuts permettant la mise en œuvre de la compétence GeMAPI.

En 2020 mise en place des nouvelles instances du Syndicat.
M. Georges ROMEO est 3ème Vice-Président du SMIGIBA.



Commission J

Bilan du SPANC au 31/12/2020

La loi sur l'eau du 3 janvier et l'article L.224-9 du code général des collectivités territoriales imposaient aux communes que le contrôle des assainissements non collectifs soit assuré sur l'ensemble du territoire français au plus tard le 31 décembre 2005. La loi sur l'eau (LEMA) du 30 décembre 2006 confirme et précise le rôle des communes pour le contrôle de l'assainissement non collectif avec une nouvelle échéance : il faut que les communes aient réalisé les contrôles au plus tard au 31 décembre 2012.

Cette compétence communale transférée préalablement aux Communautés de communes du Pays de Rémuzat, des Hautes Baronnies, du Pays de Buis et du Val d'Eygues, est depuis le 1er janvier 2017 une compétence de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale. La gestion du service a donc été harmonisée sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ainsi, par délibération n°138-2017 du 20 juin 2017 et n°135-2019 du 24 septembre 2019, le Conseil communautaire a approuvé le règlement de service du SPANC, qui permet de définir les modalités de fonctionnement du service et les dispositions financières qui en découlent (instauration d'une redevance forfaitaire annuelle de 25 €). Il précise les responsabilités respectives entre les usagers et le SPANC, le déroulement des interventions du service pour l'exécution des missions de contrôle, les responsabilités et obligations des propriétaires et du service y sont clairement indiquées.

Missions du SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local obligatoire depuis le 1er janvier 2006. Il est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif, mais également de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif.

→ Le service a pour mission :

1. Le diagnostic et le contrôle de bon fonctionnement

Ce contrôle est réalisé suivant une fréquence de 10 ans. Il permet de :

- Vérifier le bon fonctionnement du dispositif,
- Constater les nuisances éventuelles,
- Contrôler la destination des matières de vidange

Le propriétaire doit tenir à la disposition du SPANC tout élément probant, document nécessaire ou utile à l'exercice du contrôle de diagnostic (plans de masse, dimensionnement, étude de sols, bordereaux de vidange, autorisation de rejet le cas échéant...).

Le contrôle périodique a pour objet de vérifier que le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant, qu'il n'entraîne pas de risques environnementaux, de risques sanitaires, ou de nuisances. Il vise également à s'assurer que les opérations d'entretien sont régulièrement effectuées pour garantir le bon fonctionnement de l'installation. À la suite de ce diagnostic, le SPANC consigne les observations dans un rapport de visite et évalue les risques pour la santé et les risques de pollution de l'environnement.

2. Le contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente

Ces diagnostics sont demandés par les propriétaires ou par son représentant.

Ces contrôles sont valables 3 ans dans le cadre d'une vente et sont soumis à une redevance ponctuelle de 100 €.



3. Le contrôle des installations neuves et/ou réhabilitées.

Ce contrôle s'opère en amont de toute construction neuve ou de réhabilitation. L'objectif est de vérifier que le projet d'assainissement non collectif est conforme aux prescriptions techniques de l'arrêté du 27 avril 2012 et adapté à la nature du sol, aux contraintes et aux besoins de l'usager en fonction de l'étude de sol (application de l'article L2224-8 CGCT). Le SPANC intervient donc sur chaque demande d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux...) impliquant la mise en place ou la réhabilitation d'un dispositif ANC.

Une étude de sols est nécessaire pour que l'installation fonctionne efficacement et de manière durable car le dimensionnement d'une installation dépend des caractéristiques du sol (perméabilité), des caractéristiques de l'habitation (nombre de pièces principales), des caractéristiques environnementales et sanitaires (forage, inondabilité, captage public, pente, surface disponible...).

Le contrôle s'opère en deux phases :

- le contrôle de conception et d'implantation du projet.
- le contrôle de bonne exécution des travaux

Ces contrôles sont soumis à une redevance ponctuelle de 140 € dans le cadre d'une demande de permis pour la création d'un logement. Dans le cadre d'une réhabilitation, cette prestation est incluse dans la redevance forfaitaire annualisée.

Le SPANC de la CCBDP a une mission d'information au sujet de l'assainissement non collectif et assure également une permanence pour accompagner, conseiller les usagers et répondre aux différentes problématiques liées à l'assainissement non collectif des usagers du territoire. Les lundis entre 9h et 12h à Nyons (siège de la CCBDP) pour les usagers des anciens territoires du Val d'Eygues et de Rémuzat et les jeudis entre 9h et 12h à Buis-les-Baronnies (antenne CCBDP) pour les usagers des anciens territoires du Pays de Buis et des Hautes Baronnies.



Bilan activités pour l'année 2020

Tableau bilan des visites et rapports de visite effectués sur le territoire CCBDP

	Val d'Eygues	Pays de Buis	Pays de Rémuzat	Hautes Baronnies	Total 2020
Nombre d'installations	1921	1078	298	558	3855
Visite de Bon Fonctionnement	153	33	0	85	271
Visite de Bon Fonctionnement dans le cadre d'une vente	33	25	1	8	67
Dossier de conception	29	28	5	10	72
Visite de bonne exécution des travaux	29	18	0	9	56
Total	244	104	6	112	466



SOCIAL

Commission K1 :

Politique territoriale Petite Enfance – Social

Commission L :

Enfance Jeunesse – Prévention Spécialisée –
Contrat Local de Santé



Commission K1

Pascale ROCHAS

**Vice-Présidente déléguée à
Politique territoriale
Petite Enfance – Social**

Conseillère Départementale
Conseillère Municipale de la Mairie
de Buis-les-Baronnies



Commission L :

Eric RICHARD

**Vice-Président délégué à
Enfance Jeunesse –
Prévention Spécialisée –
Contrat Local de Santé**

Maire d'Aubres

Commission K

Petite Enfance

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale accompagne le mode de garde du jeune enfant sur l'ensemble du territoire appuyé par un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et en lien direct avec la PMI (Service Départemental de la Protection Maternelle et Infantile).

→ Territoire du Val d'Eygues :

- Multi-accueil « Les Petits Lutins » Nyons
- Accueil de loisirs maternel « Les P'tits Bouts » Nyons
- Multi-accueil « Côté Soleil » Mirabel aux Baronnies
- Micro-crèche « A petit pas » Les Pilles
- Relais d'Assistance Maternelle (RAM) –
Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

→ Territoire du Pays de Buis :

- Multi-accueil « Les Souris Vertes »

→ Territoire du Pays de Rémuzat :

- Multi-accueil « Les Frimousses »

→ Territoire des Hautes Baronnies :

- Micro-crèche « Mont'Bambin » à Montbrun-les-Bains
- En cours : Etude pour la promotion aux métiers d'Assistantes Maternelles

Crise sanitaire

La crise sanitaire de l'année 2020 est venue bouleverser les activités d'accueil du jeune enfant dès le 1er trimestre de l'année. **Les établissements accueillant les jeunes enfants ont dû s'adapter afin de pouvoir accueillir les enfants et permettre une activité économique essentielle.**

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a mis en place les protocoles sanitaires adaptés et validés par l'organisme de tutelle (la PMI), elle a procédé à l'acquisition de masques, et de matériel nécessaire pour combattre le virus pour l'ensemble des services.

La CAF de la Drôme a mis à disposition des structures d'accueil des masques inclusifs pour l'ensemble du personnel de la Petite Enfance. **De plus, un soutien financier a été apporté aux structures d'accueil afin de faire face aux périodes de fermetures.**

La PMI a veillé au respect des protocoles pour l'accueil des enfants et veiller à apporter une réponse de garde aux familles.

Promotion au métier d'assistantes maternelles Territoire des Hautes Baronnies

Ce projet consiste à promouvoir le métier d'assistantes maternelles sur le territoire des Hautes Baronnies et les communes limitrophes. Il est confié à des professionnelles de la Petite Enfance de la Mutuelle Petite Enfance et a débuté en 2020 puis mis en stand-by pendant la période de crise sanitaire. **Reprise de la réflexion amorcée, l'étude devra aboutir en fin d'année 2021. La Communauté de communes et la CAF et la MSA de la Drôme apportent un soutien financier à cette étude.**





Coordination Petite Enfance

La coordination Petite Enfance s'articule en priorité autour de la mise en œuvre des orientations stratégiques et politiques de la Collectivité afin de redynamiser le territoire pour l'ensemble des modes d'accueil de la Petite Enfance quel que soit le mode de gestion et s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CTG), contractualisation pluriannuelle 2019-2023 pour la réalisation des objectifs de la Collectivité. La CTG est le fil conducteur des politiques sociales avec la CAF sur plusieurs axes, (Accès aux droits et inclusion numérique – Enfance Jeunesse Petite Enfance – Parentalité – Animation de la vie sociale – logement Habitat) en développant et soutenant l'offre de mode de gardes sur l'ensemble du territoire.

→ La coordination a pour objectif

- De développer les démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires.
- D'accompagner les professionnels de la Petite Enfance par la mise en réseau de professionnel.
- De mettre en place un observatoire des naissances afin d'identifier les besoins

Cette coordination est en place depuis le début de l'année.

Aménagements

Sur la structure Les Petits Lutins à Nyons, des panneaux anti bruit ont été posés au plafond pour feutrer l'ambiance sonore de la salle de vie qui accueille 28 enfants au quotidien, sans séparation acoustique. Pour améliorer le confort, cette salle a été repeinte, apportant ainsi une touche de modernité à la structure.

→ Aide à la gestion des structures

Afin de faciliter la saisie et la gestion des présences des familles et permettre au personnel une plus grande disponibilité dans l'accueil des enfants, une badgeuse a été placée à l'entrée de chaque structure. Les parents effectuent eux même la saisie de l'arrivée et du départ de leur enfant. Cette installation permet d'alléger le travail des Directrices dans la saisie quotidienne des présences.

Un projet de réseau de professionnelles a été mis en place sous forme d'activités diverses :

- Rencontres entre professionnelles de la Petite Enfance
- Soutien à la parentalité (journal des parents – ateliers parents...)
- Comité de lecture
- Parcours sensoriel...



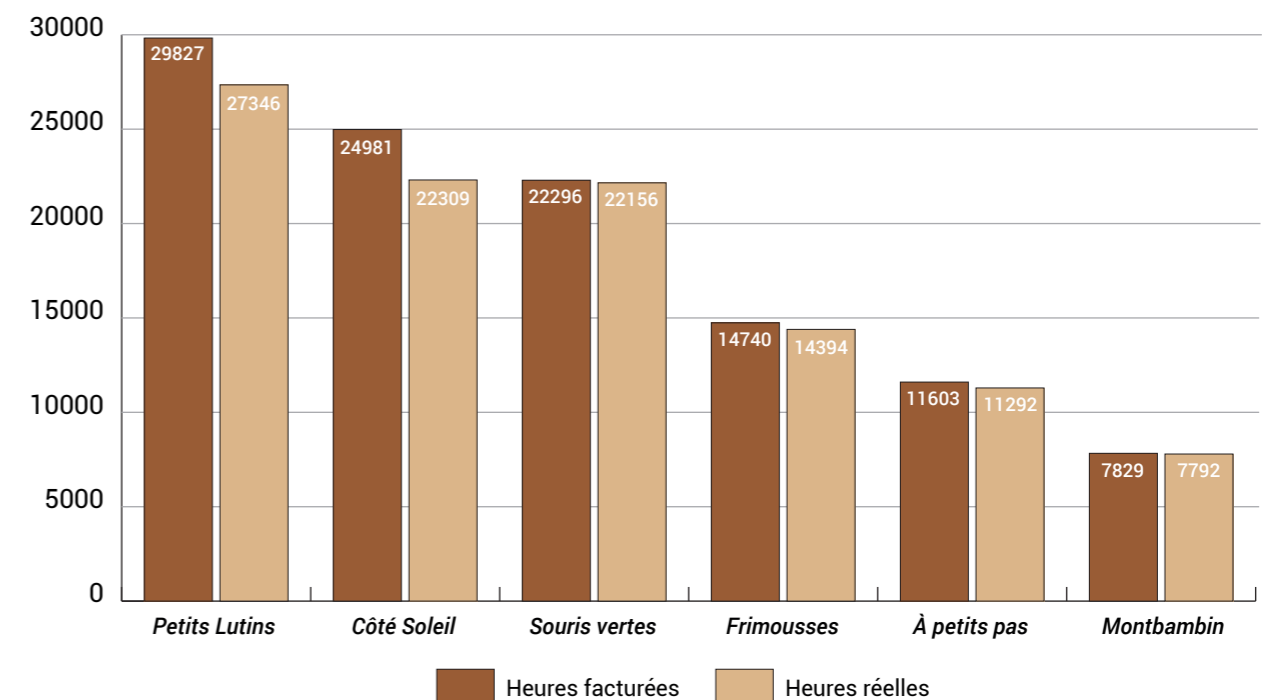
Bilan des heures facturées et réalisées 2020

Les informations ci-dessous doivent être abordés en prenant en compte la dimension exceptionnelle de l'année 2020.

→ Quelques éléments d'analyse :

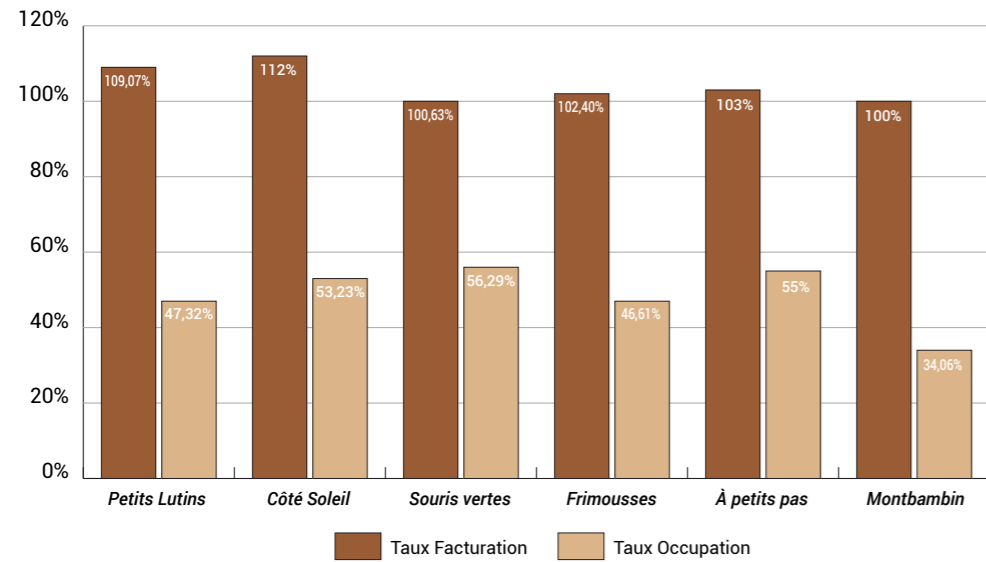
- **Les taux de facturation et d'occupation** doivent prendre en compte les périodes de fermeture et d'effectifs limités (10 enfants) de mars à juillet 2020.
- **Pour les crèches en gestion directe**, se rajoute la mise en place de la modulation d'heures d'accueil qui a été validée tardivement et mise en place seulement en septembre.
- **À noter, un nombre d'heures d'accueil relativement important** pour les 2 structures intercommunales qui n'impacte pas les taux car la modulation n'a pas pu être appliquée particulièrement pour Les Petits Lutins.
- **À partir de novembre**, après les 2 mois d'adaptation pour les enfants, **le taux de fréquentation a dépassé les 70% sur le facturé et le réalisé.** Taux qui se confirme en 2021.
- **Il conviendrait de prendre les aides significatives de la CAF** pour compenser les déficits de fonctionnement des équipements Petite Enfance.

Bilan activités 2020

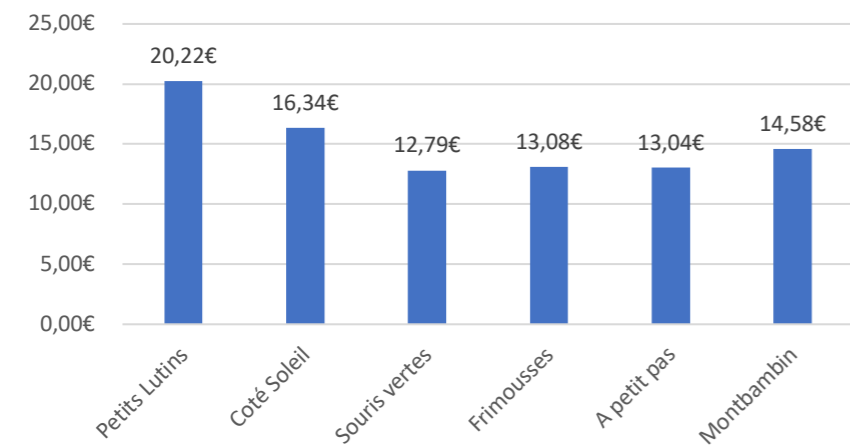




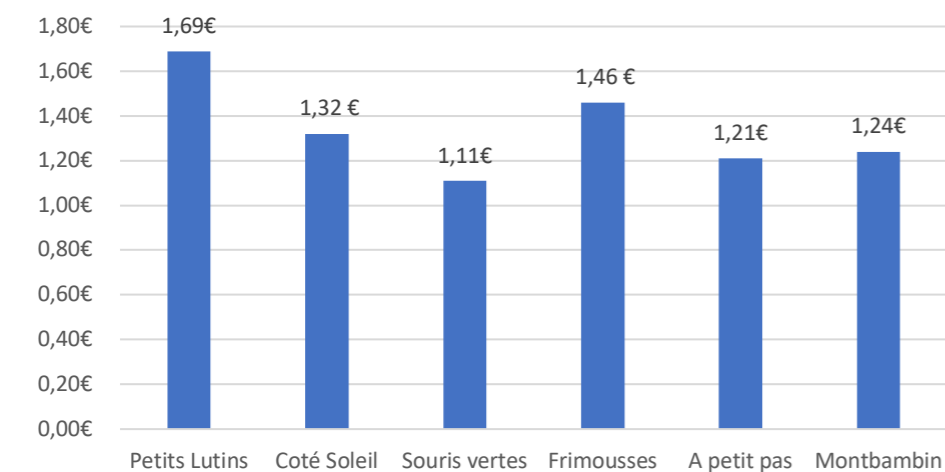
Bilan des taux de facturation et de réalisation 2020



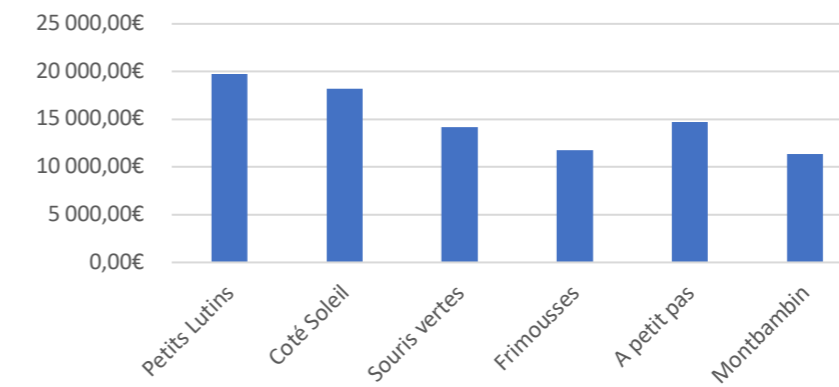
Prix de revient /heure réalisée



Participation moyenne familles



Coût par place



Les Services de la Mutuelle Petite Enfance se déroulent sur le territoire du Val d'Eygues et le territoire du Pays de Buis :

- Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)
- Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Service de Gestion
- Allocations Différentielles

Ce service s'adresse aux Assistantes maternelles du territoire et des familles, et procède à des rencontres de professionnelles, des échanges, et accompagne les professionnelles dans leurs démarches de demande d'agrément auprès de la PMI, facilite leurs démarches administratives, propose des formations ...

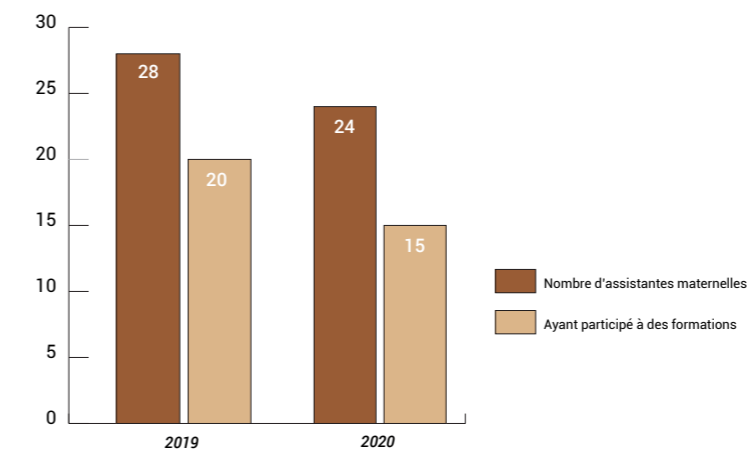
→ Quelques chiffres du RAM et du LAEP

Fréquentation du RAM

RAM Nyons	2019	2020
Rencontres	120	62
Passages d'enfants	2 000	723
Passages d'Ass Mat	900	308
Passages de parents	109	5

RAM Nyons	2019	2020
Rencontres	41	28
Passages d'enfants	332	141
Passages d'Ass Mat	123	53
Passages de parents	7	0

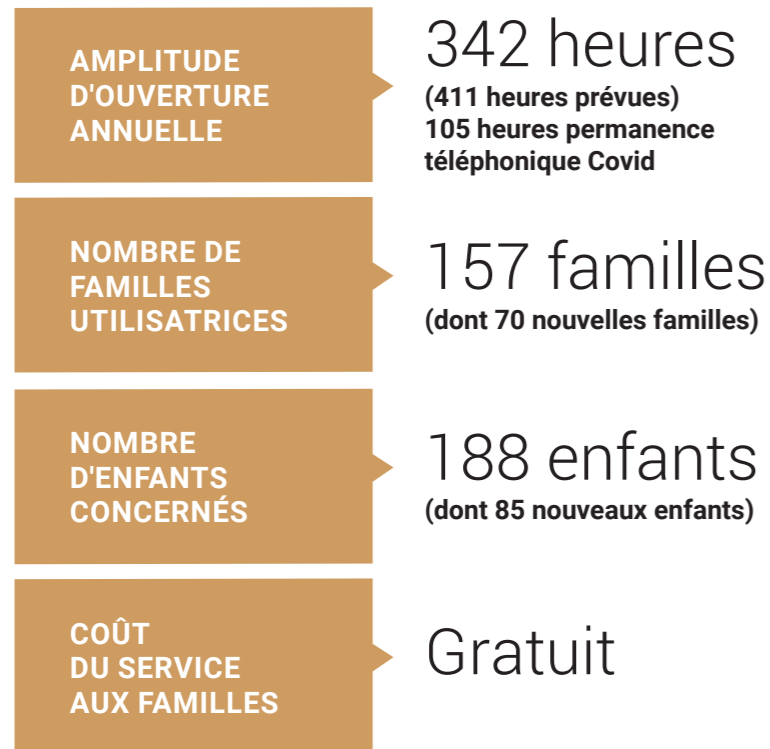
Assistantes maternelles





Lieu d'Accueil Enfants Parents

Indicateurs quantitatifs 2020



Service de gestion

134 adhérents (dont 2/3 de parents)
Environ 1000 bulletins de paye et déclarations Pajemploi (estimé à 1 semaine de travail par mois).

Allocations Différentielles :

4 Familles bénéficiaires
Montant versé en 2020 : 2 498 €
Financement de la CCBDP : 6 000€

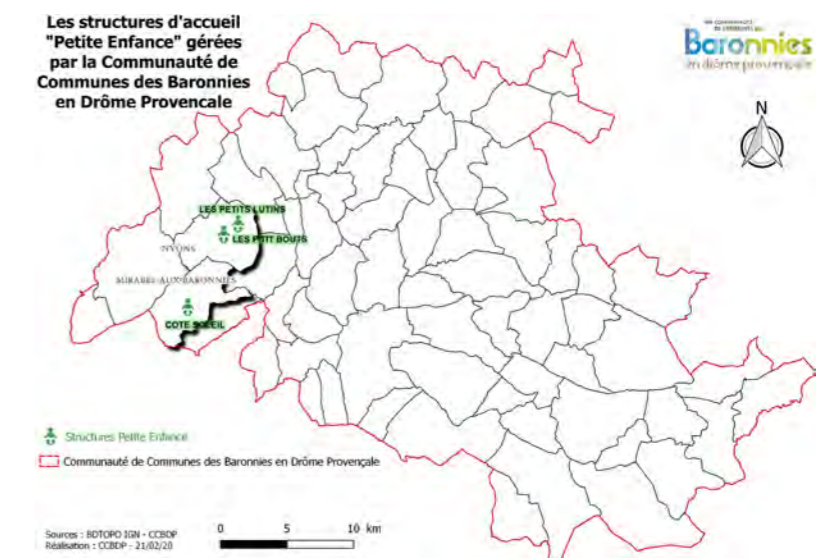
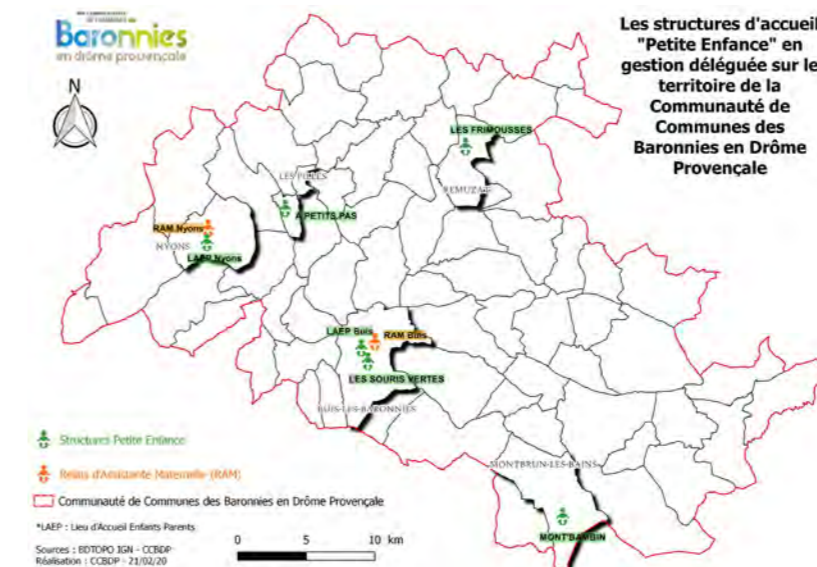


Projet d'investissement sur le territoire du Pays de Buis

La crèche « Les Souris Vertes » située sur la commune de Buis-les-Baronnies dispense son activité au sein de la Maison de l'Enfance à Buis-les-Baronnies est confiée à l'Association Familiale des Baronnies. Ces locaux accueillent également d'autres services de compétence intercommunale : l'Accueil de loisirs « Le Chat Botté » et également des services liés à un espace de vie sociale locale.

Ce projet est accompagné par le CAUE de la Drôme afin de définir les espaces pour la rédaction du cahier des charges et du règlement de consultation en prenant en compte le maintien de l'agrément à 20 places, les besoins en terme de superficie mais également les normes environnementales.

Le bâtiment accueillant des tous petits de la crèche « Les Souris Vertes » dispose d'un agrément de 20 places, et devient exigu. La Communauté de communes s'engage dans une réflexion de construction d'un nouveau bâtiment et a fait l'acquisition d'un terrain à proximité du bâtiment actuel.





Service Portage de repas

Territoire des Hautes Baronnies et Haute Ouvèze

→ **Portage de repas à domicile :**

- Un service pour les personnes âgées
- Un dispositif qui favorise le maintien à domicile

Le service consiste en un portage des repas directement au domicile de la personne âgée ou hébergée dans un foyer.

- **Pour bénéficier du portage** de repas à domicile pour personne âgée il n'y a pas de condition.
- **Il convient de remplir une fiche d'inscription** qui sera remis par l'agent en charge du service

Bilan du service exercice 2020

- **Plus de 6000 repas livrés.**
- **Coût du repas : 9 € + 1.10 € de livraison : Soit : 10.10 €**
- **9 communes du périmètre de la CCBDP :** Ballons – Barret-de-Lioure - Eygalayes – La Rochette-du-Buis – Montbrun-les-Bains – Reilhanette – Saint Auban-sur-Ouvéze – Sainte Euphémie-sur-l'Ouvéze – Séderon.
- **4 communes hors périmètre de la CCBDP :** Aurel – Ferrassières – Lachau – Montfroc.

Budget de l'exercice 2020

Dépenses	23 595.02 €
Recettes	4 575.40 €
Reste à charge pour la CCBDP	19 019.62 €

Fin d'année 2020

La cérémonie des vœux n'ayant pas eu lieu au regard de la crise sanitaire, **la Communauté de communes a souhaité offrir des cadeaux de fin d'année aux usagers**, des produits locaux ont été remis aux personnes utilisant ce service.



Résidents Foyer Logement « Les Bleuets »

Hygiène et Sécurité

Un cabinet d'études a prévu d'accompagner **la mise en place d'un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)**, afin de décrire les mesures préventives prises par la Communauté de communes (traçabilités et conformités fondées sur les méthodes HACCP) **afin de garantir la sécurité alimentaire, notamment pour les personnes dites « vulnérables ».**

Gestion de la période de pandémie

Le service de portage de repas, bien qu'impacté par la pandémie, a été maintenu, de plus, **une attention particulière a été portée à la santé des usagers.**



Transport

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, est compétente en matière de transport. Afin de désenclaver ce territoire, 2 lignes de transports sont contractualisées avec la Région Auvergne Rhône Alpes :

- **Une ligne de transport scolaire** est préconisée pour les étudiants des lycées du Vaucluse (JH Fabre – V. Hugo – CFA L. Giraud). Le transport se fait tous les lundis de Mévouillon à Carpentras.
- **Une ligne de transport à la demande pour les personnes ayant des rendez-vous médicaux** ou d'autres besoins de mobilité sur Laragne. Les trajets Mévouillon – Laragne se font tous les mardis et les jeudis.





Commission L

Service Enfance – Jeunesse – Animation territoriale

La compétence Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale de la CCBDP est définie d'intérêt communautaire et regroupe :

- Les ALSH enfance qui accueillent des enfants de 4 -12 ans,
- Les ALSH jeunesse qui accueillent des enfants de 12 -17 ans (communes de – de 3500 hab.),
- Le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé),
- La coordination Enfance-Jeunesse sur le territoire intercommunal.

Par ailleurs, la Communauté met en œuvre, en matière d'animation territoriale, une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture et un projet Leader de mutualisation culturelle.

Ces compétences et actions intercommunales sont conduites par la commission L, présidée par Éric RICHARD, Vice-Président à la CCBDP.

La crise sanitaire amorcée en mars 2020, a fortement impacté le fonctionnement de l'ensemble de ces services.

Cependant, au regard de l'évolution du contexte sanitaire, les équipes ont réussi à mettre en place les protocoles successifs pour assurer un accueil des personnels prioritaires, et contribuer ainsi à la continuité du service public.

Pour mener à bien sa politique la CCBDP a contractualisé avec :

- La Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre
 - Du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : prestations versées pour les multi-accueils et les ALSH et coordination du CEJ,
 - De la Prestation de service (PS) Jeunes pour l'Animation de Proximité
 - De la CTEAC (Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle)

À noter, la signature fin 2019 de la CTG (Convention Territoriale Globale) permet à la CAF de positionner la CCBDP comme coanimateur local de la politique sociale en lien avec ses compétences.

La crise sanitaire n'a pas permis de déployer ce dispositif d'animation, de cohésion et cohérence territoriale. Les ateliers devaient avoir lieu courant septembre 2021 pour faire un point d'étape et évaluer l'impact du COVID sur le territoire avec les acteurs locaux.

- Le Département de la Drôme dans le cadre d'une double convention : Prévention spécialisée et Animation de proximité.

- Et enfin la CTEAC (Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle) fait l'objet d'une contractualisation avec : l'Etat (Préfet), la DRAC, la Région, le Département de la Drôme, le Ministère de l'Education Nationale, la CAF et le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Ces contractualisations permettent à la collectivité :

- De piloter une politique ambitieuse et innovante,
- De faire cofinancer environ 50% des actions Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale du territoire.



La Compétence Enfance

Cette compétence concerne exclusivement les accueils de loisirs

Le Centre de loisirs intercommunal, à Nyons, est géré en direct par la Communauté de communes et accueille les enfants âgés de 5 à 13 ans. Il a ouvert ses portes au mois de juillet 2004, après d'importants travaux sur le bâtiment (aux normes Haute Qualité Environnementale) et aux abords de la structure. Une extension du bâtiment a été réalisée en 2014-2015 et achevée en juin 2015.

Les accueils de loisirs sans hébergement sur le territoire intercommunal (4 à 12 ans)

L'ALSH est une structure de loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés.

Il accueille les enfants, pendant leur temps libre (hors temps scolaires).

Il propose des activités de loisirs à des enfants âgés de 3 à 13 ans. Pour les plus jeunes, il permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie de famille, et pour les adolescents c'est un espace de socialisation hors du cadre familial.

L'encadrement est assuré par du personnel professionnel (BPJEPS, BAFA, BAFA...), et il est fait recours à des professionnels techniques en fonction de l'activité (ex : accompagnateur montagne, moniteur de ski, de voile, de VTT, arts plastiques, théâtre, musique...).

Le centre de loisirs accueille des enfants de manière régulière les mercredis, parfois les samedis, pendant le temps méridien, le matin avant la classe, en fin de journée, et pendant les vacances scolaires.

L'ALSH permet aux enfants de découvrir et s'appropriier leur environnement quotidien, et d'accéder à l'autonomie à travers la responsabilisation, des actions citoyennes...

L'Enfance est une compétence intercommunale. La CCBDP gère en direct certains services et soutien des initiatives qui relèvent de sa compétence et sont portées notamment par les associations locales.

Les ALSH enfance en gestion directe

Le Centre de loisirs intercommunal des Guards

Le Centre de loisirs intercommunal des Guards, à Nyons accueille les enfants âgés de 5 à 13 ans. Il est accessible à toutes les familles, un transport est assuré sur le bassin de vie.

Le Centre de loisirs est ouvert tous les mercredis en période scolaire et toutes les vacances, sauf celles de fin d'année.

→ La fréquentation :





L'impact de la crise sanitaire sur les différentes périodes de fonctionnement du Centre de loisirs :

- **Les séjours** : aucun séjour réalisé en 2020
- **Les mercredis** : moyenne identique à celle de 2019. Pendant la période de confinement, l'accueil était réservé aux enfants de parents prioritaires. La hausse de la rentrée de septembre s'explique par le retour de la quasi-totalité des écoles à la semaine de 4 jours.
- **Les vacances d'hiver** : Sur cette session, juste avant le confinement, une fréquentation moyenne de 46 enfants par jour, contre 39 en 2019, soit une hausse de 18%.
- **Les vacances de printemps** : accueil uniquement des enfants de parents prioritaires. 2 enfants en équipe restreinte (2 agents).
- **Les vacances d'été** : Baisse de 32%. La fréquentation moyenne de 2019 était de 75 enfants (91 en juillet, 61 en août), en 2020 la moyenne générale est de 51 enfants (64 en juillet, 38 en août).
- **Les vacances d'automne** : avec un fonctionnement identique aux mois d'été, hausse importante de fréquentation de 17%. Avec une moyenne de 56 enfants au lieu de 48 en 2019.

L' ALSH « Les Petits Loups » sur Séderon / Montbrun-les-Bains

Ce Centre de loisirs est ouvert sur les périodes de vacances scolaires (sauf vacances de fin d'année) ; en alternance sur Séderon et Montbrun-les-Bains

Au cours de l'été : 3 semaines sur Séderon et 4 semaines sur Montbrun-les-Bains.

Il accueille des enfants de 4 à 11 ans.

Ce service reste un des seuls moyens de garde d'enfants du secteur, il est essentiel pour les parents durant les vacances scolaires.

L'étendue géographique et les distances avec les centres bourgs demandent des moyens en transport importants et représentent un budget conséquent.

Chaque période de vacances nécessite d'organiser la logistique des transports : location de minibus, ramassage, déplacement sur lieu d'activités, frais de carburant...

Il conviendrait à terme de dédier un transport permanent sur les Hautes Baronnies (mini-bus).

La fréquentation, pour l'année 2020 oscille entre 6 et 20 enfants de 4 à 11 ans.

→ **Le Centre a réalisé 64 jours d'ouverture sur l'année 2020**

La majorité des enfants inscrits, répartis comme suit selon les bassins de vie :

- 55 % d'enfants du bassin de Séderon.
- 35 % d'enfants du bassin de Montbrun-les-Bains.
- 10 % de Barret-sur-Méouge.



Les ALSH Enfance en gestion déléguée

Sur le territoire des Baronnies, il existe 2 structures de type ALSH Enfance gérées sous couvert de conventions de partenariat avec la CCBDP : **l'accueil de loisirs « Le Chat Botté » à Buis-les-Baronnies**, géré par l'Association Familiale des Baronnies, **l'ALSH sur la vallée de l'Oule** géré par l'Espace Social et Culturel du Diois.

Le Centre de loisirs « Le Chat Botté » à Buis-les-Baronnies

Cet ALSH est situé au sein de La Maison de l'Enfance à Buis-les-Baronnies et est géré par l'Association Familiale des Baronnies.

Il est ouvert au cours des mercredis et des vacances scolaires sauf celles de fin d'année.

Il accueille des enfants âgés de 4 à 12 ans.



L'impact de la crise sanitaire

- **Mise en place d'un accueil personnel prioritaire**, très peu sollicité, et d'un lien numérique hebdomadaire avec les familles.
- **Pendant les vacances de printemps, un service d'avantage utilisé** et des activités à distance pour les enfants et leur famille.
- **Volonté d'accueillir un maximum d'enfants** dans le respect du protocole en vigueur.

→ **Mise en place du dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C)**. Ce dispositif consiste à proposer aux élèves des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire, complémentaires de leurs apprentissages.

→ **Organisation de soutien scolaire** pour quelques familles ciblées par l'école.

→ **Installation dans les 2 écoles**. Les mises en place des multiples protocoles sanitaires qui se sont superposés se sont avérées complexes.

Fréquentation du centre en 2020

(nombre d'enfants présents)

Période	2019	2020
Hiver	28	69
Printemps	36	10
Été	87	78
Mercredi	82	74

→ **Une fréquentation à la baisse** liée essentiellement au confinement. L'association a été réactive pour accompagner au mieux les familles et les enfants.

Le Centre de loisirs de la vallée de l'Oule

Cet ALSH est géré par l'association « Espace Social et Culturel du Diois », et accueille des enfants de 6 à 12 ans.

Son fonctionnement est soutenu par la Communauté de communes du Diois et la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

→ **33 jours d'ouverture en 2020 :**

- 5 jours en hiver, 0 au printemps, et 5 en automne
- 23 jours en été.

Ce Centre de loisirs est une petite structure dont l'ouverture est conditionnée par le nombre d'inscrits sur chaque période de vacances.

2 830 journées-enfants ont été réalisées en 2020.



→ Origine géographique des 36 enfants accueillis en 2020 :

- 17 de La Motte-Chalancon,
- 5 de Rémuzat,
- 10 de la CC du Diois (hors La Motte Chalancon),
- 2 de la CCBDP (hors Rémuzat),
- 2 hors territoire.

La Compétence Jeunesse

La compétence Jeunesse intercommunale couvre l'ensemble du territoire et est définie par l'intérêt communautaire.

→ Par ailleurs :

- La ville de Nyons pilote directement son service jeunesse qui propose des animations, un accueil et des activités de loisirs sur la commune.
 - La commune de Buis-les-Baronnies anime un Point Information Jeunesse.
- Ces deux initiatives sont conduites en lien avec les professionnels de la CCBDP.

→ Pour l'intercommunalité, cette compétence recouvre :

- Le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé),
- Les ALSH des communes de moins de 3500 hab. du territoire (hors Nyons).
- La Coordination Enfance-Jeunesse

Comme pour les ALSH Enfants, l'accueil des adolescents a été impacté par la crise sanitaire et la fermeture des équipements publics (gymnase...) qui restent des supports importants d'activités.

Le SASé a maintenu l'ensemble de ses interventions en respectant le cadre sanitaire et le protocole en vigueur.

Le Service d'Accompagnement Socio-éducatif

Dans le contexte sanitaire difficile, le SASé a maintenu son activité dans le respect du cadre réglementaire et des projections. Certaines initiatives et projets jeunes ont été reportés voire annulés.

Les interventions des éducateurs et animateurs se déclinent sous différentes formes :

- La présence sociale (établissements scolaires, travail de rue, événements jeunesse),
- Les actions collectives (dans les établissements scolaires et temps périscolaires /extrascolaires),
- Le travail en réseau partenarial.

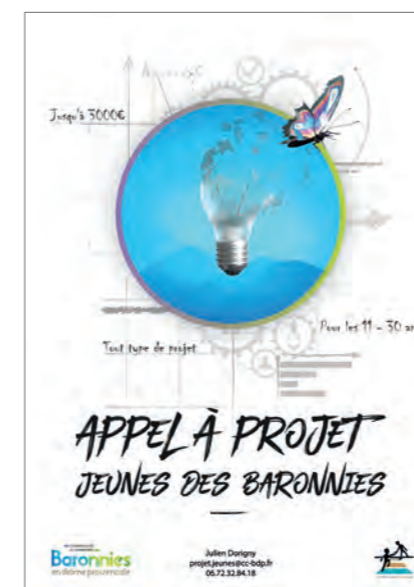
Ces interventions permettent de créer et développer du lien, repérer des besoins et faire émerger des demandes d'accompagnements.



L'intervention en Prévention Spécialisée

Dans le cadre de la Protection de l'Enfance, le SASé propose des accompagnements aux jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation en l'absence de mandat nominatif. La Prévention Spécialisée consiste à aller vers les jeunes marginalisés ou en voie d'inadaptation sociale pour rompre l'isolement et restaurer le lien social. L'action éducative s'adresse à des jeunes qui expriment, par des conduites déviantes et/ou à risques, des situations vécues comme difficiles (cf. Code de l'Action Sociale et des Familles). Si l'ensemble des membres de l'équipe participe à cette intervention, ce sont les éducateurs du service qui sont les référents des accompagnements. Ici, les animateurs du SASé facilitent le repérage de situations vécues comme difficiles par les jeunes mais viennent également compléter les propositions d'accompagnements.

En 2020, l'équipe a accompagné **43 jeunes**, elle a également été en accroche avec **40 autres**. Parmi les 43 jeunes accompagnés (avec mise en place de suivis éducatifs), on compte 19 filles.



Perspectives 2021

Le SASé va au cours de l'année 2021, élaborer son projet de service socio-éducatif 2021/2024.

Au regard de sa connaissance du territoire, du déploiement de ses missions au cours de ces dernières années, le service souhaite mener une évaluation partagée localement qui sera le support du nouveau projet éducatif (préconisation, mise en perspective...)

- Evaluation interne en équipe : bilan, rapport d'activité... des 3 dernières années.
- Questionnaire en direction des habitants.
- Questionnaire en direction des jeunes : entretiens avec les jeunes accompagnés, et questionnaire pour le travail de rue.
- Ateliers avec les partenaires locaux (établissements scolaires, ML, services jeunesse, associations, CMS, CD26, CAF...).

L'intervention en Animation Sociale de Proximité

En lien avec les principes de l'Education Populaire (émancipation citoyenne, autonomie, pouvoir d'agir), le SASé propose des accompagnements aux jeunes portant des initiatives ou souhaitant en porter. L'Animation Sociale de proximité est une intervention qui vise une transformation sociale et une transformation individuelle dans la mesure où elle cherche à modifier les rapports sociaux, à « provoquer » une évolution personnelle, et dans son rapport aux autres. Si l'ensemble des membres de l'équipe participe à cette intervention, ce sont les animateurs du service qui sont les référents des accompagnements. Ici, les éducateurs du SASé facilitent le repérage des jeunes souhaitant porter des initiatives et des projets mais viennent également compléter les propositions d'accompagnements.

En 2020, le SASé a accompagné **8 groupes de jeunes porteurs de projets collectifs, soit 26 jeunes différents, 4 étant accompagnés sur 2 projets distincts**. Parmi ces 8 groupes, 5 sont considérés comme des suivis de projets (soit 18 jeunes) et 3 comme des accompagnements ponctuels (soit 8 jeunes). Les projets avaient pour domaine les loisirs (3), l'événementiel (2), l'installation d'équipement sportif (1), la mise en place de temps d'échanges (1) et le fonctionnement associatif (1).

Parmi les jeunes accompagnés, 17 sont des filles et 9 des garçons.



Les ALSH Jeunesse d'intérêt communautaire

→ Deux ALSH Jeunesse en gestion directe sont présents sur le territoire :

- Planète Jeunes, basé à Buis-les-Baronnies,
- Section 2 Jeunes, basé à Séderon.

Ces deux ALSH Jeunesse sont des structures de « petite » dimension et reposant sur un seul agent permanent.

L'ALSH « Planète Jeunes »

L'année 2020 a été compliquée avec la crise sanitaire et l'absence du permanent à partir de septembre 2020.

Depuis 2017, l'accueil de loisirs est structuré autour d'un directeur/animateur permanent, qui est secondé par le recrutement d'animateurs et d'animatrices occasionnels sur les périodes de vacances.

Si l'année 2019 a permis la consolidation de cette action par l'organisation de sorties, des mini-camps (4 jours) et de camps (5 jours) ; 2020 a été difficile pas de camps organisés, effectif limité et de nombreux sites et infrastructures fermés.

→ L'accueil dans l'année :

Durant le mois janvier et les vacances de février 2020, 26 jeunes ont participé aux différents temps d'activité (trempline park, patinoire, le tournoi de futsal...).

D'autres actions ont été menées dans le cadre de l'animation de proximité (accompagnement projet jeunes).

→ Pendant les autres périodes de l'année : ALSH fermé, activités et projets menés dans le cadre de l'animation de proximité.

Sur l'été 2020, 33 jeunes ont participé aux activités, de 7 communes différentes du Pays de Buis, de Montguers à Plaisians. Et 4 autres communes (en vacances dans la famille, parents séparés...)



L'ALSH « Section 2 Jeunes »

Cet accueil se déroule au local des jeunes de Séderon les mercredis de 14h à 18h.

Les samedis sont réservés aux sorties et aux soirées à thèmes sur des créneaux horaires variables.

Ces accueils réguliers sont complétés par des formules ponctuelles de 3 jours d'activités en période de vacances scolaires.

Comme pour les autres accueils, la crise sanitaire a limité l'activité et les effectifs conformément au cadre réglementaire et aux protocoles.

→ En 2020 : 100 jours d'ouverture, 20 jeunes ont participé à l'accueil avec une participation moyenne de 13 personnes.

À noter : 29 jeunes de 11 à 17 ans ont côtoyé la Section 2 Jeunes.

Perspectives 2021 des ALSH intercommunaux

L'ensemble des ALSH va élaborer la réactualisation du Projet Éducatif et le règlement de fonctionnement, travail en cours.

Animation Territoriale

Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC)

La CTEAC est dans sa 6ème année. C'est donc la 2ème convention signée avec l'Etat (Préfet), la DRAC, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Drôme, le Ministère de l'Éducation Nationale, la CAF et le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Pour la 5ème saison, la Communauté de communes accueille la compagnie d'arts de la rue **Komplex Kapharnaüm**. Les artistes mènent des interventions artistiques auprès des habitants du territoire et tout particulièrement en direction des enfants, des jeunes et des personnes isolées.

→ La saison 5 : octobre 2019 – Octobre 2020

Cette compagnie est invitée à explorer le territoire pour aller à la rencontre des habitants, et créer avec eux et au travers de leurs témoignages, des spectacles à base d'images, de textes, de sons, des expositions, des rencontres, des ateliers artistiques...

Les artistes sont donc partis sur les traces de **Victor Paquier, géologue du XIXème siècle qui a beaucoup fouillé dans les Baronnies.**

Ce travail de recherche a donné lieu à 2 restitutions les 16 et 17 octobre à Montguers et Villeperdrix.

→ Impacts de la crise sanitaire sur les différentes périodes

Les Samedis Section 2 Jeunes : 12 journées réalisées en 2020 contre 20 en 2019.

Les vacances d'hiver : Sur cette session, juste avant le confinement, accueil en moyenne de 8 enfants par jour comme en 2019.

Les vacances de printemps : Pas d'accueil sur cette période.

Les vacances d'été : Nous avons noté une hausse de presque 20%. La fréquentation moyenne de 2019 était de 13 enfants, et en 2020 de 18,5 enfants (20 en juillet, 17 en août).

Les vacances d'automne : légère baisse de fréquentation de 5 %, avec une moyenne de 12,5 enfants au lieu de 13 en 2019.





→ La saison 6 : Novembre 2020 – Juin 2021

Les artistes découvrent les fouilles de Victor Paquier : elles portent sur une fête très ancienne, et un grand rituel pour conjurer les peurs.

Dans les écoles, préparation de ce rituel à travers la création de dessins et drapeaux représentant les « monstres des Baronnies » et la réalisation de conteneurs en terre cuite destinés à recueillir les peurs des habitants.

Réalisation de 4 grandes jarres en terre cuite installées dans chacun des villages accueillant les restitutions. Ces jarres resteront en place jusqu'en octobre afin de recueillir les peurs des habitants consignées par écrit.

En simultanément, une tournée des villages s'organise. À la manière du théâtre de tréteaux, est proposé un spectacle qui rassemble, permet de se rencontrer, de passer d'un village à l'autre, de partager l'idée du rituel et de donner à voir la mosaïque de témoignages et de créations rassemblés au cours de cette 6ème saison. Mêlant, installations, projections vidéos, photos, dessins, témoignages, musique live et prise de paroles...



Les rendez-vous du 8 au 12 juin 2021 ont permis de réunir à Buis les Baronnies, Sainte Jalle, Rémuzat et Mévouillon plus de 1 000 personnes, avec plus de 200 personnes à chaque représentation.

Le public était varié familles, personnes âgées, néo-ruraux, jeunes...

L'implication des élus communaux et des associations locales donne une dimension unique à chaque représentation : 1ère partie avec les élèves de l'école musique, buvettes et snack organisés par les associations avec un souci d'être dans une démarche de développement durable (produits locaux, réductions des déchets...).



La 3ème édition de l'appel à projet Gargoulette « CultureS en Baronnies » a permis de soutenir 5 projets portés par des acteurs du territoire :

Contes et Rencontres – Nyons,
Editions des Lisières – Sainte Jalle,
Noonsi Productions – Montbrun-les-Bains,
Intervalle – Buis-les-Baronnies
AASHN – Curnier.

Perspectives de la CTEAC

Élaboration d'une nouvelle convention et donc d'un nouveau projet artistique CTEAC, qui devrait également permettre de travailler la question de la structuration et du développement culturel à l'échelle de la CCBDP dans le cadre du Projet de Territoire qui va être élaboré par la CCBDP.



Mutualisation culturelle : projet LEADER

Plusieurs actions ont été conduites dans ce cadre :

→ Rencontre avec les établissements du secondaire.

→ Élaboration d'un catalogue des Artistes intervenants du territoire.

→ Réflexion sur la création d'une structure de coopération culturelle.

→ Réalisation de la Recherche-action « Coopérations culturelles en Baronnies » par Kaléido'Scop.

→ Trois journées de formation à destination des acteurs culturels et socio-culturels locaux par Kaléido'Scop pour accompagner la mise en œuvre des préconisations issues de la Recherche-Action.

→ Journée de présentation et d'atelier animée par Prisme et Alter'Incub pour présenter l'appel à projets Alter'Incub aux prescripteurs et accompagner les porteurs de projets innovants du territoire.

→ Création en partenariat avec Ensemble Ici d'un annuaire et d'une cartographie des acteurs artistiques et culturels du territoire et accompagnement à la mutualisation des agendas culturels d'Ensemble Ici et de l'Office de Tourisme.

Comme précisé dans le III-A, le travail réalisé dans le cadre des 2 phases du projet Leader « Mutualisation Culturelle » devrait être repris et renforcé dans le cadre de l'élaboration d'un volet culturel du Projet de Territoire.

La Coordination Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement, passé entre la CAF et une collectivité.

La Communauté de communes assure la coordination de l'ensemble du dispositif sur son territoire, en accompagnant les communes déjà signataires ou en informant les autres des possibilités offertes.

→ **Le Responsable du Service Enfance-Jeunesse** accompagne la mise en œuvre de projets d'associations et de collectivités. Cet accompagnement consiste à répondre aux demandes des porteurs de projets mais également à les solliciter et à faire émerger des actions qui, faute de moyens (techniques, humains, financiers) ne voient pas le jour, en les suivant pas à pas dans leur élaboration.

→ **Un travail de soutien et d'accompagnement** des services et des structures existantes est également réalisé. Cela a pu se traduire par des formations auprès des personnels éducatifs et pédagogiques par exemple.

→ **L'élaboration de la CTG (Convention Territoriale Globale)** a mobilisé le service sur tout le volet Enfance – Jeunesse et Animation Territoriale.

Le contexte sanitaire n'a pas permis d'animer ce dispositif en 2020. Des ateliers pour faire un point d'étape et analyser l'impact de la crise sanitaire, avec les acteurs du territoire, est prévu à l'automne 2021.

Perspective 2021 :

La réflexion en cours sur le service Enfance – Jeunesse devrait permettre de redéfinir et de renforcer les missions de coordination, en lien avec les dispositifs CAF.



Thierry DAYRE

Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

1^{er} adjoint à la mairie de Nyons

Une année 2020 symptomatique et douloureuse pour notre société, frappée et sous l'emprise sournoise de cette crise sanitaire mondiale de type pandémie du coronavirus, Covid-19.

Malgré tout, la démocratie s'est exercée dans la douleur mais les élections municipales et intercommunales ont pu se dérouler dans un calendrier particulier, certes, mais les différentes équipes ont pu officiellement se mettre en place et démarrer leur mandature.

Bien évidemment, sur notre territoire, il en a été de même et le 15 juillet 2020, les instances de gouvernance de notre Communauté ont été élues et mises en place par l'ensemble des 97 nouveaux Conseillers communautaires, avec un renouvellement de plus de 55% des Maires pour ce nouveau mandat 2020-2026.

J'ai eu l'honneur et la lourde charge d'être élu, Président de votre Communauté, notre CCBDP pour cette nouvelle mandature, qui s'avère être sans aucun doute, la clé de voûte et l'enjeu crucial de l'existence et de la pérennité de votre intercommunalité dans les années à venir.

Une nouvelle équipe est en place et a la charge lourde, difficile et délicate d'œuvrer collectivement, solidairement et avec dynamisme pour cette mandature 2020-2026.

Les enjeux sont multiples.

→ Il faudra en sécuriser radicalement sa pérennité administrative, budgétaire et financière. Pour cela, il conviendra d'apprécier avec justesse le travail d'analyse rétrospectif et de traduire les moyens nécessaires pour stabiliser le fonctionnement et les budgets à venir de la CCBDP.

→ Parallèlement il faudra analyser et s'assurer que pour les compétences actuellement déléguées par les communes ou par l'Etat, nous soyons en capacité de faire ressentir et mesurer à sa juste valeur les réalités de leurs effets auprès des citoyens et des élus, et cela avec pragmatisme et responsabilité, dans une réelle animation et dynamique territoriale.

→ Il nous faudra aussi répondre de façon déterminée et en toute conscience dans le cadre précis et organisé du Bloc communal, aux enjeux prégnants sur l'Economie, le Social et l'Environnement.

Face à de tels défis, nous ne pourrions être efficaces et pertinents que si nous œuvrons de façon structurée, collective, en bonne collaboration, dans une cohérence et une dynamique territoriale exemplaire et solidaire dont le seul but est d'être au service de nos concitoyens des Baronnies.

Ainsi, nous devons tenir notre place et représenter la CCBDP de façon responsable, assidue, positive et constructive, dans les différentes structures supra communautaires, tels le SCOT, le Parc, le SYPP, le SDED, ADN, les Syndicats de Rivières, l'Office de Tourisme, et bien d'autres encore.

Être élu imprègne de fait un engagement moral que nous avons pris et prenons envers les citoyens, et avec respect, nous devons le tenir et l'assumer tout au long des 6 années de mandat comme au premier jour...

→ Nous devons mesurer et se donner les moyens économiques et financiers de bâtir et d'investir dans les outils, les infrastructures nécessaires à l'exercice de nos compétences et des réalités des besoins des services auprès des citoyens dans un pragmatisme territorial adapté et efficace.

→ Notre marque et empreinte territoriale, griffée de ses 67 communes, avec chacune leur identité, leur histoire, leur force de centralité et d'administration, nous incite naturellement à nous pencher et nous préoccuper

avec équité et clairvoyance, sur les vrais enjeux d'un certain nombre de nouvelles compétences éventuelles, tels que le PLUI, l'Eau, l'Assainissement, la Fiscalité Professionnelle Unique et bien d'autres encore...

→ Cependant, toute la difficulté, et son véritable enjeu est d'apprécier, de mesurer en toute objectivité territoriale et prospective citoyenne, les réels intérêts et effets qu'il pourrait y avoir, à les raisonner, les partager et les mettre en œuvre à l'échelle du territoire communautaire.

Cela devra être appréhendé de façon honorable et respectueuse dans le seul objectif de l'efficacité citoyenne au cœur du Bloc communal. C'est un véritable défi qui se proposera à nous et il nous faudra nous interroger courageusement sur la moins mauvaise façon d'y répondre collectivement ou pas.

→ Nous devons nous engager collectivement à porter les valeurs morales et fondamentales de nos missions de service public, et veiller à piloter et manager l'ensemble des équipes élues et du personnel, à respecter l'essence de ces missions, et à les sauvegarder au quotidien. Nous devons par ailleurs être en capacité, et s'en donner les moyens d'en mesurer leur véracité et leur efficacité de façon juste.

→ Nous allons installer et faire vivre la Conférence des maires de notre Communauté pour sans cesse être à l'écoute et en quête, de leur ressenti ou celui de leurs habitants, de leurs inquiétudes, de leurs besoins, pour accroître sans cesse notre cohérence territoriale et la faire vivre, en tissant au quotidien des liens pour entreprendre et œuvrer dans l'intérêt général de leur territoire et leur population.

→ Pour accomplir ces missions, faire face à ces enjeux et remplir cette responsabilité d'intérêt majeur pour notre ruralité, il faudra une véritable équipe motivée et soudée autour de son Président et de la Commission permanente. Une équipe unie où chacun fort, respectueux et lucide de ses différences de pensées personnelles et de ses aspirations, s'investit en toute conscience, avec comme unique priorité l'intérêt général et global de la CCBDP et de ses citoyens, Une et Indivisible...

Mais cette priorité s'accompagnera d'une exigence, celle de veiller avec une acuité aiguë et particulière, aux équilibres territoriaux, aux services exercés et rendus dans le respect de nos compétences déléguées, de nos statuts et règlements intérieurs, car le seul but poursuivi est de s'assurer et de rassurer, autant que faire se peut, que les



services soient rendus convenablement aux citoyens des Baronnies où qu'ils se trouvent dans la solidarité, l'équité mais avec juste raison.

Notre engagement, notre volonté, cet investissement indispensable, s'inscrit sur un principe fort, fondamental et inaltérable, du profond respect de l'organisation des structures de gouvernance, réfléchi, mesuré, scellé, voté, et traduit dans nos statuts et notre règlement intérieur.

Naturellement et douloureusement, la crise du Covid-19 est, et demeurera au cœur de nos préoccupations, de nos réflexions et de nos actions, à court et moyen terme, au travers de l'exercice de nos compétences que nous ont confiées les communes de ce territoire.

Mais face à une telle crise, nous nous devons, comme exigence absolue, de veiller aux valeurs simples de respect et d'humilité qui doivent être empreintes et garantes de justesse et de justice de nos actions insufflées avec raison.

Nous avons été confrontés par ailleurs dans la gestion dynamique de notre vie communautaire, aux impacts significatifs sur la vie et la gestion de nos commandes, marchés de travaux, mais derrière tout cela, il y a les entreprises et leurs salariés...

C'est ainsi qu'en toute conscience, en responsabilité et dans le respect des exigences de formalisme et régularité administrative des engagements, nous avons, avec la Commission permanente, proposé le Conseil communautaire Mixte « comme il se nomme » pour pouvoir administrer et enclencher dans la foulée l'ensemble des décisions et actions de notre collectivité, les mettre en réalité, applicatives aux entreprises.

Le Conseil Mixte « particulier » où nous avons acté et présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 et dans la même séance les divers budgets 2020 de notre collectivité.

Je tiens d'ailleurs à saluer et remercier chaleureusement :

→ Les membres de la Commission permanente qui m'entourent, ceux d'aujourd'hui, Michel GREGOIRE, Claude BAS, Alain NICOLAS, Eric RICHARD, Sébastien BERNARD, et le rapporteur Nadia MACIPE, mais aussi avoir une pensée chaleureuse pour Jean MOULLET, membre dans le précédent mandat pour la fusion, que je remercie.

→ Les membres du Comité exécutif, l'ensemble des Vice-Présidents élus sur le mandat 2020-2026, mais aussi associer à mes remerciements ceux qui ont œuvré et participé activement sous le mandat de fusion : Didier GIREN, Didier GILLET et Gérard PEZ.

Dans l'exercice de mes fonctions de Président, mon engagement souligne la nécessité que l'on se comporte, tant au niveau de la Commission permanente qu'au Comité exécutif, en équipe soudée, solidaire, pragmatique et dans le respect de chacun et les exigences des enjeux qui nous ont été confiés. Tout cela malgré nos caractères, nos propres pensées, et raisonnablement notre identité, il nous faut nous fonder dans un esprit collectif indispensable et volontaire !

Notre seule et unique mission et notre engagement, est de veiller sans faillir au bon exercice de nos compétences, à leur efficacité et à leur rayonnement sur le territoire, d'être au service et à l'écoute des 67 communes ; d'être liés, soudés et de porter, respecter les vraies valeurs essentielles et fondamentales du Bloc communal : Communes / Communauté au service des habitants de ce territoire des Baronnies en Drôme provençale.

Budget 2020

Face et contraint par la crise sanitaire et ses impacts sur toute la société, et des contrecoups terribles sur l'Economique et le Social, il est de notre responsabilité et de notre devoir d'assumer avec raison notre rôle, dans la mesure de nos moyens et initiatives.

La Commission permanente a organisé les services minimums et indispensables en réponse aux besoins d'urgence et de continuité :

→ Assurer la poursuite des collectes d'ordures ménagères

→ Organiser les services des Crèches - Petite Enfance, pour les enfants des personnels engagés dans leur service pendant le confinement

→ Assurer le portage des repas

→ Poursuivre et organiser la continuité des services du mieux possible, dans le respect des consignes et textes qui évoluent chaque jour.

Ce budget 2020 s'est établi sur la base du maintien de l'ensemble des taxes et des redevances. Face à tous ces éléments et à ce prévisionnel de dépenses exceptionnelles et indispensables, il était impératif de procéder à des mesures pour en assurer son équilibre.

Les pistes étaient infinies, et nous avons été confrontés et amenés à proposer une baisse exceptionnelle de dépense Voirie de 350 000€ pour assurer cette année budgétaire, que le Comité exécutif a validé, à l'unanimité, voté dans le cadre des votes des différents budgets.

Je remercie l'ensemble du personnel qui œuvre pour votre Communauté, dans l'exercice des missions et compétences tracées. Pendant ces périodes difficiles et délicates, ils ont su organiser et veiller à remplir leur mission de service public, tout en respectant les exigences liées à la crise sanitaire. Sous l'autorité de leur Directeur Général des Services, ils ont respecté les contraintes, tout en s'adaptant dans leur fonctionnement et en préservant leur santé de façon individuelle et collective. Notre Communauté les accompagne de façon pragmatique, réaliste et efficace, veillant sans cesse à anticiper les impacts, tout en analysant et corrigeant au fur et à mesure l'adaptation aux événements et aux contraintes.

Nous souhaitons collectivement que 2021 soit placée sous le signe de l'espoir.

Thierry DAYRE

LISTE DES COMMUNES ET DES MAIRES

Les Maires et les 67 communes de la CCBDP

Marc HAMARD
Eric RICHARD
Annie FEUILLAS
Lionel FOUGERAS
Ginès ACHAT
Christian THIRIOT
François GROSS
Daniel CHARRASSE
José FERNANDES
Sébastien BERNARD
Philippe CAHN
Jean-Michel LAGET
Sébastien ROUSTAN
Jean-Claude BRUS
Yoann GRONCHI
Denis CONIL
Patrick LEDOUX
Georges ROMEO
Gérard TRUPHEMUS
Sébastien DUPOUX
André MATHIEU
Pascal CIRER-METHEL
Jérôme BOMPARD
Michel GREGOIRE
Jean-Marc PELACUER
Lionel ESTEVE
Monique BALDUCHI
Brigitte DUC
Philippe LEDESERT
Augustin CLEMENT
Odile TACUSSEL
Christian CORNILLAC
Gérard COUPON
Stéphane DECONINCK

ARPAVON
AUBRES
AULAN
BALLONS
BARRET DE LIOURE
BEAUVOISIN
BELLECOMBE – TARENDOL
BENIVAY – OLLON
BESIGNAN
BUIS LES BARONNIES
CHATEAUNEUF DE BORDETTE
CHAUDEBONNE
CHAUVAC LAUX MONTAUX
CONDORCET
CORNILLAC
CORNILLON SUR L'OULE
CURNIER
EYGALAYES
EYGALIERES
EYROLES
IZON LA BRUISSE
LA CHARCE
LA PENNE SUR OUVEZE
LA ROCHE SUR LE BUIS
LA ROCHETTE DU BUIS
LE POET EN PERCIP
LE POET SIGILLAT
LEMPES
LES PILLES
MERINDOL LES OLIVIERES
MEVOUILLON
MIRABEL AUX BARONNIES
MONTAUBAN SUR L'OUVEZE
MONTAULIEU

Didier GILLET
Sylvie GARNERO
Géraud BONTOUX
Christian BARTHESEY
Pierre COMBES
Mireille QUARLIN
Serge ROUX
Gilles RAVOUX
Louis AICARDI
Gilbert MORIN
Alan PUSTOCH
Martial BONNEFOY
Olivier SALIN
Annelise FAREL
Jean-Louis NICOLAS
Didier GIREN
Marc BOMPARD
Véronique CHAUVET
Fabienne BARBANSON
Jean GARCIA
Alain LABROT
Christelle RUYSSCHAERT
Nadège RANCON
Alain FRACHINOUS
Muriel BREDY
Janine AMAR
Alexandre PENIGAUT
Claude BAS
Gérard PEZ
Alain NICOLAS
Jason DUQUENOY
Jacques NIVON
Claude SOMAGLINO

MONTBRUN LES BAINS
MONTFERRAND LA FARE
MONTGUERS
MONTREAL LES SOURCES
NYONS
PELONNE
PIEGON
PIERRELONGUE
PLAISANS
POMMEROL
PROPIAC
REILHANETTE
REMUZAT
RIOMS
ROCHEBRUNE
ROUSSIEUX
SAHUNE
SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE
SAINT FERREOL TRENTE PAS
SAINT MAURICE SUR EYGUES
SAINT MAY
SAINT SAUVEUR GOUVERNAT
SAINTE JALLE
SEDERON
STE EUPHEMIE SUR OUVEZE
VALOUSE
VENTEROL
VERCLAUSE
VERCOIRAN
VERS SUR MEOUGE
VILLEFRANCHE LE CHATEAU
VILLEPERDRIX
VINSOBRES

Baronnies
en drôme provençale

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE
T. 04 75 26 34 37
ccbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

- **Au siège social à Nyons**
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
Le vendredi de 9h à 12h
**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

- **À l'antenne de Buis-les-Baronnies**
**Permanences uniquement
sur rendez-vous**
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Siège social

170 Rue Ferdinand Fert
Les Laurons – CS 30005
26110 NYONS

Antenne de Buis-les-Baronnies
19 Boulevard Aristide Briand
26170 BUIS-LES-BARONNIES

La production d'un rapport d'activité est une obligation légale inscrite dans l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, libellé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Création graphique : FUZZDESIGN – Mise en page : Graphot.fr – Crédits photos : CCB DP / R.PAYA / UNSPLASH.COM / L. PASCALE – Imprimé à 500 ex par Press Vectors.

Baronnies

en drôme provençale

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

2020

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE
T. 04 75 26 34 37
ccbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ **Au siège social à Nyons**

Du lundi au jeudi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

→ **À l'antenne de Buis-les-Baronnies**

**Permanences uniquement
sur rendez-vous**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Siège social

170 Rue Ferdinand Fert

Les Laurons – CS 30005

26110 NYONS

Antenne de Buis-les-Baronnies

19 Boulevard Aristide Briand

26170 BUIS-LES-BARONNIES

La production d'un rapport d'activité est une obligation légale inscrite dans l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, libellé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».